



CeFiP_{ASBL}  KeFiK_{VZW}

Kenniscentrum voor Financiering van KMO
Centre de Connaissances du Financement des PME

Enquête CeFiP

FINANCEMENT DES PME 2010

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2		
Avant-propos	5		
Executive summary	6		
PARTIE 1 : ÉVOLUTION DE L'OCTROI DE CRÉDIT EN 2010	9		
Introduction	9		
1.1 Contexte économique	9		
1.2 Observations	11		
1.2.1 Débiteurs	11		
1.2.2 Montant des crédits octroyés	13		
1.2.3 Montant des crédits prélevés	14		
1.2.4 Degré d'utilisation	15		
1.3 Conclusions	16		
1.4 Chiffres clés 2010	18		
PARTIE 2 : ANALYSE DE L'ENQUÊTE	21		
2.1. Présentation de l'enquête et profil des répondants	21		
2.1.1 Contenu du formulaire d'enquête	21		
2.1.2 Sélection des entreprises	21		
2.1.3 Formulaire d'enquête envoyés et reçus	22		
2.1.4 Profil des répondants	23		
2.1.5 Différences significatives entre micro-entreprises et PME	29		
2.1.6 Différences entre la Région wallonne et la Région flamande	30		
2.2. Investissements et disponibilité de financement	30		
2.2.1 Investissements	30		
2.2.2 Crédit bancaire	34		
2.2.3 Refus d'une demande de crédit	40		
2.2.4 Besoin futur de financement externe	42		
2.2.5 Différences entre micro-entreprises et PME	44		
2.2.6 Différences entre la Région wallonne et la Région flamande	44		
2.3. Évolution de l'octroi de crédit et des prestations de services	45		
2.3.1 Problèmes liés au financement	45		
2.3.2 Garanties	51		
2.3.3 Information et conseil dans le choix de financement	53		
2.3.4 Différences entre micro-entreprises et PME	56		
2.3.5 Différences entre la Région wallonne et la Région flamande	57		
		2.4. Mesures publiques	57
		2.4.1 Connaissance des mesures publiques en Région flamande	57
		2.4.2 Connaissance des mesures publiques en Région wallonne	58
		2.4.3 Connaissance des mesures publiques en Région bruxelloise	59
		2.4.4 Recours actuel et futur aux mesures publiques en Région flamande	59
		2.4.5 Recours actuel et futur aux mesures publiques en Région wallonne	60
		2.4.6 Recours actuel et futur aux mesures publiques en Région bruxelloise	61
		2.4.7 Efforts supplémentaires des pouvoirs publics	62
		2.4.8 Différences entre micro-entreprises et PME	63
		2.4.9 Différences entre la Région wallonne et la Région flamande	64
		2.5. Rating d'une entreprise	64
		2.5.1 Connaissance du rating/score	64
		2.5.2 Informations sur le rating attribué par la banque	67
		2.5.3 Différences entre micro-entreprises et PME	68
		2.5.4 Différences entre la Région wallonne et la Région flamande	68
		2.6. Financement des sociétés	68
		2.6.1 Financement interne et externe de la société	68
		2.6.2 Solvabilité des sociétés	70
		2.6.3 Différences entre micro-entreprises et PME	72
		2.6.4 Différences entre la Région wallonne et la Région flamande	72
		PARTIE 3 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	75
		3.1 Conclusions	75
		3.2 Recommandations	80
		Données de contact	82
		Sources	83
		Annexes	84
		Liste des figures	91
		Liste des tableaux	94



AVANT-PROPOS

Confrontées à l'insuffisance de sources de financement internes, de nombreuses PME doivent financer leurs investissements et activités en recourant à des sources de financement externes. Apport de capitaux et octroi de crédit constituent les deux principales sources de financement.

Il convient de préciser d'emblée que l'accès des PME au marché du capital à risque est peu développé en Belgique. Au contraire, l'octroi de crédit, et plus spécifiquement le financement bancaire, est très utilisé.

Pour la sixième année consécutive, le Centre de Connaissances du Financement des PME (CeFiP)¹, en collaboration avec l'Université d'Anvers (UA)² pour cette édition 2010, a interrogé un échantillon représentatif de 7.130 PME issues des trois régions du pays. Les principaux objectifs de cette enquête écrite réalisée au cours des mois de septembre et d'octobre, consistent à évaluer la disponibilité des différentes sources de financement, les relations «banque - entreprise», les modalités d'octroi de financement, ainsi que la connaissance et l'utilisation par les entreprises des mesures publiques qui soutiennent l'accès au crédit.

Réalisée selon la même méthodologie depuis 2005, l'enquête « Financement des PME » du CeFiP permet la comparaison entre les années qui précèdent la crise économique et financière de 2008, la période de crise et la situation actuelle que l'on peut qualifier de sortie de crise. C'est une spécificité importante de cette étude. Le rapport annuel 2010 met évidemment en exergue les principaux enseignements que l'on peut tirer de cette approche comparative.

Cette année encore, l'enquête financement des PME du CeFiP a été accueillie avec intérêt par le monde de l'entreprise. Le taux de réponse de 14,6% est tout simplement exceptionnel si on le compare avec celui d'autres enquêtes du même type. Est-ce à dire que les entrepreneurs ont des messages à faire passer au monde financier ? Quoi qu'il en soit, sur base d'un tel échantillon représentatif, le CeFiP peut légitimement prétendre présenter une image objective de la réalité des entreprises en matière de financement et s'autoriser certaines recommandations.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce rapport d'enquête du CeFiP – Financement des PME 2010.



Professeur Eddy LAVEREN
Département Accounting et Finance
Université d'Anvers



Frédéric LERNOUX
Administrateur délégué
CeFiP

¹ Le CeFiP est l'institution de référence au niveau fédéral qui centralise l'information essentielle sur l'ensemble des problématiques liées au financement des PME, l'exploite et la met à disposition des autorités, des entrepreneurs et de leurs organisations représentatives ainsi que des dispensateurs de crédit. Le CeFiP gère le dispositif belge de médiation du crédit aux entreprises et de médiation de l'assurance crédit (www.cefip.be ou www.kefik.be).

² Ce rapport a été écrit en collaboration avec le Prof. dr. Eddy Laveren (Université d'Anvers) et ses assistants de recherche Kurt Versteegen et Jelle Schepers.

EXECUTIVE SUMMARY

L'enquête CeFiP³ « Financement des PME » 2010 a été réalisée en collaboration avec des chercheurs du département Comptabilité et Financement de l'Université d'Anvers, sous la houlette du professeur Eddy Laveren. Chaque année, l'enquête rend compte de la disponibilité de financement et du comportement des banques vis-à-vis des petites et moyennes entreprises (PME) et des micro-entreprises. Comme les années précédentes, ces entreprises ont été interrogées par écrit.

L'enquête CeFiP « Financement des PME » 2010 a été réalisée pendant la période septembre-octobre 2010 dans un contexte caractérisé de sortie de crise. 7.130 entreprises belges employant 1 à 250 personne(s), de différentes régions et secteurs, ont été interrogées. Au total, 1.042 formulaires d'enquête ont été renvoyés (pourcentage de réponse = 14,6%). Pour l'analyse des réponses reçues, 968 formulaires complets ont été utilisés. Le profil des répondants peut être établi sur base de leur domicile, de leur structure juridique, de leur âge et de leur taille. La répartition par Région se présente comme suit : Région flamande (61,6%) - Région wallonne (27,9%) et Région de Bruxelles-Capitale (10,5%). La majorité des répondants (59,5 %) sont des SA et les autres sont des SPRL. Sur le total des entreprises répondantes, seuls 2,6% ont été créées il y a moins de 4 ans, 31,9% l'ont été il y a plus de 4 ans et moins de 20 ans et 55,5% existent depuis plus de 20 ans. Presque 3 répondants sur 10 (29,6%) sont des micro-entreprises⁴, les autres sont des PME⁵. Environ 3 répondants sur 10 (31,4%) déclarent consacrer une partie de leur chiffre d'affaires à l'innovation.

87,3% des répondants ont mené des projets d'investissement au cours des 12 mois précédant l'enquête, ce qui correspond à une augmentation de 13% par rapport à 2009. Par ailleurs, 35,4% des répondants déclarent

ne pas avoir réalisé tous les investissements prévus au cours des 12 derniers mois, soit une augmentation de 12% par rapport à 2009. Les principales raisons sont les mauvaises circonstances économiques et, dans une moindre mesure, les difficultés financières. Ce sont surtout les micro-entreprises qui déclarent ne pas avoir réalisé tous les investissements prévus en raison de difficultés financières. Près d'une entreprise sur 10 dit ne pas avoir effectué les investissements prévus parce qu'ils n'étaient plus opportuns.

En ce qui concerne l'accès au financement bancaire, 14,8% des entreprises affirment s'être vu refuser un crédit au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cela correspond à une diminution de 2,5% par rapport à 2009. En 2010, ce sont les micro-entreprises qui se sont vu le plus fréquemment refuser un crédit (taux de refus micro-entreprises : 19,6% ; taux de refus PME : 13,9%). En 2009, 26,2% des micro-entreprises déclaraient s'être vu refuser un crédit bancaire, ce qui correspond à une diminution de 6,6%. Les refus de crédit concernaient essentiellement des montants inférieurs à 25.000 EUR. Les principaux motifs de refus sont liés à des garanties, un apport propre ou une capacité de remboursement insuffisants.

En 2009, 22,6% des entreprises qui ont sollicité un crédit ont déclaré avoir rencontré beaucoup ou énormément de problèmes pour obtenir un financement bancaire. Cette année, ce pourcentage ne s'élève qu'à 15,3%, soit une baisse de 7,3%. Par ailleurs, l'enquête montre que 40% des entreprises ayant fait une demande de crédit bancaire déclarent ne pas avoir rencontré de problèmes pour obtenir un financement bancaire (contre 53,5% l'année dernière). Sur ce point, parmi les micro-entreprises qui ont demandé un crédit bancaire en 2010, une sur cinq déclare avoir rencontré beaucoup ou énormément de

problèmes, alors que ce chiffre s'élevait encore à 30,3% en 2009.

Bien que l'on puisse constater une amélioration durant les 12 derniers mois, la situation n'est pas encore comparable à celle qui prévalait en 2008. À cette époque, seuls 8,9% des répondants avaient indiqué avoir rencontré beaucoup ou énormément de problèmes. Toujours en 2008, 13,9% des micro-entreprises avaient rencontré beaucoup ou énormément de problèmes, tandis que 70% des répondants n'avaient rencontré aucun problème.

Étant donné la multitude des produits et leur complexité, le rôle joué par les banques en matière de conseil est d'une importance cruciale. Sur ce point, la moitié des entreprises sont satisfaites des conseils qui leur sont donnés. Elles nuancent néanmoins leurs propos en déclarant souhaiter voir la qualité des conseils encore améliorée. Environ un quart des entreprises (25,9%) estime toutefois ne pas recevoir suffisamment de conseils en cas de situation difficile et près d'une entreprise sur cinq n'est pas d'accord avec l'affirmation «les banques donnent des conseils fiables». La plupart des entreprises (74,2%) estiment que la qualité des services proposés par les banques est restée inchangée. En outre, malgré son utilité et son efficacité reconnue, à peine 6% des répondants affirment connaître le Médiateur du crédit.

Le questionnaire portait également sur la connaissance et l'utilisation des mesures publiques. L'enquête montre que les mesures publiques les plus connues restent : la déduction des intérêts notionnels (Flandre 64,4% - Bruxelles 56,6% - Wallonie 53,7%), la réserve d'investissement (Flandre 36,1% - Bruxelles 30,6% - Wallonie 31,8%) et les subsides publics (Flandre 26,6% - Bruxelles 30,9% - Wallonie 40,9%). Ces mesures,

ainsi que le «KMO-portefeuille» pour les entreprises de la Région flamande, ont déjà été utilisées par au moins 30% des répondants. Les répondants déclarent avoir l'intention d'utiliser davantage la plupart des mesures publiques.

La maîtrise du risque crédit est essentielle pour les banques. Dans ce cadre, chacun de leurs clients se voit attribuer un rating. Ce rating va influencer la décision d'octroi ou non du crédit et, le cas échéant, les conditions de celui-ci.

La majorité des répondants (63,2%) ne savent pas que leur banque établit un rating. Parmi les entreprises sachant qu'elles ont un rating, une grande partie (19,6%) ne connaît pas la note qui leur est attribuée. En outre, seuls 22,2% des répondants connaissent les critères sur base desquels la banque établit ce rating.

Dans leur grande majorité, les entreprises déclarent qu'elles ont l'intention de financer leurs besoins principalement sur fonds propres. L'enquête montre que 53,3% des entreprises financeront plus de 75% de leurs besoins sur fonds propres.

Les formes de financement externes les plus utilisées sont le crédit d'investissement (71,3%), le leasing (58,6%), le crédit de caisse (51,3%) et le straight loan (45,2%). Environ un tiers des entreprises déclare que la part des fonds propres représente moins de 25% du total du bilan contre 14,9% qui donnent un ratio de plus de 75%. Environ une entreprise sur cinq a l'intention de renforcer ses fonds propres, que ce soit en réservant une partie de ses bénéfices (72%) ou par une augmentation de capital (19%).

Le rapport d'enquête comprend une analyse détaillée des résultats de l'enquête sur laquelle le CeFiP s'est appuyé pour formuler un certain nombre de recommandations.

³ Le CeFiP est l'institution de référence au niveau fédéral qui centralise l'information et l'expertise sur l'ensemble des problématiques liées au financement des PME.

⁴ Une micro-entreprise est une entreprise de moins de 10 travailleurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros (sur base de la définition de la Commission européenne, 2005).

⁵ Dans cette enquête, une PME est définie comme étant une entreprise de moins de 250 travailleurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros.



Évolution de l'octroi de crédit en 2010⁶

INTRODUCTION

Chaque trimestre, sur base des relevés mensuels de la BNB (Banque nationale de Belgique)⁷, le CeFiP (Centre de Connaissances du Financement des PME) analyse et publie les chiffres relatifs à l'évolution de l'octroi de crédit en Belgique. Ceux-ci y sont systématiquement présentés par taille d'entreprise afin de pouvoir suivre de près la situation des indépendants et des PME. Un bref aperçu de quelques paramètres est donné pour l'année 2010.

1.1 CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Après une année 2009 qui peut être qualifiée de catastrophique, l'économie mondiale a connu un millésime 2010 nettement meilleur. Sous l'influence positive des pays émergents et de l'amélioration des niveaux d'activités dans les principales économies industrialisées, la croissance mondiale a commencé à se reprendre.

Selon les estimations publiées par Eurostat, en moyenne sur l'ensemble de l'année 2010, le PIB (corrigé des variations saisonnières) de la zone euro (ZE16) et de l'UE27 a augmenté de +1,7%, celui des USA de +2,8% et celui du Japon de +4,3%⁸.

Que ce soit au niveau européen ou belge, chaque trimestre de 2010 a été caractérisé par un niveau de croissance positif. Pour la Belgique, ce sont essentiellement l'augmentation de la demande extérieure, les dépenses publiques élevées et une consommation privée en bonne santé qui permettent d'expliquer ces bons résultats. L'année s'est terminée avec une croissance de 0,3% du PIB au 4^e trimestre. Pour l'ensemble de 2010, la barre des 2% est atteinte, soit un chiffre légèrement supérieur à celui de la zone euro (1,7%). Néanmoins, de nombreuses incertitudes planent encore sur l'économie ce qui rend la reprise hésitante. Par conséquent, on ne peut pas encore parler d'une relance durable.

⁶ Les informations qui figurent dans cette partie sont extraites du rapport d'octroi de crédit du 4^e trimestre 2010. L'intégralité du rapport d'octroi de crédit du 4^e trimestre 2010 ainsi que les versions antérieures sont disponibles à l'adresse suivante: www.cefip.be (FR) / www.kefik.be (NL)

⁷ Plus précisément, de la CCE (Centrale des crédits aux entreprises) qui est hébergée au sein de la BNB

⁸ Source : COENE, L., Verslag: 2010: Structurele uitdagingen voor de toekomst, 17/02/2010 (présentation du Forum Financier à Gand)

Entre janvier et décembre 2010, le taux d'inflation a augmenté tous les mois à l'exception d'août et novembre. La moyenne annuelle de 2010 s'élève à 2,2%. Ce sont principalement les produits énergétiques (électricité, gaz, carburants et autres combustibles) qui ont tiré les prix vers le haut en 2010⁹. Le Bureau fédéral du Plan prévoit une inflation annuelle de 2,5% pour 2011.

L'inflation sera dès lors à surveiller attentivement car, même si la confiance des ménages s'est renforcée entre janvier et décembre 2010¹⁰, un niveau de prix trop élevé pourrait freiner la consommation privée. En outre, des prix élevés réduiraient la compétitivité des entreprises belges vis-à-vis de leurs concurrentes étrangères, pénalisant du même coup les exportations.

À l'instar des ménages, l'optimisme fut de mise chez les entrepreneurs. D'après l'enquête de conjoncture de la Banque Nationale de Belgique (janvier 2011), la confiance des chefs d'entreprise belges s'est renforcée en 2010. Avec sept hausses consécutives, le baromètre de conjoncture a atteint son niveau le plus élevé depuis septembre 2007¹¹. Notons que pour les PME et les indépendants, les résultats du 13^e baromètre CeFiP (janvier 2011) sont plus nuancés. Les analyses réalisées par le CeFiP montrent que l'indice mesurant le climat entrepreneurial des PME et indépendants est revenu au niveau de mai 2010. L'indice diminue à 4,78 points¹² (5,38 points en septembre 2010) mais reste à un niveau acceptable. Ce constat corrobore les résultats du baromètre PME d'UNIZO¹³ (quatrième trimestre 2010) qui fléchit lui aussi après une hausse spectaculaire au troisième trimestre.

2010 fut une bonne année en termes de création d'entreprises. En effet, sur l'ensemble de l'année, 73.249 nouvelles sociétés ont vu le jour, ce qui représente le meilleur chiffre depuis 2007¹⁴. Ce niveau peut être attribué à deux facteurs. Premièrement, portés par le retour de la croissance et l'amélioration du climat entrepreneurial (cf. 12^e Baromètre CeFiP), les projets de création d'entreprises postposés en 2009 ont vu le jour en 2010. Deuxièmement, malgré la reprise, de nombreuses personnes peinent toujours à retrouver du travail et peuvent être amenées à (ré)intégrer le circuit de l'emploi en créant leur propre entreprise¹⁵.

Sur l'ensemble de l'année 2010, 9.750 entreprises ont cessé leurs activités pour cause de faillite, ce qui représente une augmentation de +1,6% par rapport à 2009 et un total de 23.614 emplois perdus.

Le pic du nombre de faillites a été enregistré au mois de septembre (1.023 faillites). Heureusement, le dernier trimestre a été meilleur avec des reculs successifs¹⁶ de -15,15% en octobre (868 faillites), de -8,87% en novembre (791 faillites) et de -3,92% en décembre (760 faillites). Plus précisément, ce sont les secteurs des services et de la construction qui ont le plus souffert, avec des hausses annuelles de respectivement +12,3% et +14,6%. À l'inverse, l'industrie enregistre un recul du nombre de faillites (-3,1%)¹⁷.

⁹ Source : SPF Économie : http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/prix_consommation/indices_prix_consommation/index.jsp (FR) // Bron : FOD Economie : <http://economie.fgov.be/nl/statistiek/cijfers/economie/consumptieprijzen/consumptieprijsindexen/index.jsp> (NL)

¹⁰ Source : BNB, Enquête auprès des consommateurs de janvier 2011, 19/01/2011 : <http://www.nbb.be/doc/dq/F/dq3/PFE.pdf> (FR) // Bron : NBB, Consumentenenquête van januari 2011, 19/01/2011 : <http://www.nbb.be/doc/dq/N/dq3/PNE.pdf> (NL)

¹¹ Source BNB, Enquête mensuelle de conjoncture auprès des entreprises - janvier 2011, 21/01/2011 : <http://www.nbb.be/doc/dq/F/dq3/PFC.pdf> (FR) // Bron : NBB, Maandelijks conjunctuurenquête bij de bedrijven - januari 2011, 21/01/2011 : <http://www.nbb.be/doc/dq/N/dq3/PNC.pdf> (NL)

¹² L'indice PGI se mesure sur une échelle allant de 1 à 10.

¹³ Source : Unie van Zelfstandige Ondernemers : <http://www.unizo.be/statistiek/#KMO-Barometer>

¹⁴ Source : Graydon

¹⁵ Source : L'ECHO, La Wallonie affiche le meilleur bilan en 2010, tant en termes de faillites que de création d'entreprises - Plus d'un million d'entreprises en Belgique, p. 9, 04/01/2011

¹⁶ Par rapport au mois précédent

¹⁷ Source : SPF Économie - Direction générale Statistiques, http://statbel.fgov.be/fr/binaries/bri_fr_Y10_tcm326-116454.pdf (FR) // Bron : FOD Economie - Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie, http://statbel.fgov.be/nl/binaries/bri_nl_Y10_tcm325-116454.pdf (NL)

Comme le montre le tableau ci-dessous, sur base de la forme juridique, on remarque que la plupart des faillites concerne les SPRL et que le plus grand nombre de pertes d'emploi par faillite concerne les SA :

	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Indépendants	1.833	2.947	1,60
SA	1.388	7.429	5,40
SPRL	5.915	11.901	2,00
SC	327	991	3,00
Autres	107	351	3,30

Source : SPF Économie - Direction générale Statistiques

Pour 2010, le Bank Lending Survey¹⁸ indique que les conditions d'accès des sociétés non financières au crédit n'ont pas connu d'évolutions significatives. Cette constatation vaut aussi bien pour la Belgique que pour la zone euro.

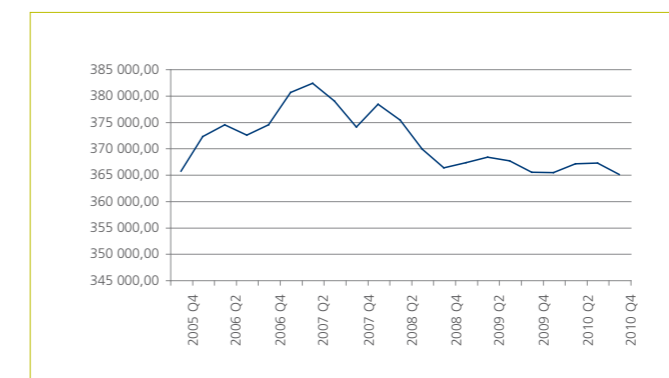
Enfin, notons que l'incertitude politique des derniers mois a engendré une résurgence des craintes du monde financier vis-à-vis de la Belgique, et ce, malgré des fondamentaux économiques sains et le bon fonctionnement du gouvernement en affaires courantes.

1.2 OBSERVATIONS

1.2.1 DÉBITEURS

En moyenne¹⁹, sur l'ensemble de 2010, on observe une diminution de -0,27% du nombre moyen de débiteurs faisant passer celui-ci de 367.138 (moyenne 2009) à 366.145 (moyenne 2010). Indépendants et grandes sociétés enregistrent un recul de respectivement -3,66% et -1,69%. À l'inverse, les petites et les moyennes sociétés ont vu leurs effectifs croître, en moyenne, de +2,31% et +2,09%.

Figure 1 : Évolution du nombre de débiteurs : total (chiffres absolus)

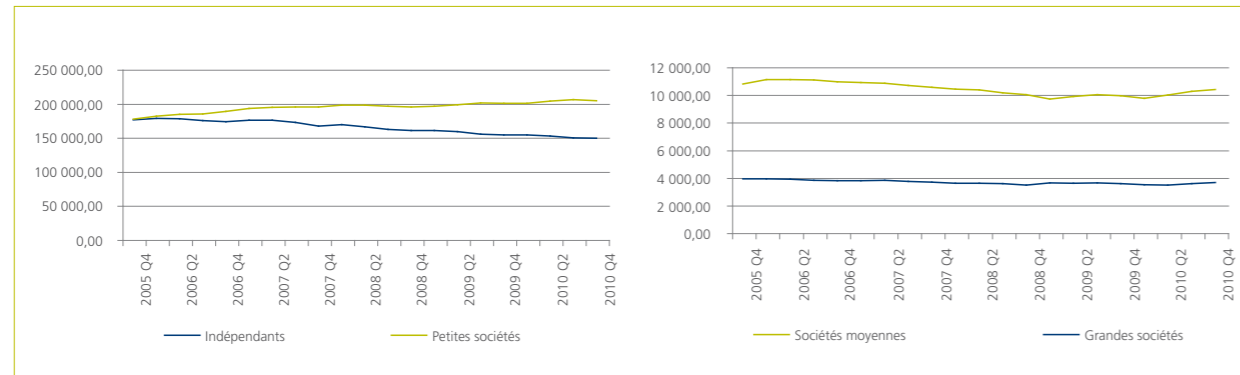


¹⁸ Source : Mise à jour trimestrielle du 27/01/2011 : http://www.nbb.be/doc/dq/bls/fr/developments/BLS_update.htm (FR) // Trimestriële bijwerking van 27 januari 2011 : http://www.nbb.be/doc/dq/bls/nl/developments/BLS_update.htm (NL)

Note : Le BLS est une enquête de type qualitatif qui collecte les opinions des principaux établissements de crédit européens quant aux évolutions récentes et futures des critères d'octroi de crédits ainsi que de la demande de crédits dans la zone euro.

¹⁹ La moyenne est réalisée sur base des montants des quatre trimestres de l'année 2010.

Figure 1 bis : Évolution du nombre de débiteurs : par type d'entreprise (chiffres absolus)

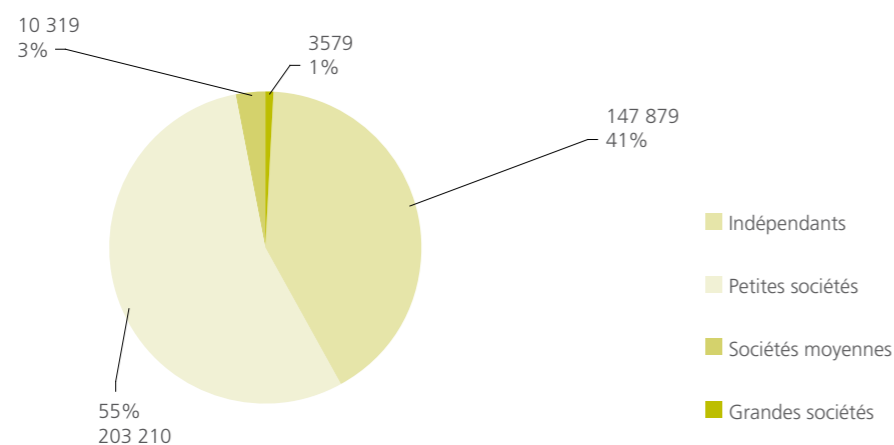


Comme le montre le tableau ci-dessous, on remarque que depuis deux ans le nombre de débiteurs augmente dans toutes les catégories sauf pour les indépendants. Ceux-ci suivent une tendance diamétralement opposée et tirent les résultats totaux à la baisse :

	Indépendants	Petites sociétés	Sociétés moyennes	Grandes sociétés	Total
Évolution annuelle entre T4 2009 et T4 2010	-3,24%	2,00%	4,54%	1,76%	-0,12%
Évolution annuelle entre T4 2008 et T4 2010	-7,08%	4,89%	3,81%	4,68%	-0,34%

Cela étant dit, la part que prennent les indépendants dans le total des débiteurs reste importante (40,52%). Ce sont les petites entreprises qui sont le mieux représentées avec 55,68%. Ces deux catégories sont nettement plus présentes que les moyennes et grandes entreprises qui constituent à peine 2,83% et 0,98% du total des débiteurs.

Figure 2 : Répartition du nombre de débiteurs par type d'entreprise (2010 Q4, nombres absolus)



1.2.2 MONTANT DES CRÉDITS OCTROYÉS

Sur l'ensemble de 2010, un montant moyen de 163,789 milliards d'euros a été octroyé. Ce montant est légèrement inférieur (-0,10%) à celui enregistré en 2009 (163,949 milliards d'euros). Indépendants et moyennes sociétés enregistrent un recul de respectivement -0,24% et -5,78%. À l'inverse, les petites et les grandes sociétés ont vu leur montant moyen de crédit octroyé croître de +3,42% et +0,93%.

Figure 3 : Évolution du montant de crédit octroyé : total (millions d'euros)

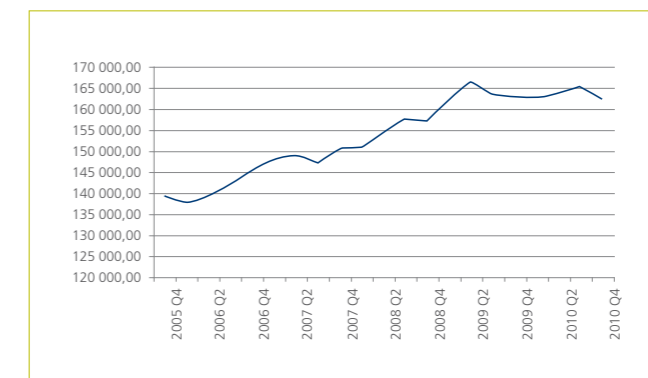
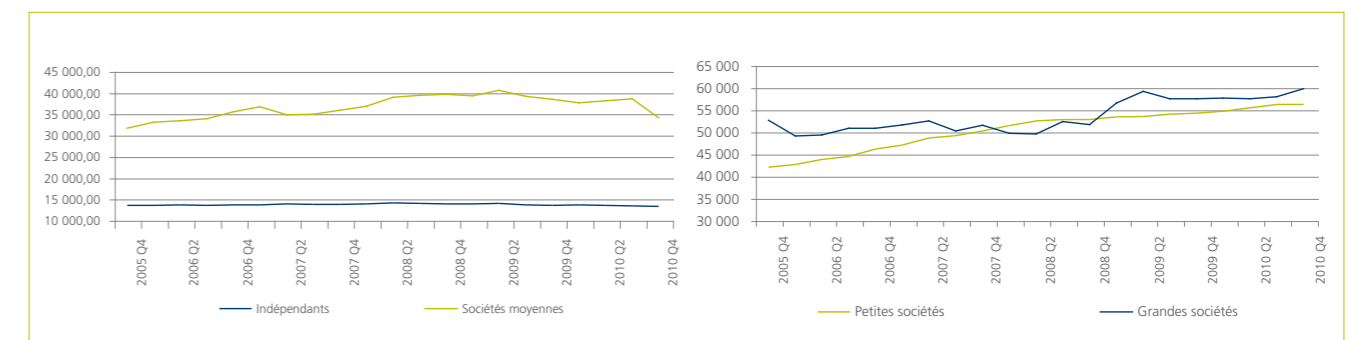


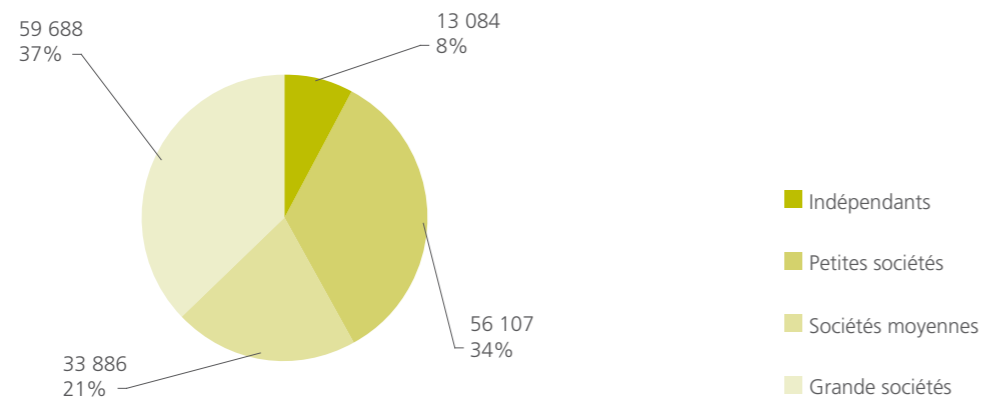
Figure 3 bis : Évolution du montant de crédit octroyé : par type d'entreprise (millions d'euros)



Le montant total des crédits octroyés se répartit comme suit :

- PME et indépendants : 63,33% (indépendants : 8,04 %, petites entreprises : 34,47%, moyennes entreprises : 20,82%) ;
- grandes entreprises : 36,67%.

Figure 4 : Répartition du montant de crédit octroyé par type d'entreprise (2010 Q4, millions d'euros)



1.2.3 MONTANT DES CRÉDITS PRÉLEVÉS

Sur l'ensemble de 2010, un montant moyen de 118,817 milliards d'euros a été prélevé. Ce montant est en progression (+1,79%) par rapport à celui enregistré en 2009 (116,723 milliards d'euros). Les prélèvements totaux des indépendants et des grandes sociétés sont restés stables entre 2009 et 2010 (respectivement -0,04% et +0,07%). Les petites sociétés ont prélevé en moyenne plus en 2010 qu'en 2009 (+5,05%). Les moyennes sociétés enregistrent un léger recul du montant moyen prélevé (-0,93%).

Figure 5 : Évolution du montant de crédit prélevé : en total (millions d'euros)

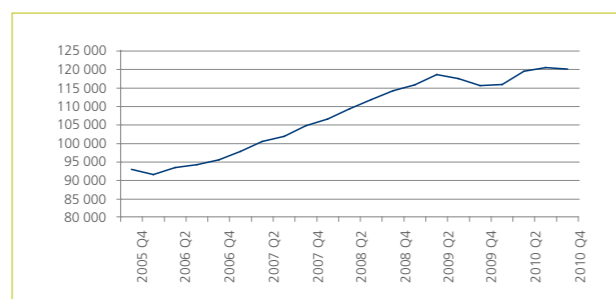
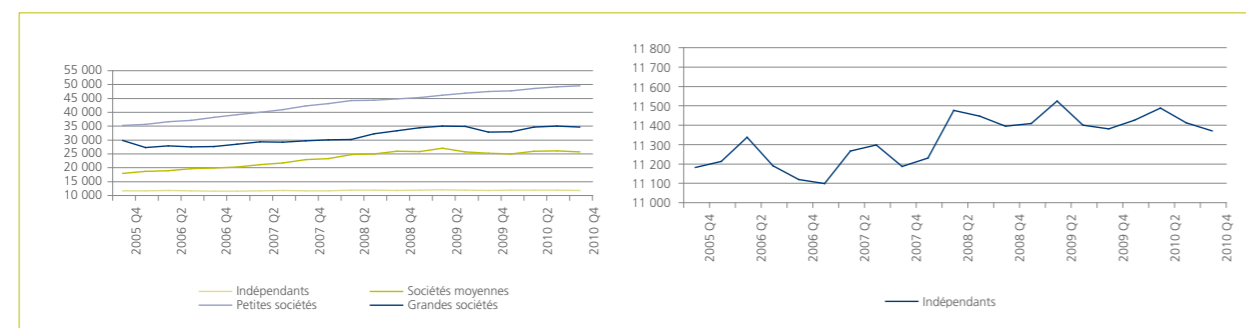
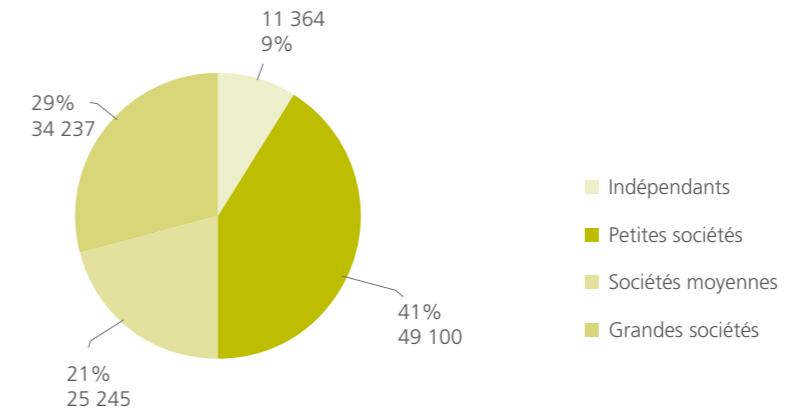


Figure 5 bis : Évolution du montant de crédit prélevé : par type d'entreprise (millions d'euros)



La répartition entre les différentes catégories d'entreprises montre que les petites sociétés occupent la première place des montants prélevés avec 40,93%. Suivent ensuite les grandes entreprises (28,54%), les moyennes entreprises (21,05%) et les indépendants (9,74%).

Figure 6 : Répartition du montant de crédit prélevé par type d'entreprise (2010 Q4, millions d'euros)

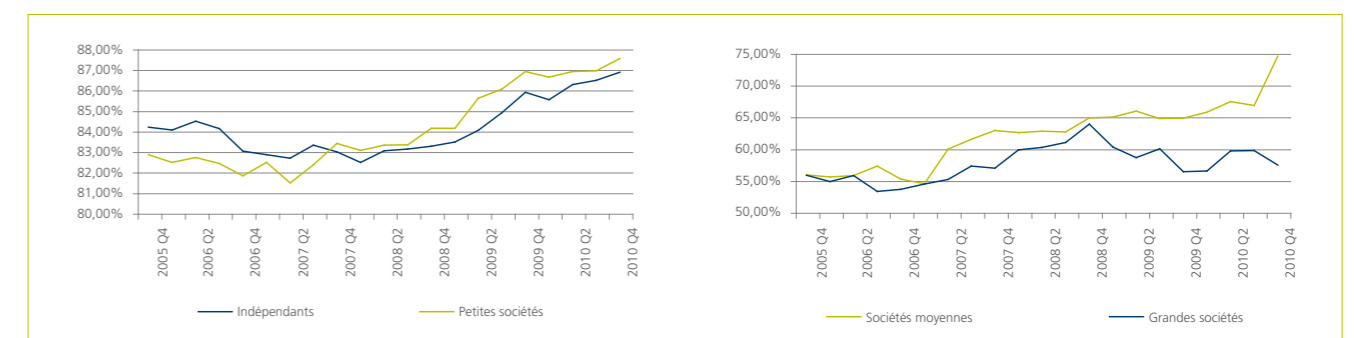


1.2.4 DEGRÉ D'UTILISATION

Pour rappel, le degré d'utilisation fait le rapport entre le montant des crédits octroyés et les montants prélevés par les débiteurs lors de la même période.

Sur l'ensemble de 2010, en moyenne, 163,789 milliards d'euros ont été octroyés alors que 118,817 milliards ont été prélevés, soit un degré d'utilisation moyen de 72,54%. Ce résultat est supérieur (+1,89%) à celui enregistré en 2009 (71,19%). Le degré d'utilisation moyen des indépendants (86,27%), des petites sociétés (86,98%) et des moyennes sociétés (68,42%) enregistrent une progression de respectivement +2,04%, +1,55% et +5,14% par rapport à l'ensemble de 2009. À l'inverse, les grandes sociétés ont vu leur degré d'utilisation total moyen diminuer de -0,85%, passant de 58,74% en 2009 à 58,24% en 2010.

Figure 7 et 7 bis : Évolution du degré d'utilisation par type d'entreprise (en pourcentage)



1.3 CONCLUSIONS

Pour l'ensemble de 2010, l'octroi de crédit aux indépendants et aux entreprises s'est très légèrement replié par rapport à 2009. En effet, le nombre moyen de débiteurs est en recul de -0,27% (de 367.138 débiteurs à 366.145 débiteurs) et le montant annuel moyen octroyé de -0,10% (de 163,949 milliards € à 163,789 milliards €). Dans les deux cas, ce sont les résultats enregistrés au 4^e trimestre 2010 qui tirent le résultat de l'année vers le bas :

	T3 2010 par rapport à T4 2010	T2 2010 par rapport à T3 2010	T1 2010 par rapport à T2 2010	T4 2009 par rapport à T1 2010
Évolution du nombre de débiteurs	-0,60%	0,04%	0,46%	-0,02%
Évolution du montant de crédits octroyés	-1,67%	0,97%	0,62%	-0,04%

Par contre, les montants moyens de crédits prélevés de même que le degré d'utilisation moyen sont en hausse (respectivement de +1,79% et +1,89%).

Les chiffres ci-dessus montrent que l'offre de crédit s'est maintenue, en 2010, à un niveau quasi identique à 2009, mais que les besoins ont été plus importants. Remarquons néanmoins qu'une augmentation du degré d'utilisation ne constitue pas un signal positif en termes économiques car il matérialise le fait que, par manque de réserves suffisantes, les entreprises doivent utiliser leurs lignes de crédit pour faire face à leurs dépenses. En outre, l'augmentation du degré d'utilisation des lignes de crédit à la disposition des entreprises est un mauvais indicateur car cela crée des tensions sur les lignes et implique que les entreprises disposent de peu de marge de manœuvre pour faire face à leurs projets d'investissements.

La plus forte baisse est à mettre à l'actif des sociétés moyennes qui enregistrent une diminution du montant qui leur a été octroyé de -5,78%. À l'inverse, les petites sociétés enregistrent la plus forte progression avec une hausse de +3,42% du montant qui leur a été accordé.

	Évolution moyenne du montant de crédits octroyés 2009-2010
Indépendants	-2,04%
Petites sociétés	3,42%
Sociétés moyennes	-5,78%
Grandes sociétés	0,93%
Total	-0,10%

Quelle que soit la période d'évaluation considérée, la baisse du nombre de débiteurs indépendants entamée au second trimestre 2008 s'est poursuivie en 2010. Ce constat vaut également pour le montant des crédits octroyés. En comparaison avec 2008, le nombre moyen de débiteurs indépendants a régressé de -7,95% et le montant moyen qui leur a été octroyé est en recul de -3,53%.

Indépendants	Nombre de débiteurs	Montant de crédits octroyés (en milliers d'euros)
Moyenne 2008	163.220	13.718.884
Évolution 2008 - 2009	-4,46%	-1,52%
Moyenne 2010	155.947	13.510.064
Évolution 2009 - 2010	-3,66%	-2,04%
Moyenne 2010	150.237	13.234.891
Évolution 2008 - 2010	-7,95%	-3,53%

Dans un contexte de sortie de crise, un trimestre moins favorable (T4 2010) a suffi pour occulter les bons résultats des trimestres précédents. Cela confirme que, malgré une reprise de l'économie, le doute persiste et rend hésitant le marché du crédit. Cela dit, ce mauvais 4^e trimestre n'est peut-être qu'un «incident de parcours» engendré par un effet de conjoncture trimestriel. À l'heure actuelle, rien ne permet d'affirmer que cette situation perdurera car, au vu de la bonne santé des fondamentaux économiques, il est fort probable que le financement des entreprises entamera à nouveau une phase de croissance.

1.4 CHIFFRES CLÉS 2010

Tableau A : Évolution annuelle moyenne (2009 – 2010) :

(en milliers d'euros)	Indépendants	Petites sociétés	Moyennes sociétés	Grandes sociétés	Total
Nombre moyen de débiteurs 2009	155.947	197.824	9.822	3.546	367.138
Croissance annuelle moyenne	-3,66%	2,31%	2,09%	-1,69%	-0,27%
Nombre moyen de débiteurs 2010	150.237	202.395	10.027	3.486	366.145
Moyenne montants de crédits octroyés 2009	13.510.064	53.717.763	39.123.243	57.597.958	163.949.028
Croissance annuelle moyenne	-2,04%	3,42%	-5,78%	0,93%	-0,10%
Moyenne montants de crédits octroyés 2010	13.234.891	55.555.996	36.862.854	58.135.858	163.789.599
Moyenne montants de crédits prélevés 2009	11.421.742	46.012.627	25.457.667	33.831.259	116.723.295
Croissance annuelle moyenne	-0,04%	5,03%	-0,93%	0,07%	1,79%
Moyenne montants de crédits prélevés 2010	11.417.172	48.324.851	25.219.957	33.855.457	118.817.437
Degré d'utilisation total 2009	84,54%	85,66%	65,07%	58,74%	71,19%
Croissance annuelle moyenne	2,04%	1,55%	5,14%	-0,85%	1,89%
Degré d'utilisation total 2010	86,27%	86,98%	68,42%	58,24%	72,54%

Tableau B : Évolution annuelle (T4 2008/2009–T4 2010) et trimestrielle (T3 2010–T4 2010) :

	T4 2008 par rapport à T4 2010	T4 2009 par rapport à T4 2010	T3 2010 par rapport à T4 2010
Évolution du nombre de débiteurs	-0,34%	-0,12%	-0,60%
<i>Indépendants</i>	-7,08%	-3,24%	-0,55%
<i>Petites sociétés</i>	4,89%	2,00%	-0,78%
<i>Sociétés moyennes</i>	3,81%	4,54%	1,27%
<i>Grandes sociétés</i>	4,68%	1,76%	2,08%
Évolution du montant de crédits octroyés	3,47%	-0,14%	-1,67%
<i>Indépendants</i>	-4,37%	-1,23%	-0,81%
<i>Petites sociétés</i>	6,46%	3,61%	0,00%
<i>Sociétés moyennes</i>	-13,85%	-11,21%	-11,62%
<i>Grandes sociétés</i>	15,68%	3,93%	3,11%
Évolution du montant de crédits prélevés	5,11%	3,85%	-0,28%
<i>Indépendants</i>	-0,22%	-0,09%	-0,36%
<i>Petites sociétés</i>	10,77%	4,37%	0,69%
<i>Sociétés moyennes</i>	-0,93%	2,13%	-1,35%
<i>Grandes sociétés</i>	4,03%	5,81%	-0,83%
Évolution du degré d'utilisation	1,59%	4,00%	1,41%
<i>Indépendants</i>	4,34%	1,15%	0,45%
<i>Petites sociétés</i>	4,04%	0,72%	0,68%
<i>Sociétés moyennes</i>	14,99%	15,02%	11,63%
<i>Grandes sociétés</i>	-10,07%	1,81%	-3,81%

02
PARTIE 2

Analyse de l'enquête

2.1 PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE ET PROFIL DES RÉPONDANTS

En préambule à la présentation des résultats de l'analyse, ce premier chapitre de la seconde partie du rapport sera consacré à la présentation de l'enquête et à la définition du profil des répondants. Pour débiter, le point 1.1 sera consacré au contenu du formulaire d'enquête. Ensuite, la méthode adoptée pour sélectionner les entreprises et le profil des répondants seront brièvement abordés. Enfin, ce chapitre se conclura par une synthèse des différences significatives entre micro-entreprises et PME d'une part et entre Région flamande, wallonne et bruxelloise d'autre part.

2.1.1 CONTENU DU FORMULAIRE D'ENQUÊTE

Les données d'identification du répondant sont réparties en 6 catégories et comportent 30 questions. Les questions traitent successivement des points suivants :

- caractéristiques de l'entreprise ;
- investissements et disponibilité de financement ;
- évolution de l'octroi de crédits et des prestations de services ;
- évaluation du rating et scoring ;
- mesures publiques ;
- sources de financement utilisées.

Le traitement des données obtenues à partir de l'enquête écrite s'est fait au moyen du programme statistique SPSS. Une copie vierge du questionnaire figure dans l'annexe 1.

2.1.2 SÉLECTION DES ENTREPRISES

L'enquête a été envoyée à 7.130 entreprises. Les adresses ont été sélectionnées à partir du DVD Bel-first²⁰ selon les critères exposés ci-après :

- la situation géographique : Région flamande, Région bruxelloise et Région wallonne ;
- les activités (en fonction des codes Nace-Bel) ;

²⁰ Le DVD Bel-First contient les comptes annuels de toutes les entreprises belges qui doivent présenter leurs comptes annuels à la Centrale des Bilans.

- les codes Nace-Bel suivants ont été exclus :
 - 01 : agriculture
 - 02 : sylviculture
 - 05 : pêche
 - 65 : intermédiation financière
 - 66 : assurances
 - 67 : auxiliaires financiers
 - 75 : administration publique
 - 80 : éducation
 - 85 : santé et action sociale
 - 90 : assainissement, voirie et gestion des déchets
 - 91 : activités associatives diverses
 - 95 : services domestiques
 - 96 : activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
 - 99 : organismes extraterritoriaux ;
- les professions libérales (en particulier les secteurs 70 et 74) ont été sous-représentées ;
- les entreprises de 249 salariés maximum (pas de grandes entreprises en vertu de la définition de l'UE) ont été retenues ;
- seules les personnes morales SPRL et SA ont été prises en considération dans la constitution de l'échantillon.

2.1.3 FORMULAIRES D'ENQUÊTE ENVOYÉS ET REÇUS

Le tableau 1 donne, par Région, un aperçu détaillé du nombre de formulaires d'enquête envoyés, reçus et exploitables. Au total, 1.042 enquêtes ont été reçues. Parmi celles-ci, 20 sont parvenues trop tard et 30 sont parvenues en double. Deux raisons peuvent expliquer les doublons reçus. Premièrement, certains répondants ont envoyé leurs réponses après la date limite du premier envoi. Par conséquent, des entreprises ayant répondu trop tard à la première salve ont pu recevoir un second questionnaire qu'elles ont à nouveau rempli et renvoyé. Deuxièmement, certains questionnaires ont été envoyés simultanément aux sociétés mères et à leurs sociétés sœurs. En outre, certaines enquêtes n'ont pas été complétées intégralement. Par conséquent, le total des enquêtes exploitables s'élève à 992.

Tableau 1 : Nombre d'enquêtes envoyées et taux de réponse

	Région flamande	Région wallonne	Région bruxelloise	Total
Enquêtes envoyées	4.500	1.680	950	7.130
Enquêtes reçues	641	290	111	1.042
En retard	6	9	5	20
Doubles	24	4	2	30
Enquêtes utilisables	611	277	104	992
Pourcentage de réponses (reçues/envoyées)	14,2%	17,3%	11,7%	14,6%

Le taux de réponse sur l'ensemble du territoire belge s'élève à 14,6%. Pour les différentes Régions, on observe les résultats suivants : 17,3% en Wallonie, 14,2% en Flandre et 11,7% à Bruxelles.

2.1.4 PROFIL DES RÉPONDANTS

Cette section est consacrée à la description du profil des entreprises ayant participé à l'enquête. Celui-ci a été dressé à partir des réponses aux questions portant sur la forme juridique, la date de constitution, le secteur d'activité, le chiffre d'affaires réalisé en 2009, la croissance du chiffre d'affaires au cours de ces 3 dernières années et le nombre de membres du personnel. Il a également été demandé aux entreprises si elles se considéraient comme «entreprise familiale», et si elles consacraient une part de leur chiffre d'affaires à l'innovation.

Le tableau 2 montre que 61,6% des répondants proviennent de la Région flamande, 27,9% de la Région wallonne et 10,5% de la Région bruxelloise (7,8 % sont des Bruxellois francophones et 2,7% des Bruxellois néerlandophones).

Tableau 2 : Répartition selon la Région

	Nombre	Pourcentage
Région flamande	611	61,6%
Région wallonne	277	27,9%
Région bruxelloise (NL)	27	2,7%
Région bruxelloise (FR)	77	7,8%
Total	992	100%

Tableau 3 : Répartition selon la forme juridique

	Nombre	Pourcentage
SPRL	398	40,5%
SA	585	59,5%
Total	983	100%

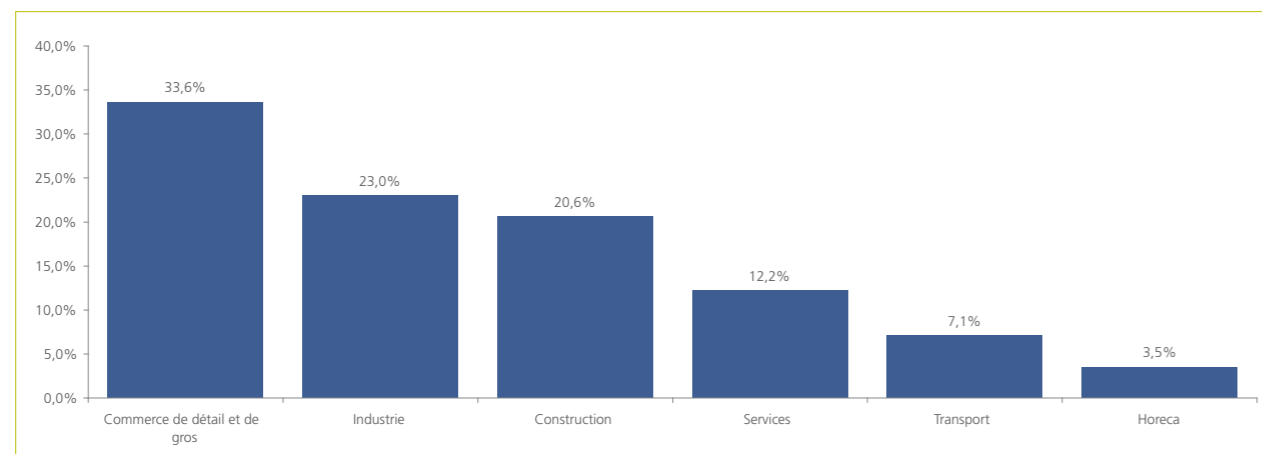
Le tableau 4 montre que la plupart des réponses (29,2%) émanent d'entreprises qui ont entre 20 et 30 années d'existence. Viennent ensuite les entreprises ayant entre 10 et 20 ans d'existence (28,2%), les entreprises ayant plus de 30 ans (26,3%) et les entreprises ayant entre 4 et 10 ans (13,7%). Les nouvelles entreprises (soit les entreprises qui existent depuis 4 ans ou moins) ne représentent que 2,6%.

Tableau 4 : Répartition selon l'âge de l'entreprise

	Nombre	Pourcentage
4 ans maximum	26	2,6%
Entre 4 et 10 ans	135	13,7%
Entre 10 et 20 ans	278	28,2%
Entre 20 et 30 ans	288	29,2%
Plus de 30 ans	260	26,3%
Total	987	100%

Si on observe de plus près la répartition sectorielle des répondants (figure 8), il apparaît que le secteur d'activité le plus représenté est celui du commerce de gros et de détail (33,6% des répondants), suivi de l'industrie (23%) et la construction (20,6%). Les secteurs des services (12,2%), du transport (7,1%) et de l'Horeca (3,5%) arrivent ensuite.

Figure 8 : Répartition des répondants selon le secteur (N=975)



Le tableau 5, qui représente l'analyse sectorielle pour chaque Région, montre que le commerce de gros et de détail est le plus représenté dans toutes les Régions, avec un taux de 32,6% en Région flamande, 35,6% en Région wallonne, et 34,7% en Région bruxelloise. Aux deuxième et troisième places en Région flamande, on retrouve l'industrie (25,3%) et la construction (19,7%). En Région wallonne, la construction (24,1%) occupe la deuxième place et l'industrie (21,1%) la troisième place. En Région bruxelloise, le secteur des services se situe à la deuxième place avec 24,8%, suivi de la construction avec 16,8%. En Région flamande et en Région wallonne, le secteur Horeca est le moins bien représenté, avec des taux respectifs de 3,1% et 3%. En Région bruxelloise, c'est le secteur du transport qui est le secteur le moins bien représenté, avec un taux de 3%.

Tableau 5 : Répartition selon le secteur et la Région

	Région flamande (N=604)	Région wallonne (N=270)	Région bruxelloise (N=101)	Belgique (N=975)
Construction	19,7%	24,1%	16,8%	20,6%
Services	9,9%	12,6%	24,8%	12,2%
Commerce de détail et de gros	32,6%	35,6%	34,7%	33,6%
Horeca	3,1%	3,0%	6,9%	3,5%
Industrie	25,3%	21,1%	13,9%	23,0%
Transport	9,3%	13,9%	3,0%	7,1%
Total	100%	100%	100%	100%

La répartition en fonction du chiffre d'affaires réalisé en 2009 (tableau 6) montre que près de quatre entreprises sur dix (40,3%) ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros. 37,3% des entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires se situant entre 2 et 10 millions d'euros et 20,1% des entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires se situant entre 10 et 49 millions d'euros. On constate également que seuls 2,3% des entreprises réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros.

Tableau 6 : Répartition selon le chiffre d'affaires des entreprises (2009, en euros)

Chiffre d'affaires 2009 (en euros)	Nombre	Pourcentage
< 2 000 000	392	40,3%
2 000 000 – 10 000 000	363	37,3%
10 000 000 – 50 000 000	196	20,1%
> 50 000 000	22	2,3%
Total	973	100%

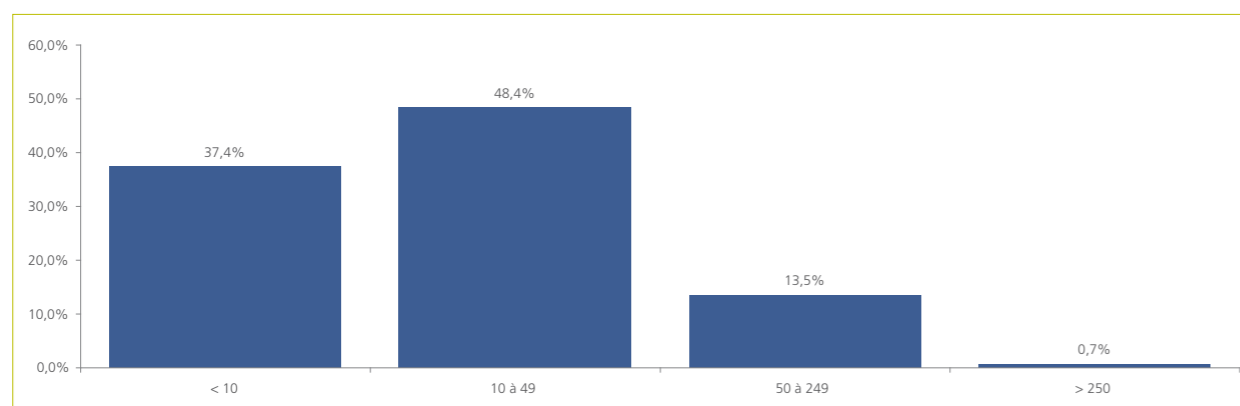
L'enquête propose un aperçu de la croissance moyenne annuelle du chiffre d'affaires sur les trois dernières années. Le tableau 7 montre que 57,4% des entreprises ont enregistré une croissance annuelle moyenne de leur chiffre d'affaires inférieure à 5%. Près d'un quart des entreprises (25,8%) ont enregistré une croissance annuelle moyenne de leur chiffre d'affaires située entre 5% et 10%. Par ailleurs, 8,9% des entreprises ont atteint un taux de croissance situé entre 10% et 15%. Enfin, 7,9% des entreprises ont enregistré une croissance annuelle moyenne de leur chiffre d'affaires de plus de 15%.

Tableau 7 : Répartition selon le chiffre d'affaires sur les 3 dernières années

	Nombre	Pourcentage
< 5%	524	57,4%
> 5% en < 10%	236	25,8%
> 10% en < 15%	81	8,9%
> 15%	72	7,9%
Total	913	100%

La figure 9 montre que plus de 48,4% des entreprises emploient entre 10 et 49 personnes, 37,4% des entreprises emploient moins de 10 travailleurs, 13,5% appartiennent à la catégorie des entreprises moyennes (50 à 249 travailleurs) et 0,7% des entreprises emploient plus de 250 personnes.

Figure 9 : Répartition selon l'effectif de l'entreprise (N=992)



Les PME sont divisées en deux catégories : les micro-entreprises d'une part et les petites et moyennes entreprises d'autre part. Une entreprise est qualifiée de micro-entreprise si elle emploie moins de 10 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 millions d'euros en 2009. Les petites entreprises emploient moins de 50 personnes et réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros. Les moyennes entreprises emploient moins de 250 personnes et réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros. Les entreprises employant plus de 250 personnes et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros sont qualifiées de grandes entreprises. Dans le cadre de l'analyse des réponses, les grandes entreprises sont exclues dans la mesure où, d'après la définition européenne, elles ne peuvent plus être considérées comme des PME.

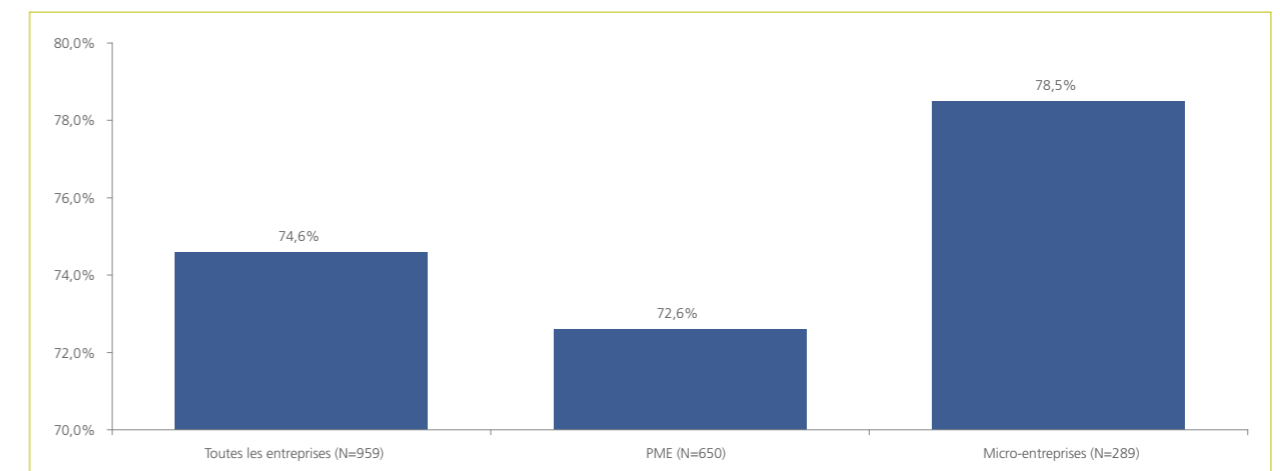
Le tableau 8 montre que les micro-entreprises représentent 29,6% de l'échantillon, les petites entreprises 44,7% et les moyennes entreprises 23,3%. Un nombre limité d'entreprises (2,5%) a été classé dans la catégorie des grandes entreprises. Notons que 2% des entreprises n'ont pas communiqué d'information sur le nombre de salariés occupés.

Tableau 8 : Répartition entre micro-entreprises et PME

	Nombre	Pourcentage
Micro-entreprises	288	29,6%
Petites sociétés	434	44,7%
Sociétés moyennes	226	23,3%
Grandes sociétés	24	2,5%
Total	972	100%

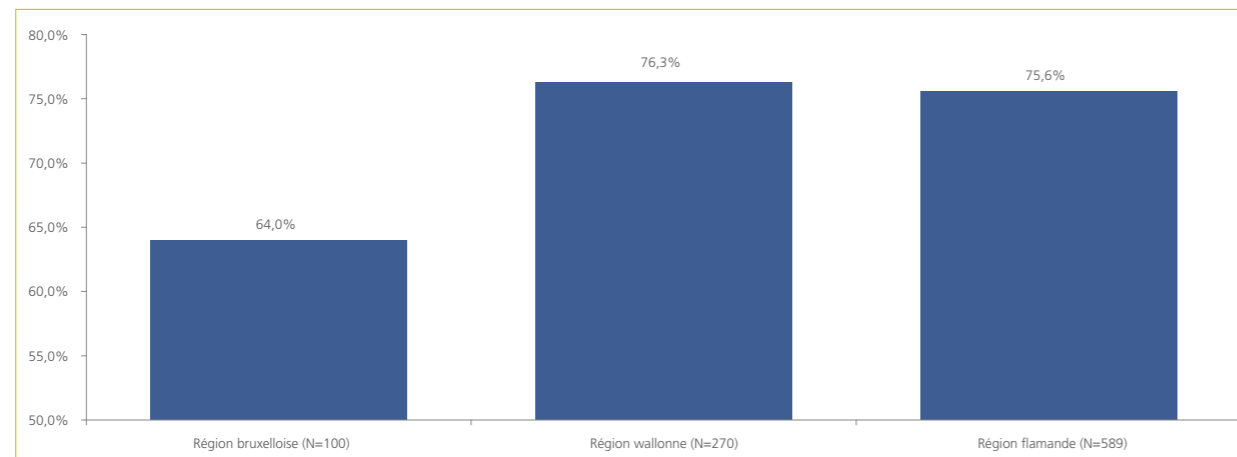
La figure 10 donne un aperçu des entreprises familiales en fonction de la taille de l'entreprise. Près de trois entreprises sur quatre (74,6% du total des entreprises ayant participé à l'enquête) indiquent qu'il s'agit d'une entreprise familiale. Le pourcentage d'entreprises familiales pour les micro-entreprises s'élève à 78,5% contre 72,6% pour les PME.

Figure 10 : Nombre d'entreprises familiales (selon la taille de l'entreprise)



La figure 11 montre que le pourcentage d'entreprises familiales en Région flamande et en Région wallonne est à peu près identique (respectivement 76,3% et 75,6%). Pour la Région bruxelloise, il est toutefois nettement inférieur (64%).

Figure 11 : Nombre d'entreprises familiales (selon la Région)



Comme mentionné précédemment, les grandes entreprises (N=24) ont été filtrées et supprimées afin de limiter l'analyse aux seules PME. Par conséquent, 968 entreprises ont été prises en compte pour l'analyse des données. Afin d'affiner les résultats, le rapport fait la distinction entre micro-entreprises et PME.

Le tableau 9 montre que 31,4% des entreprises ont consacré une partie de leur chiffre d'affaires à l'innovation. À l'inverse, 68,6% des entreprises déclarent n'avoir réalisé aucune dépense pour l'innovation.

Tableau 9 : Part du chiffre d'affaires consacré à l'innovation

	Nombre	Pourcentage
Oui	285	31,4%
Non	624	68,6%
Total	909	100%

En analysant la part du chiffre d'affaires consacrée à l'innovation (voir tableau 10), on constate que 16,2% des entreprises consacrent moins de 10% de leur chiffre d'affaires annuel à l'innovation. 7,8% des répondants consacrent entre 10% et 20% de leur chiffre d'affaires à l'innovation, 3,6% des répondants y consacrent plus de 20%.

Tableau 10 : Dépenses d'innovation en pourcentages du chiffre d'affaires

	Nombre	Pourcentage
Rien (0%)	624	72,4%
0-10%	140	16,2%
10-20%	67	7,8%
> 20%	31	3,6%
Total	862	100%

2.1.5 DIFFÉRENCES SIGNIFICATIVES ENTRE MICRO-ENTREPRISES ET PME

Des différences statistiques significatives entre micro-entreprises et PME ont été recherchées. Celles-ci sont reprises dans le paragraphe ci-dessous :

- Les micro-entreprises choisissent plus souvent la SPRL comme forme juridique, les PME la SA.
- Il existe un rapport significatif entre le type d'entreprise et l'âge de l'entreprise. Un pourcentage plus important de micro-entreprises a été créé il y a moins de 20 ans. À l'inverse, le pourcentage de PME ayant été fondées il y a plus de 20 ans est plus important.
- Il existe un rapport significatif entre le type d'entreprise et la croissance du chiffre d'affaires. Les PME affichent plus souvent une croissance moyenne annuelle de chiffre d'affaires supérieure à 5%. Les micro-entreprises affichent plus souvent une croissance moyenne annuelle de chiffre d'affaires inférieure à 5%.
- Les micro-entreprises sont plus souvent des entreprises familiales que les PME.
- Il existe un rapport significatif entre le type d'entreprise et le pourcentage du chiffre d'affaires consacré à l'innovation. On remarque plus fréquemment que les micro-entreprises n'effectuent pas de dépenses liées à l'innovation, alors que le comportement inverse est observé dans le cas des PME.

2.1.6 DIFFÉRENCES ENTRE LA RÉGION WALLONNE ET LA RÉGION FLAMANDE

Des différences statistiques significatives entre les entreprises flamandes et wallonnes ont été recherchées. Celles-ci sont reprises dans le paragraphe ci-dessous :

- En Région wallonne, les entreprises qui enregistrent un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros sont plus nombreuses qu'en Région flamande.
- En Région wallonne, les entreprises qui emploient moins de 10 personnes sont plus nombreuses qu'en Région flamande.
- Il existe un lien significatif entre la Région et le pourcentage du chiffre d'affaires consacré à l'innovation. Les données suggèrent qu'en Région flamande et en Région wallonne environ la même proportion d'entreprises indiquent qu'elles ne consacrent aucun budget à l'innovation. En revanche, par rapport à la Région wallonne, les chiffres montrent qu'en Région flamande les entreprises qui innovent consacrent une part plus importante du chiffre d'affaires à l'innovation.

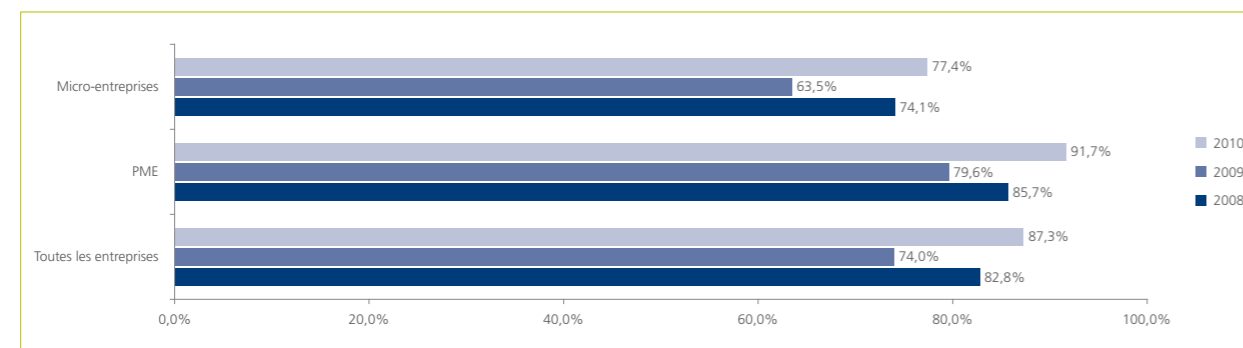
2.2 INVESTISSEMENTS ET DISPONIBILITÉ DE FINANCEMENT

Ce second chapitre de la deuxième partie du rapport étudie les investissements effectués et la disponibilité de financement. Celui-ci contient un aperçu des investissements réalisés à ce jour et prévus dans le futur. Il contient également une description des crédits bancaires demandés par les entreprises qui prévoient des investissements et une analyse détaillée des problèmes rencontrés pour les obtenir. Enfin, ce chapitre se termine par la description des différences significatives observées entre micro-entreprises et PME, ainsi qu'entre répondants flamands, bruxellois et wallons.

2.2.1 INVESTISSEMENTS

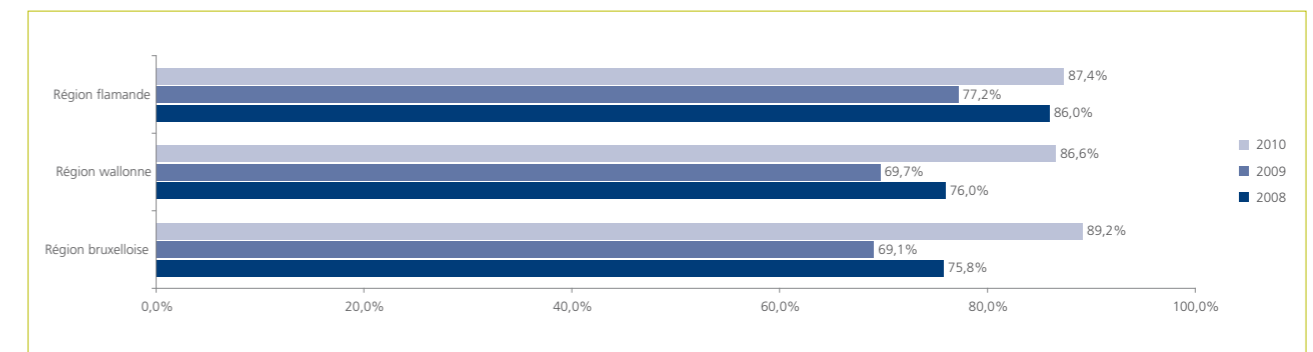
La figure 12 montre les différences qui peuvent exister au niveau du pourcentage d'investissements effectués, et ce, en fonction de la taille des entreprises. Il apparaît que la majorité des entreprises interrogées (87,3%) ont réalisé un projet d'investissement au cours des 12 mois précédant l'enquête. Ce pourcentage était supérieur pour les PME comparé à celui observé pour les micro-entreprises (91,7% contre 77,4%). Par rapport à 2008 et 2009, ces pourcentages ont augmenté pour tous les groupes.

Figure 12 : Réalisation des projets d'investissement (selon la taille de l'entreprise)



La figure 13 montre le taux de réalisation des projets d'investissement en fonction de la Région. La Région bruxelloise affiche le pourcentage le plus élevé d'entreprises ayant réalisé des investissements (89,2%), suivie par la Région flamande (87,4%) et enfin la Région wallonne (86,6%). Le pourcentage a augmenté dans toutes les Régions par rapport à 2008 et 2009.

Figure 13 : Réalisation de projets d'investissement (selon la région)



Le tableau 11 met en avant les objectifs d'investissement en fonction de la taille des entreprises. Les PME investissent le plus en matériel et équipement (64,2% à titre de remplacement et 39,8% à titre d'expansion) et en remplacement de matériel roulant (48,9%). Le même trio de tête est observé pour les micro-entreprises, mais les pourcentages sont inférieurs à ceux des PME. Pour les micro-entreprises, 41% des répondants investissent en matériel ou équipement à titre de remplacement et 22,3% à titre d'expansion.

Tableau 11 : Objectifs d'investissement (selon la taille de l'entreprise)

	Toutes les entreprises (N=955)	PME (N=653)	Micro-entreprises (N=283)
Démarrage d'activité	2,2%	2,3%	2,1%
Achat/reprise d'une société	4,8%	5,5%	2,8%
Formation	23,6%	28,8%	11,3%
Dépenses en marketing	20,2%	21,6%	18,0%
Recherche et développement	11,8%	14,4%	6,4%
Matériel/équipement (remplacement)	57,1%	64,2%	41,0%
Matériel/équipement (expansion)	34,5%	39,8%	22,3%
Bâtiments/terrains (remplacement)	10,7%	11,5%	8,5%
Bâtiments/terrains (expansion)	14,3%	16,4%	9,5%
Matériel roulant (remplacement)	42,5%	48,9%	27,6%
Matériel roulant (expansion)	19,2%	22,7%	11,0%
Autre	2,5%	2,5%	2,8%

Les micro-entreprises investissent moins que les PME en matière de formation (11,3% contre 28,8%), de recherche & développement (6,4% contre 14,4%), de remplacement de matériel ou d'équipement (41% contre 64,2%), d'expansion de matériel ou d'équipement (22,3% contre 39,8%), d'expansion de bâtiments et terrains (9,5% contre 16,4%), de remplacement de matériel roulant (27,6% contre 48,9%) et de remplacement du matériel roulant (11% contre 22,7%).

Le tableau 12 détaille les objectifs d'investissement par Région. Le top 3 des objectifs d'investissement est identique dans les trois Régions. Les entreprises investissent le plus dans le remplacement de matériel et d'équipement (54,9% en Région bruxelloise, 56% en Région wallonne et 57,9% en Région flamande). En deuxième position, on retrouve les investissements pour le remplacement de matériel roulant (44,1% en Région bruxelloise, 39,9% en Région wallonne et 43,4% en Région flamande). Enfin, à la troisième place, se trouvent les investissements faits à titre d'expansion de matériel et d'équipement (33,3% en Région bruxelloise, 31,3% en Région wallonne et 36,1% en Région flamande). Les entreprises de la Région wallonne (2,2%) ont moins investi que leurs homologues de la Région flamande (5,8%) ou bruxelloise (5,9%) en termes d'achat ou de rachat. Par ailleurs, les entreprises des Régions bruxelloise (16,7%) et wallonne (14,9%) n'ont pas investi autant dans l'expansion de leur matériel roulant que les entreprises de la Région Flamande (21,5%).

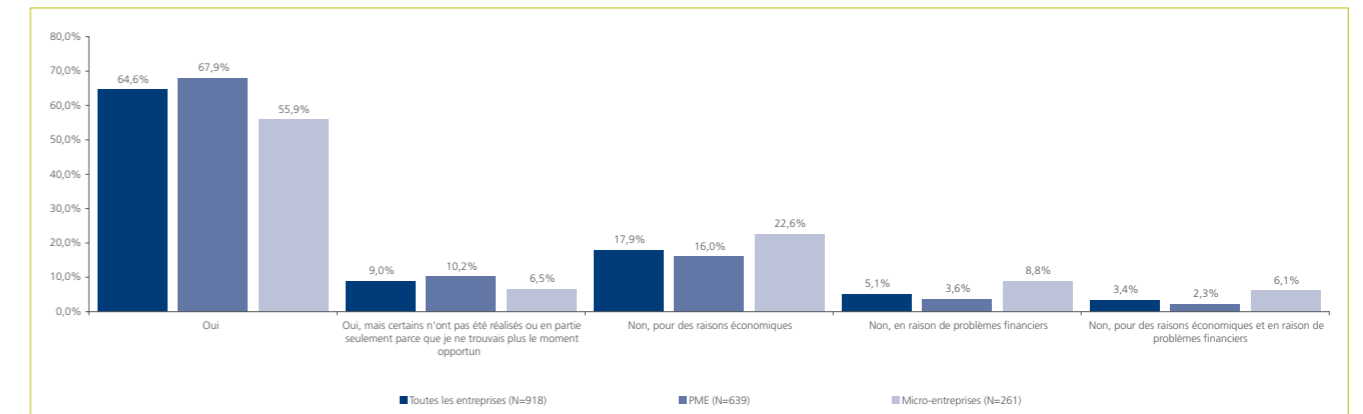
Tableau 12 : Objectifs d'investissement (selon la Région)

	Région bruxelloise (N=102)	Région wallonne (N=268)	Région flamande (N=585)
Démarrage d'activité	3,9%	3,0%	1,5%
Achat/reprise d'une société	5,9%	2,2%	5,8%
Formation	20,6%	23,5%	24,1%
Dépenses en marketing	24,5%	20,9%	19,1%
Recherche et développement	11,8%	10,8%	12,3%
Matériel/équipement (remplacement)	54,9%	56,0%	57,9%
Matériel/équipement (expansion)	33,3%	31,3%	36,1%
Bâtiments/terrains (remplacement)	9,8%	9,7%	11,3%
Bâtiments/terrains (expansion)	9,8%	13,1%	15,7%
Matériel roulant (remplacement)	44,1%	39,9%	43,4%
Matériel roulant (expansion)	16,7%	14,9%	21,5%
Autre	4,9%	3,7%	1,5%

La figure 14 montre de quelle manière les entreprises ont répondu à la question « Vous a-t-il été possible de réaliser tous les investissements prévus durant les 12 derniers mois ? ». Dans leur grande majorité (64,6%), les entreprises répondantes ont effectivement réalisé les projets d'investissements qu'elles avaient planifiés. Par type d'entreprise, on constate que c'est le cas pour 67,9% des PME, contre seulement 55,9% des micro-entreprises.

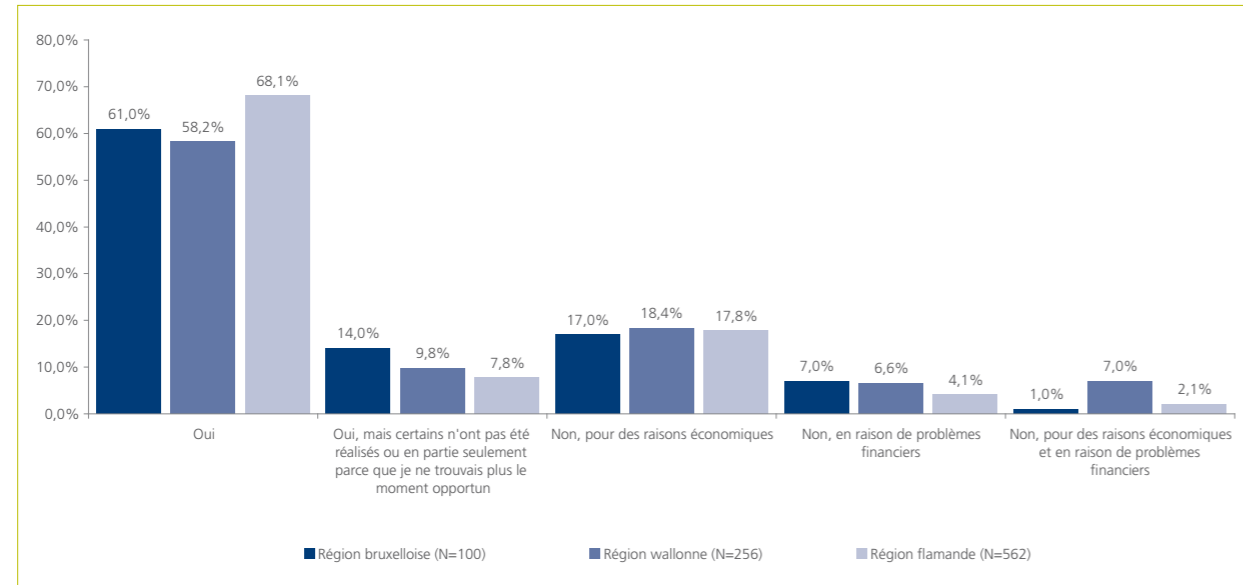
9% des entreprises n'ont pas ou n'ont que partiellement réalisé les investissements qu'elles avaient prévus. Parmi les raisons invoquées, on peut citer le fait qu'elles ne jugeaient plus opportun de les réaliser (10,2% des PME et 6,5% des micro-entreprises). En outre, 26,4% de l'ensemble des entreprises n'ont pas réalisé les investissements prévus : 17,9% des répondants pour des raisons économiques, 5,1% en raison de problèmes financiers et 3,4% pour ces deux raisons combinées. On constate que ce sont surtout les micro-entreprises qui ont dû faire face à des difficultés économiques ou des problèmes financiers. 22,6% des micro-entreprises n'ont pas pu réaliser les investissements prévus pour des raisons économiques, contre 16% des PME. 8,8% des micro-entreprises n'ont pas pu réaliser leurs projets en raison de problèmes financiers, contre 3,6% des PME. Les micro-entreprises affichent un taux moins bon (6,1%) que celui des PME (2,3%) pour ces deux motifs combinés.

Figure 14 : Vous a-t-il été possible de réaliser tous les investissements prévus au cours des 12 derniers mois? (selon la taille de l'entreprise)



La figure 15 montre la répartition des chiffres en fonction des régions. À la question « Vous a-t-il été possible de réaliser tous les investissements prévus », 68,1% des entreprises de la Région flamande ont répondu par l'affirmative, contre 58,2% en Région wallonne et 61% en Région bruxelloise. Le fait que les entreprises ne réalisent pas ou partiellement les projets prévus parce qu'elles ne les jugent plus opportuns est plus souvent rencontré en Région bruxelloise (14%) qu'en Région wallonne (9,8%) ou qu'en Région flamande (7,8%). On ne note pas d'écarts régionaux significatifs pour les entreprises qui n'ont pas réalisé leurs projets pour des raisons de conjoncture économique ou en raison de problèmes financiers propres à l'activité. En revanche, les entreprises de la Région wallonne indiquent plus souvent n'avoir pas pu réaliser leurs projets pour ces deux raisons (7%, contre 1% en Région bruxelloise et 2,1% en Région flamande).

Figure 15 : Vous a-t-il été possible de réaliser tous les investissements prévus au cours des 12 derniers mois ? (selon la Région)



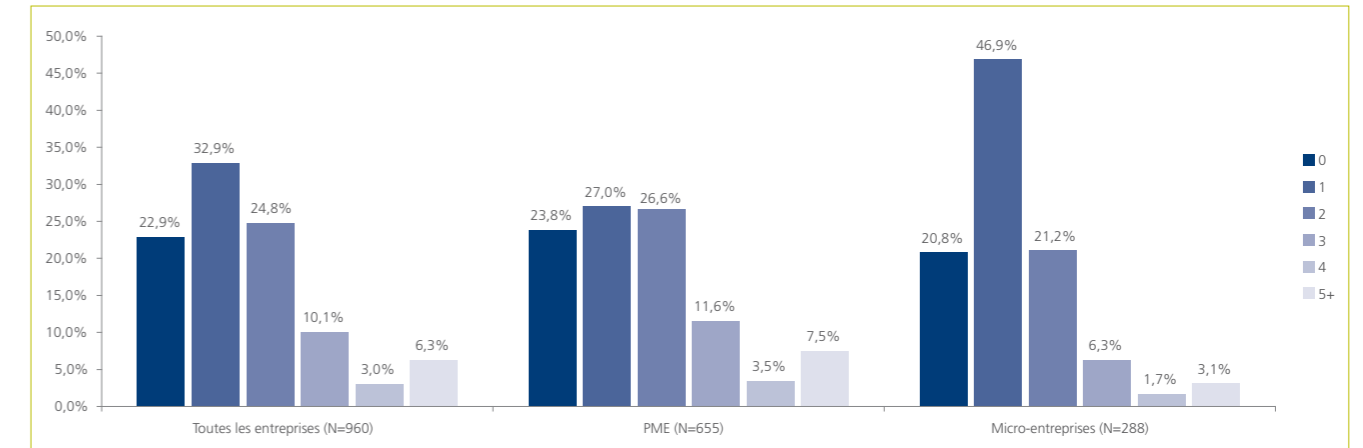
2.2.2 CRÉDIT BANCAIRE

Pour financer ses projets d'investissement, une PME a la possibilité de s'endetter (crédit bancaire par exemple) ou d'utiliser ses fonds propres. La présente section aborde le recours au crédit bancaire.

La figure 16 montre que 22,9% de l'ensemble des entreprises n'ont pas de crédit bancaire (que ce soit auprès d'une seule ou plusieurs banques). Cela signifie que 77,1% des entreprises ont un crédit à rembourser auprès d'au moins une banque. 32,9% des entreprises ont contracté un crédit auprès d'une seule banque, 24,8% auprès de deux banques, 10,1% auprès de trois banques, 3% auprès de quatre banques et 6,3% auprès de cinq banques ou plus.

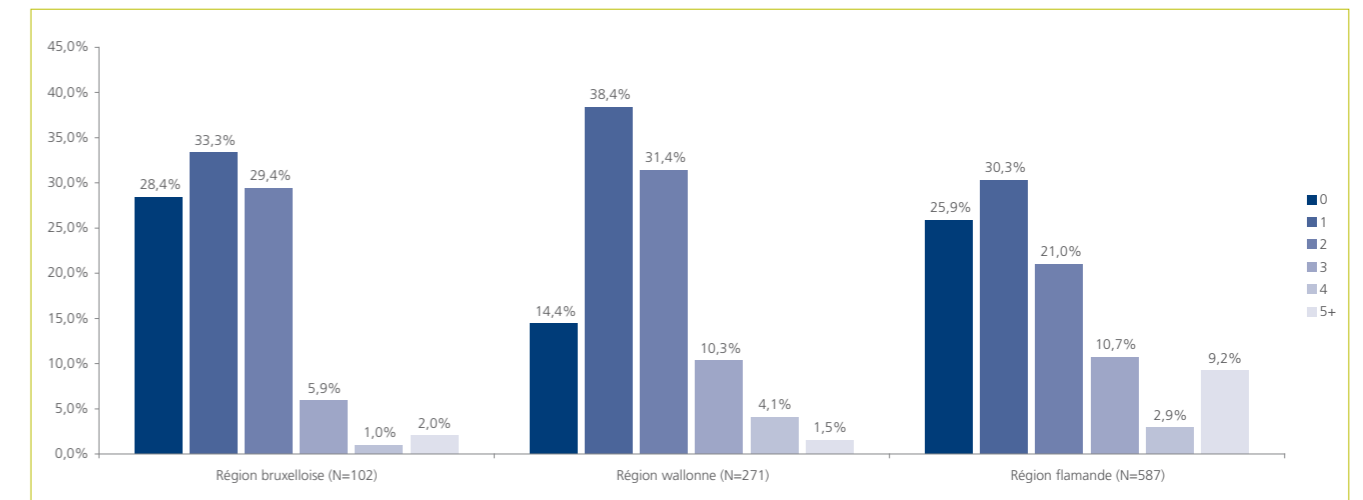
La différence principale entre les micro-entreprises et les PME se situe au niveau des entreprises qui ont sollicité un crédit auprès d'une seule banque (27% contre 46,9%). On constate également que ce sont en majorité les PME qui sollicitent un crédit auprès de trois banques ou plus (22,6% contre 11,1% des micro-entreprises). Globalement, on constate que la plupart des micro-entreprises ne demandent pas de crédit, ou n'en sollicitent un qu'auprès d'une seule banque. En revanche, les PME demandent plus souvent un crédit auprès de plusieurs banques.

Figure 16 : Auprès de combien de banques avez-vous ouvert un crédit ? (selon la taille de l'entreprise)



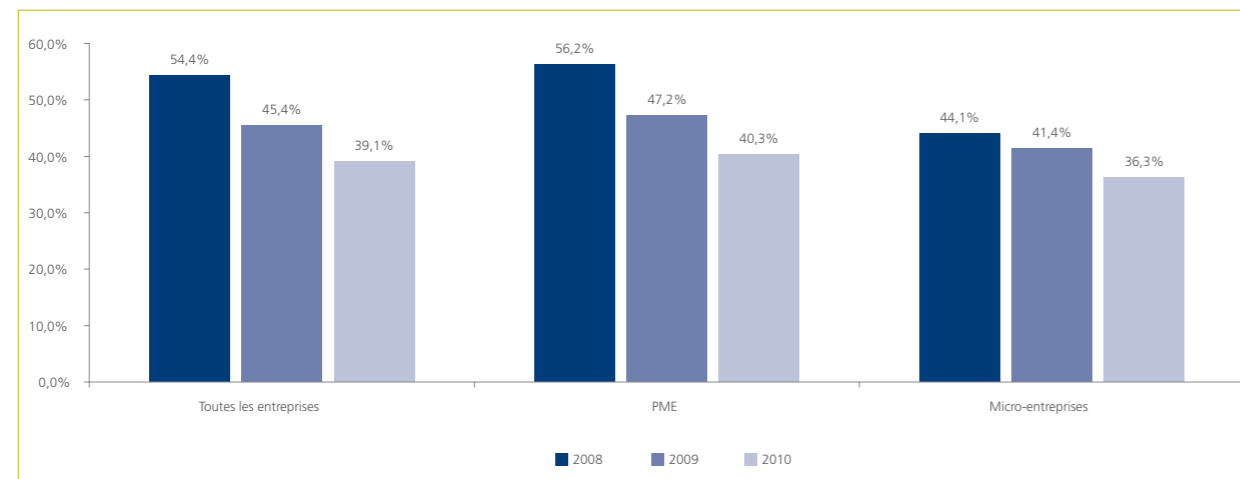
La figure 17 montre les différences régionales au niveau du nombre de banques auprès desquelles un crédit est ouvert. En Région wallonne, il arrive nettement plus souvent (dans 85,6% des cas) qu'un crédit soit ouvert (auprès d'une banque au moins) qu'en Région bruxelloise (71,6%) ou en Région flamande (74,1%). Il est surprenant toutefois de constater qu'en Région flamande, 9,2% des entreprises ont ouvert un crédit dans plus de cinq banques, cette catégorie ne représentant qu'1,5% des entreprises en Région wallonne et 2% des entreprises de la Région bruxelloise.

Figure 17 : Auprès de combien de banques avez-vous ouvert un crédit ? (selon la Région)



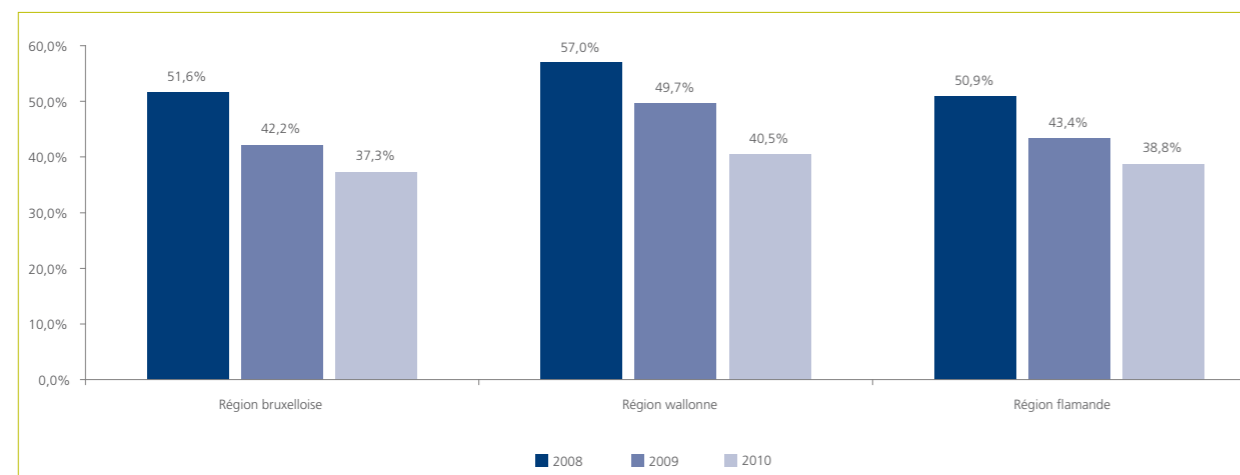
Il a également été demandé aux entreprises concernées si, au cours des 12 mois précédant l'enquête, elles ont sollicité un crédit bancaire pour financer des investissements. La figure 18 fait ainsi apparaître que 39,1% des répondants ont effectué une demande de crédit à cet effet. Ce taux s'élevait à 45,4% en 2009 et à 54,4% en 2008, ce qui traduit une baisse sensible. On ne note qu'une faible différence cette année entre PME et micro-entreprises (4% seulement).

Figure 18 : Demande de crédit au cours des 12 derniers mois pour le financement d'investissements (selon la taille de l'entreprise)



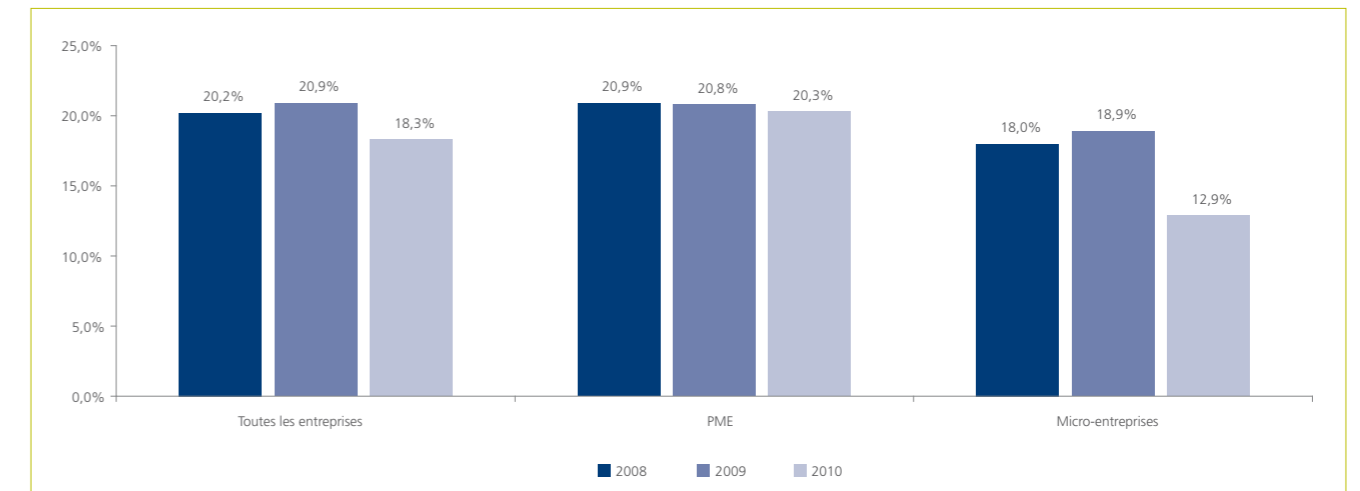
La figure 19 montre que 40,5% des entreprises interrogées en Région wallonne ont sollicité un crédit bancaire pour financer leurs investissements, contre 38,8% en Région flamande et 37,3% en Région bruxelloise. Là aussi, on constate que les différences entre les Régions se réduisent sensiblement.

Figure 19 : Demande de crédit au cours des 12 derniers mois pour le financement d'investissements (selon la Région)



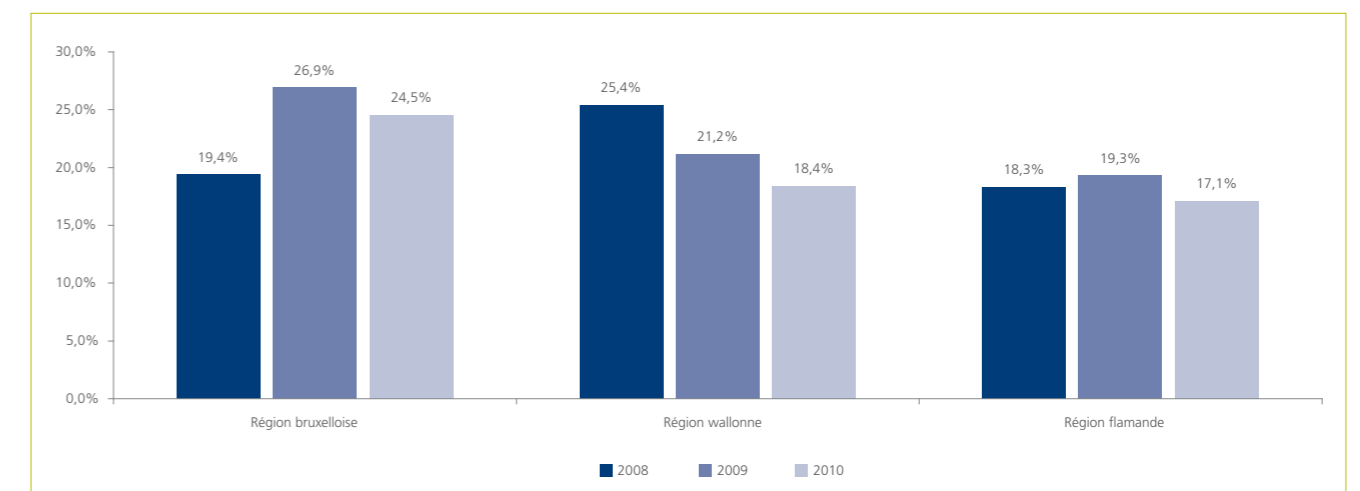
Il a ensuite été demandé aux entreprises si elles avaient sollicité un crédit durant les 12 mois précédant l'enquête pour financer le cycle d'exploitation. La figure 20 indique que 18,3% des entreprises interrogées ont fait une demande de crédit à cet effet. Ce pourcentage était de 20,9% en 2009 et de 20,2% en 2008. À l'instar des crédits demandés pour financer des investissements, on constate une baisse au niveau des crédits sollicités pour financer le cycle d'exploitation. Les micro-entreprises (12,9%) ont fait moins de demandes de crédit pour financer le cycle d'exploitation que les PME (20,3%). Ce chiffre est également à la baisse par rapport à l'année 2009, durant laquelle 18,9% des micro-entreprises ont encore demandé un crédit pour financer le cycle d'exploitation.

Figure 20 : Demande de crédit au cours des 12 derniers mois pour le financement de l'exploitation (selon la taille de l'entreprise)



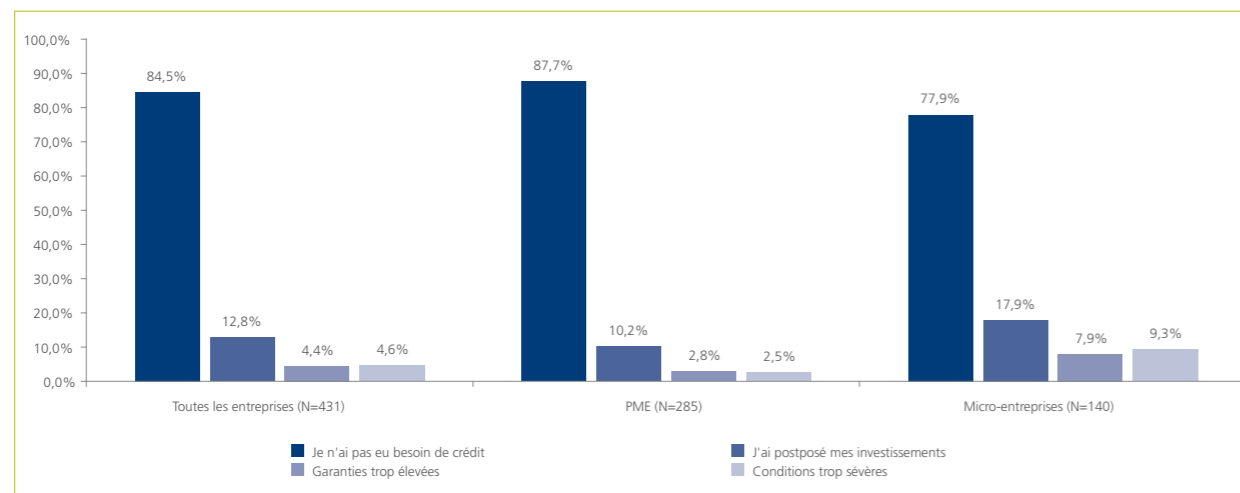
La figure 21 révèle que les entreprises bruxelloises (24,5%) demandent plus souvent un crédit pour financer le cycle d'exploitation que les entreprises de la Région wallonne (18,4%) ou flamande (17,1%). En Région bruxelloise ou flamande, aucune tendance claire ne se dessine, alors que l'on peut parler d'une baisse sensible en Région wallonne au fil des années.

Figure 21 : Demande de crédit au cours des 12 derniers mois pour le financement du cycle d'exploitation (selon la Région)



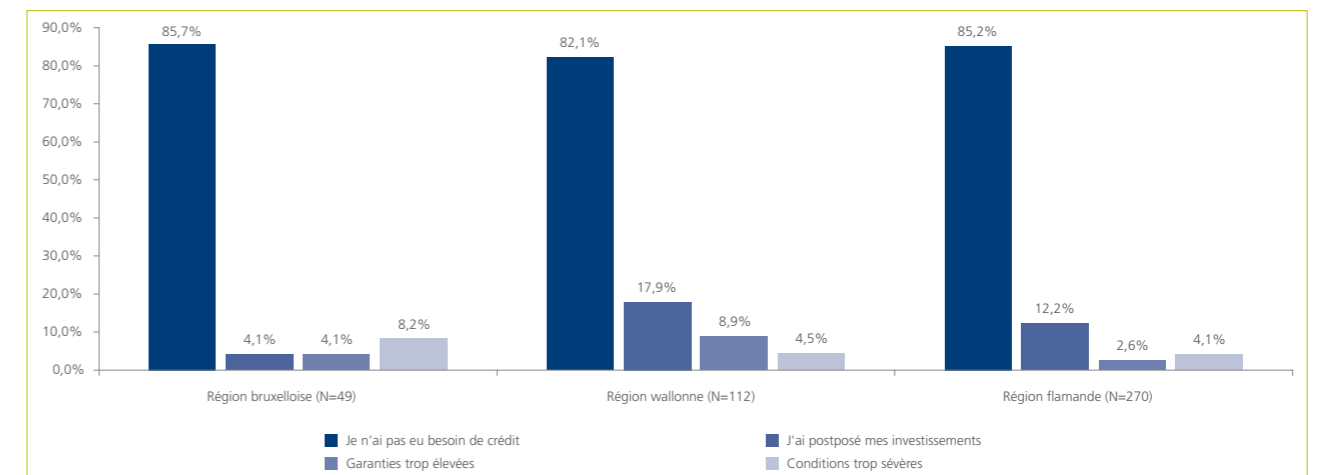
Les entreprises n'ayant pas sollicité de crédit se sont également prononcées sur les raisons pour lesquelles elles n'avaient pas introduit de demande. Les résultats obtenus en fonction de la taille des entreprises sont résumés à la figure 22. Tous les pourcentages mentionnés aux figures 22 et 23 ont été établis par rapport au nombre total d'entreprises qui n'ont pas soumis de demande. En d'autres termes, les entreprises qui ont sollicité un crédit n'ont pas été prises en compte. On constate que la plupart des entreprises qui n'ont pas sollicité de crédit (84,5%) n'en avaient simplement pas besoin. Une minorité d'entre elles ont indiqué qu'elles avaient reporté leurs investissements (12,8%), qu'elles jugeaient les garanties trop élevées (4,4%) ou que les conditions d'octroi étaient trop strictes (4,6%). Les micro-entreprises ont plus souvent postposé leurs investissements que les PME (17,9% contre 10,2%), mais ont également été proportionnellement plus nombreuses à ne pas contracter de crédit plus souvent en raison des garanties demandées trop élevées (7,9% contre 2,8%) ou de conditions d'octroi trop strictes (9,3% contre 2,5%).

Figure 22 : Motifs de non-introduction d'une demande de crédit (selon la taille de l'entreprise)



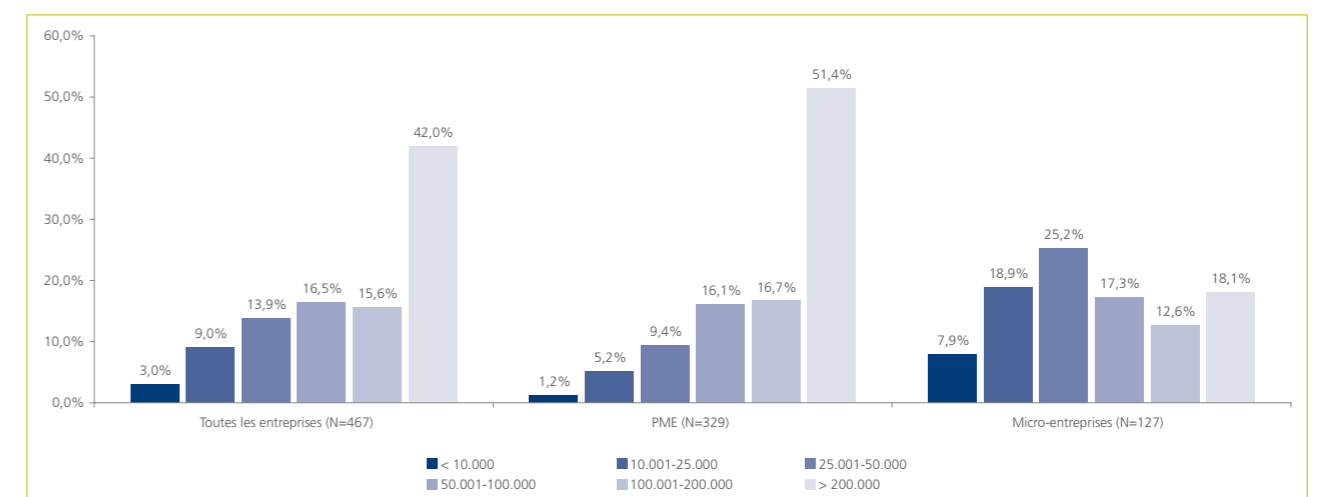
La figure 23 décrit, en fonction de la Région, les motifs expliquant pourquoi une entreprise choisit de ne pas demander de crédit. Dans toutes les Régions, les entreprises ont principalement mis en exergue le fait qu'elles n'avaient pas besoin de crédit pour la période considérée. En Région bruxelloise, un nombre plus important de demandes de crédits (8,2%) n'a pas été introduit en raison de conditions d'octroi trop strictes. Ce chiffre est supérieur à ceux enregistrés en Région wallonne (4,5%) et flamande (4,1%). En Région wallonne, les investissements ont été reportés plus souvent (dans 17,9% des cas) qu'en Région flamande (12,2%) et bruxelloise (4,1%). Pour terminer, 8,9% des entreprises wallonnes indiquent qu'elles n'ont pas sollicité de crédit en raison des garanties trop élevées, contre 4,1% des entreprises bruxelloises et 2,6% des entreprises flamandes.

Figure 23 : Motifs de non-introduction d'une demande de crédit (selon la Région)



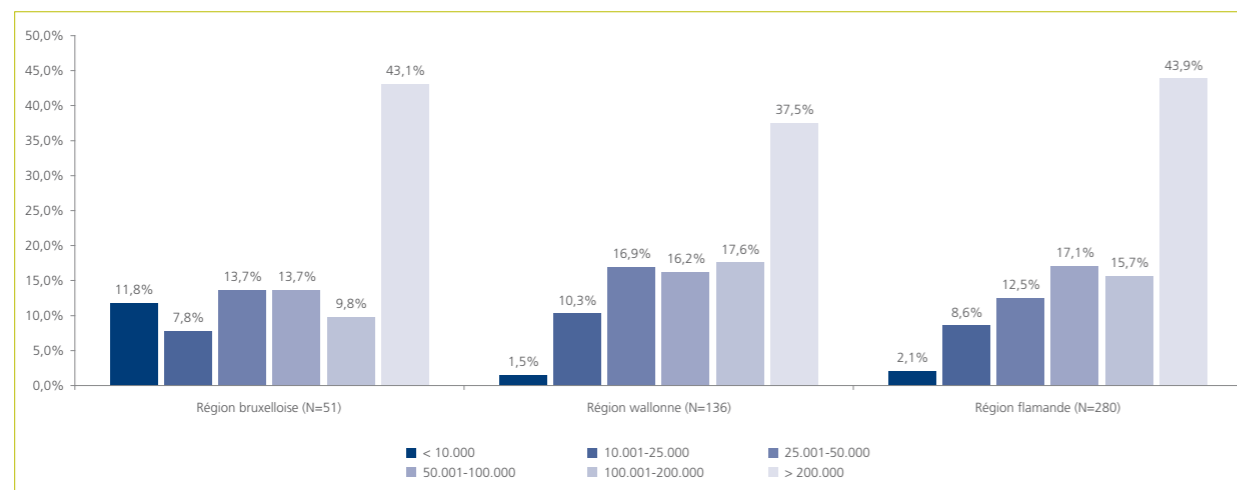
Il a été demandé aux entreprises qui ont introduit une demande de crédit d'en communiquer le montant. Les pourcentages ont été établis par rapport au total des entreprises ayant sollicité un crédit. La figure 24 regroupe les résultats en fonction de la taille de l'entreprise. La majorité d'entre elles (42%) a demandé plus de 200.000 euros. Seuls 3% des entreprises ont demandé moins de 10.000 euros. Les micro-entreprises sont principalement demandeuses de montants inférieurs à 200.000 euros (81,9%), contre seulement 48,6% des PME. Ces dernières demandent nettement plus de crédits supérieurs à 200.000 euros que les micro-entreprises (51,4% contre 18,1%).

Figure 24 : Montant de crédit demandé (selon la taille de l'entreprise)



La figure 25 fait apparaître les différences régionales au niveau du montant de crédit demandé. En Région bruxelloise, les entreprises demandent surtout des montants inférieurs à 10.000 euros (11,8% contre 1,5% en Région wallonne ou 2,1% en Région flamande). En Région wallonne (37,5%), la part des entreprises qui demandent plus de 200.000 euros est plus faible qu'en Région bruxelloise (43,1%) et flamande (43,9%).

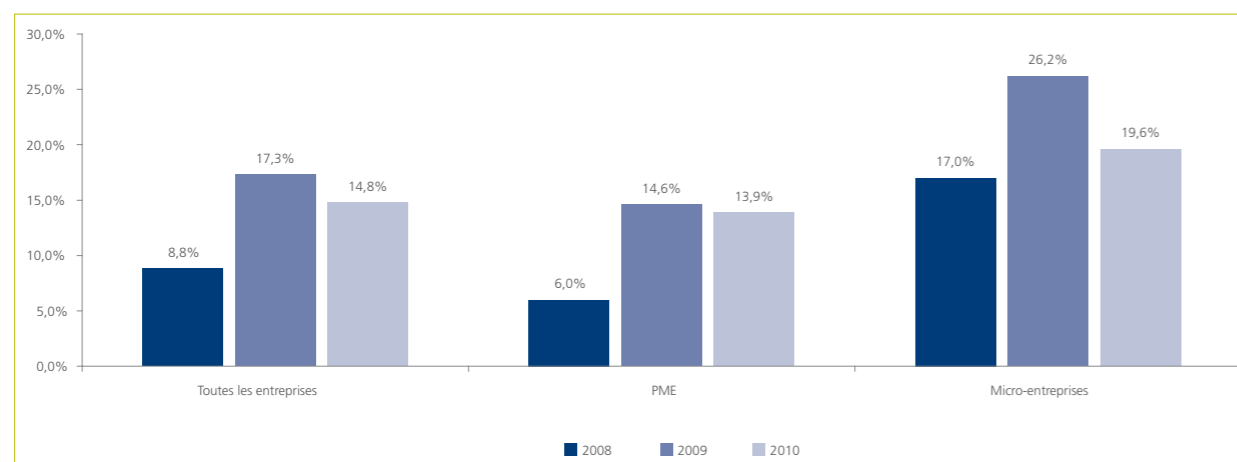
Figure 25 : Montant de crédit demandé (selon la Région)



2.2.3 REFUS D'UNE DEMANDE DE CRÉDIT

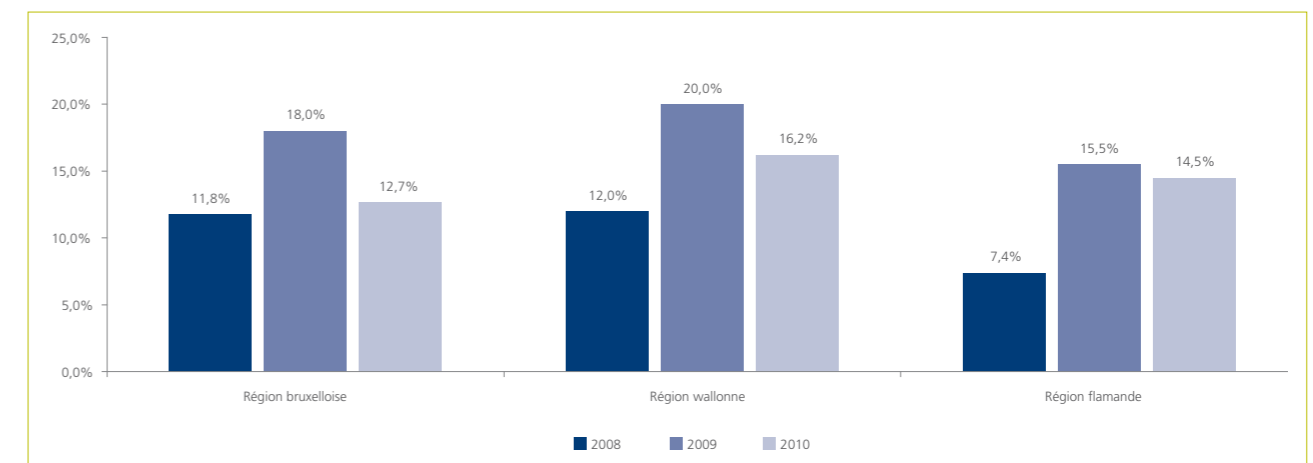
La figure 26 montre, par type d'entreprise, le taux de refus en cas de demande de crédit. Ces pourcentages sont exprimés en fonction des entreprises qui ont effectivement introduit une demande de crédit. 14,8% des entreprises demandeuses ont obtenu une réponse défavorable. En 2009, ce taux était encore de 17,3%. Ce sont surtout les micro-entreprises (19,6%) qui ont été confrontées à un refus de crédit, ce chiffre étant bien plus bas pour les PME (13,9%). Pour les PME, le pourcentage de refus de crédits enregistré en 2010 est presque identique à celui de 2009. En ce qui concerne les micro-entreprises, il a par contre baissé de 6,6%.

Figure 26 : Refus d'une demande de crédit bancaire (selon la taille de l'entreprise)



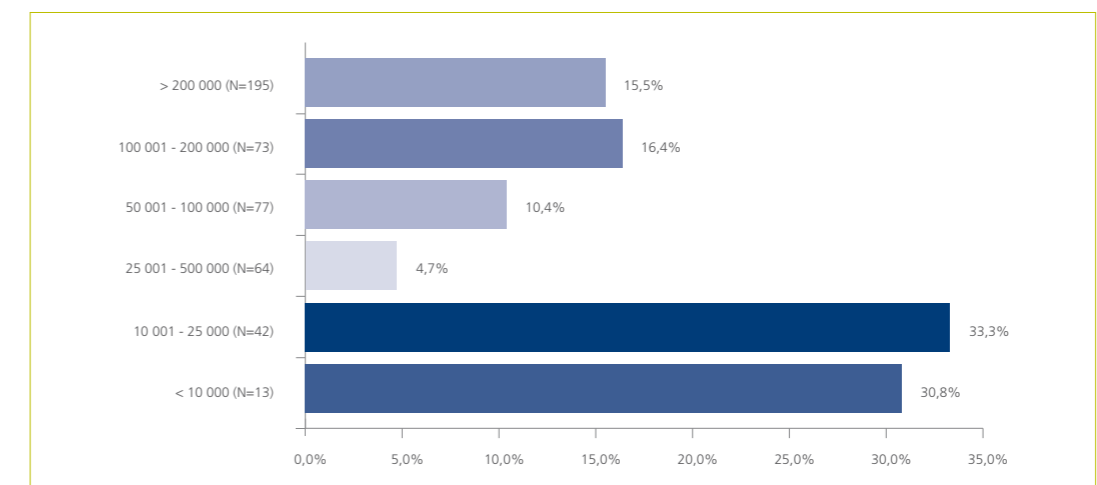
La figure 27 montre, par Région, le taux de refus en cas de demande de crédit. Le plus grand nombre de refus est enregistré en Région wallonne (16,2%). En Région flamande, le taux de refus est de 14,5%, contre 12,7% en Région bruxelloise. Ce taux a baissé dans chaque Région par rapport à 2009. La Région bruxelloise enregistre la plus forte baisse (5,3%), suivie de la Région wallonne (3,8%). En Région flamande, on note une légère baisse de 1%.

Figure 27 : Refus d'une demande de crédit bancaire (selon la Région)



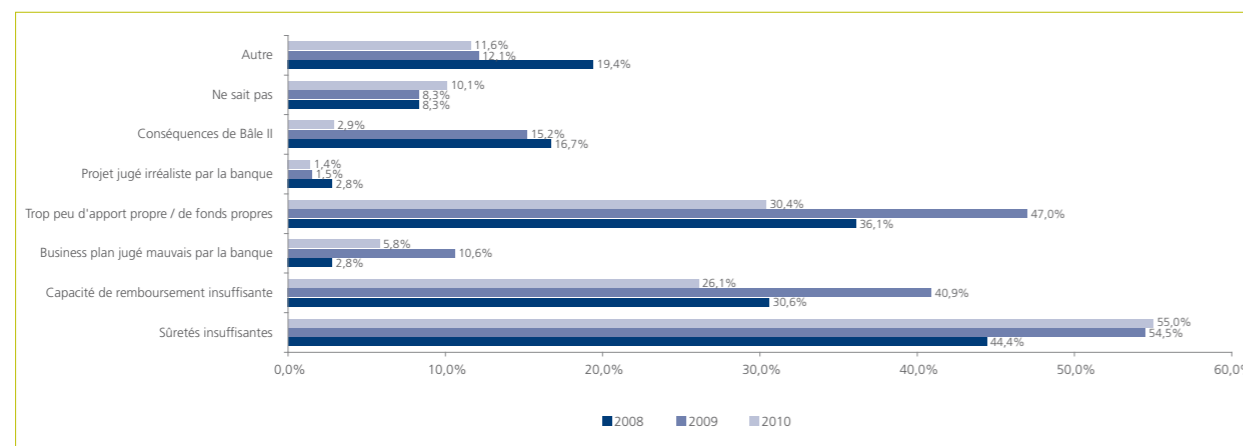
La figure 28 montre l'importance du taux de refus en fonction des montants demandés. La plupart des refus concerne des demandes d'un montant inférieur à 10.000 euros (30,8%) et d'un montant situé entre 10.001 et 25.000 euros (33,3%).

Figure 28 : Refus d'une demande de crédit bancaire (selon le montant demandé)



La figure 29 présente les motifs invoqués en cas de refus lors d'une demande de crédit. La plupart des refus s'explique par le fait que les entreprises ne peuvent ou ne souhaitent pas fournir de sûretés personnelles (30,4%) et réelles (24,6%). Sur toutes les entreprises qui se sont vu refuser un crédit, 55% invoquent ce motif. Ce pourcentage est presque identique à celui enregistré en 2009 (54,5%). L'apport insuffisant de fonds propres (30,4%) est le deuxième motif le plus fréquemment mentionné. En 2009, cette raison était encore citée par 47% des entreprises. Le troisième motif avancé renvoie à l'impossibilité de présenter des capacités de remboursement suffisantes (26,1%). Ici également, on note une forte baisse de ce taux par rapport à celui de 2009 (40,9%). Un nombre limité d'entreprises avance d'autres motifs (11,6%) ou ne sait pas (10,1%). Parmi les « autres motifs », on retrouve par exemple les arriérés de paiement des dettes d'ONSS ou les capitaux propres négatifs. Les autres motifs proposés n'ont que très peu été mentionnés : mauvais business plan (5,8%), conséquences de Bâle II (2,9%) et projet irréaliste (1,4%).

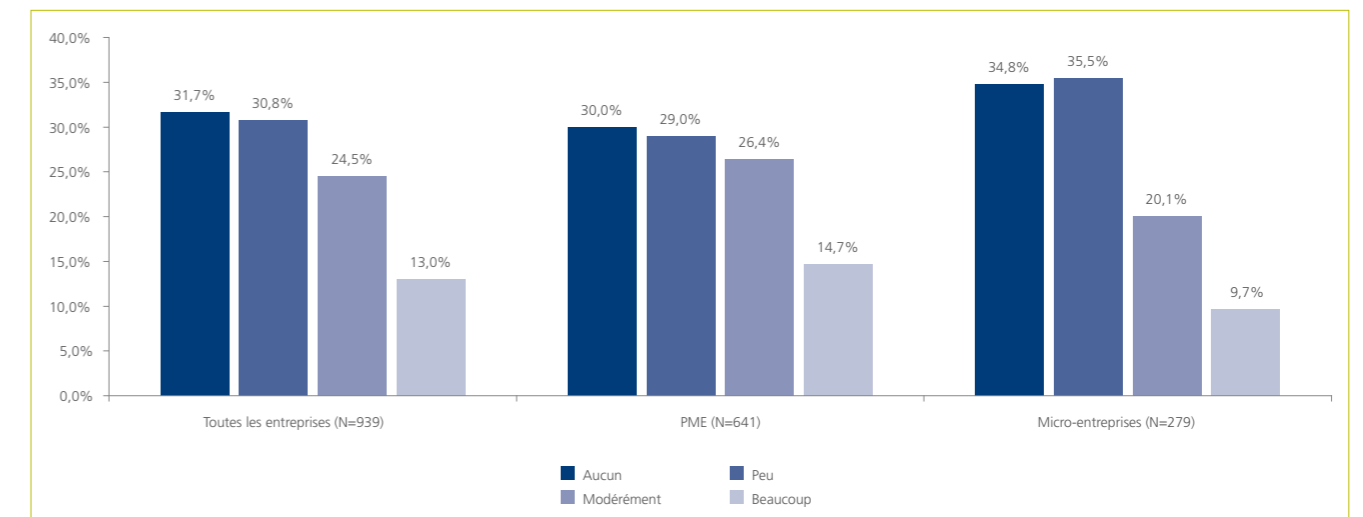
Figure 29 : Motifs de refus de crédit bancaire



2.2.4 BESOIN FUTUR DE FINANCEMENT EXTERNE

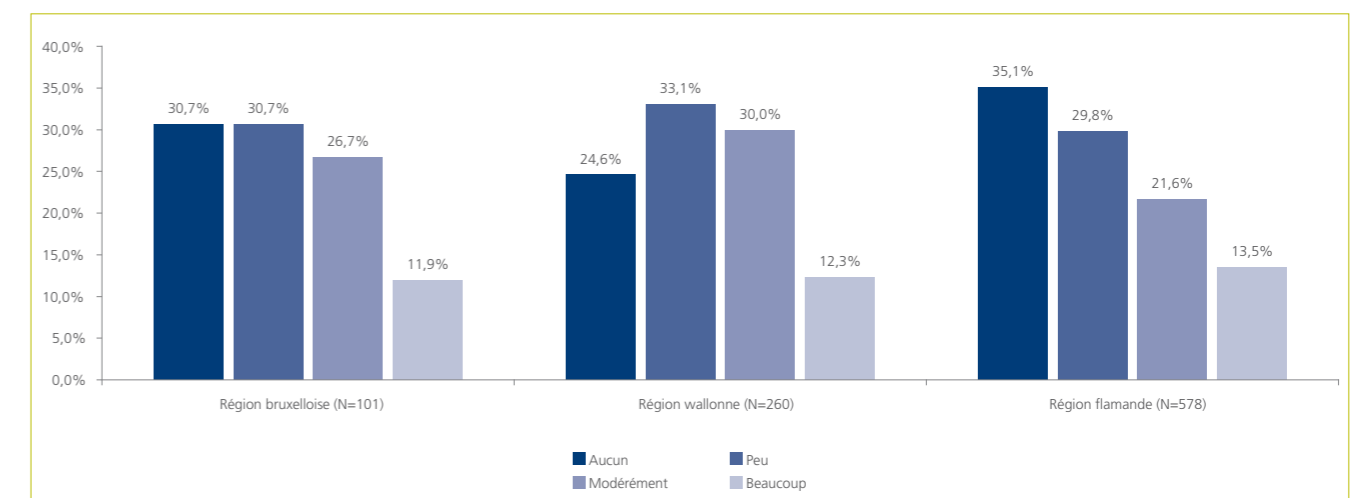
Pour terminer, il a été demandé aux entreprises dans quelle mesure elles pensent avoir besoin d'un financement externe dans les 12 prochains mois. La figure 30 montre que 31,7% des entreprises déclarent ne pas penser avoir besoin de financement externe dans les 12 prochains mois. 30,8% des entreprises interrogées pensent n'avoir besoin de financement externe que dans une faible ou très faible mesure, tandis que seuls 13% des entreprises pensent avoir besoin de financement externe dans une grande ou très grande mesure. Près d'un quart des entreprises (24,5%) pense avoir un besoin modéré en financement externe dans les 12 prochains mois. Les micro-entreprises s'attendent plus souvent que les PME à ne pas avoir besoin de financement externe (micro-entreprises : 34,8% et PME : 30%). Les micro-entreprises envisagent plus fréquemment que les PME de n'avoir que peu besoin de financement externe (micro-entreprises : 35,5% et PME : 29%). Les micro-entreprises déclarent moins fréquemment s'attendre à avoir un besoin modéré ou important de financement externe (besoin modéré : 20,1% et besoin important : 9,7%).

Figure 30 : Dans quelle mesure pensez-vous avoir besoin d'un financement externe dans les 12 prochains mois ? (selon la taille de l'entreprise)



La figure 31 montre qu'en Région flamande, les entreprises s'attendent plus souvent (35,1%) à ne pas avoir besoin de financement externe qu'en Région bruxelloise (30,7%) ou wallonne (24,6%). En outre, des différences significatives apparaissent entre les régions lorsqu'on analyse le pourcentage d'entreprises qui pensent avoir un besoin modéré de financement externe. En Région wallonne, ce pourcentage s'élève à 30%, contre 26,7% en Région bruxelloise ou 21,6% en Région flamande.

Figure 31 : Dans quelle mesure pensez-vous avoir besoin d'un financement externe dans les 12 prochains mois ? (selon la Région)



2.2.5 DIFFÉRENCES ENTRE MICRO-ENTREPRISES ET PME

Les différences statistiques significatives suivantes ont été constatées entre micro-entreprises et PME :

- D'un point de vue général, au cours des 12 mois précédant l'enquête, les PME ont plus investi que les micro-entreprises en matière de formation, de recherche et développement, de matériel ou équipement (expansion et remplacement), bâtiments et terrains (expansion), matériel roulant (expansion et remplacement).
- Au cours des 12 mois précédant l'enquête, les PME ont réalisé les investissements qu'elles avaient prévus, plus souvent que les micro-entreprises.
- Parmi les entreprises qui n'ont pas demandé de crédit, les PME déclarent plus souvent qu'elles n'en ont pas besoin. Les raisons les plus souvent citées par les micro-entreprises pour justifier le fait de ne pas avoir demandé de crédit sont le report dans le temps de leurs investissements, les garanties trop élevées et des conditions d'octroi trop strictes.
- Au sein des entreprises ayant fait une demande d'ouverture de crédit, on remarque qu'il existe un rapport significatif entre le type d'entreprise et le montant du crédit demandé. Les micro-entreprises demandent plus souvent des montants inférieurs à 200.000 euros, les PME des montants supérieurs à 200.000 euros.
- En ce qui concerne les attentes des entreprises pour les 12 mois à venir, il existe un rapport significatif entre le type d'entreprise et le besoin en financement externe. Les micro-entreprises s'attendent à ne pas avoir besoin ou à avoir peu besoin de financement externe. Pour leur part, les PME s'attendent à avoir modérément ou énormément besoin de financement externe.

2.2.6 DIFFÉRENCES ENTRE LA RÉGION WALLONNE ET LA RÉGION FLAMANDE

Les différences statistiques significatives suivantes ont été constatées entre les entreprises flamandes et wallonnes :

- Les entreprises de la Région flamande ont réalisé les investissements prévus plus souvent que celles de la Région wallonne. Par ailleurs, au cours des 12 mois précédant l'enquête, les entreprises de la Région flamande ont investi davantage pour l'achat et la reprise d'entreprise, ainsi que pour l'achat de matériel roulant neuf.
- Par rapport à la Région wallonne, la Région flamande compte plus d'entreprises qui n'ont pas ouvert de crédit auprès d'une banque que la Région wallonne.
- Par rapport à la Région flamande il est plus fréquent que les entreprises de la Région wallonne ne sollicitent pas de crédit en raison de garanties trop élevées.
- Les entreprises de la Région wallonne s'attendent davantage à avoir besoin d'un financement dans les 12 mois à venir.

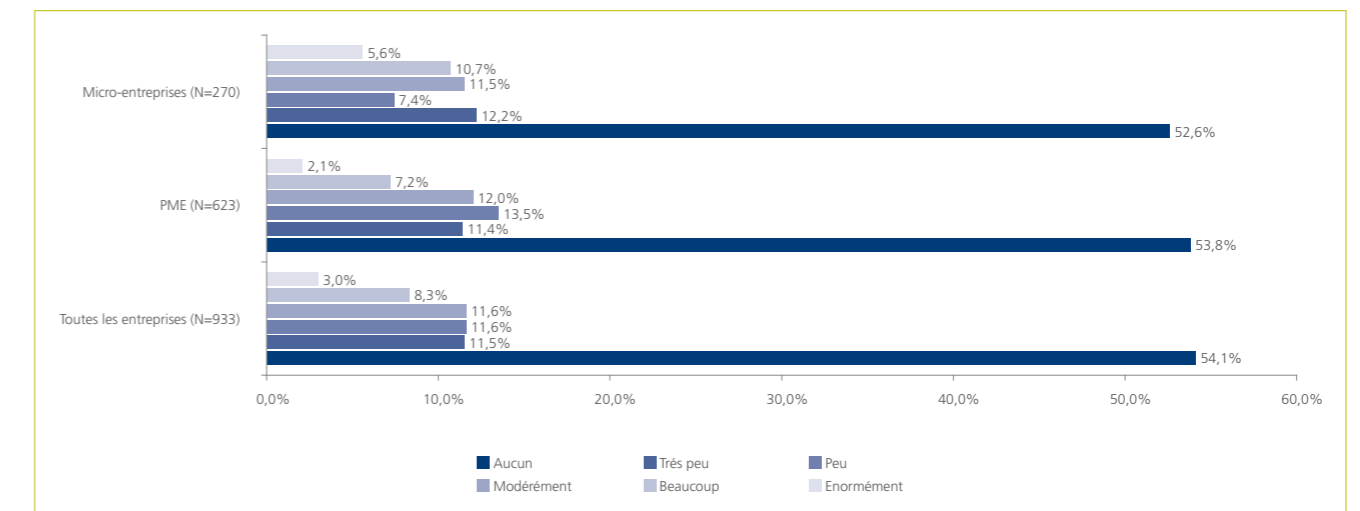
2.3 ÉVOLUTION DE L'OCTROI DE CRÉDIT ET DES PRESTATIONS DE SERVICES

Ce troisième chapitre de la seconde partie du rapport est consacré à l'analyse de la relation entre l'entreprise et son principal bailleur de fonds, à savoir le banquier. Les questions portent sur les problèmes liés au financement, sur les garanties demandées par les banques et sur les conseils/informations communiqués par les banques. Cette partie se termine par la recherche de différences significatives entre micro-entreprises et PME d'une part, et entre entreprises de la Région flamande et de la Région wallonne d'autre part.

2.3.1 PROBLÈMES LIÉS AU FINANCEMENT

La figure 32 montre que 45,9% des entreprises ont rencontré des problèmes pour obtenir un financement bancaire (qu'il s'agisse d'un petit ou d'un grand nombre de problèmes). 11,3% des entreprises ont rencontré beaucoup ou énormément de problèmes. Au terme de l'année 2010, le pourcentage d'entrepreneurs ayant rencontré peu à très peu de problèmes s'élevait à 23,1%, et le pourcentage de répondants déclarant n'avoir rencontré aucun problème s'élevait à 54,1 %.

Figure 32 : Dans quelle mesure avez-vous constaté des problèmes pour obtenir un financement (selon la taille de l'entreprise) ?



Les micro-entreprises rencontrent encore beaucoup de problèmes pour obtenir des financements bancaires. Environ une micro-entreprise sur six (soit 16,3%) a rencontré beaucoup ou énormément de problèmes pour obtenir un financement bancaire durant l'année qui vient de s'écouler, contre seulement 9,3 % de PME.

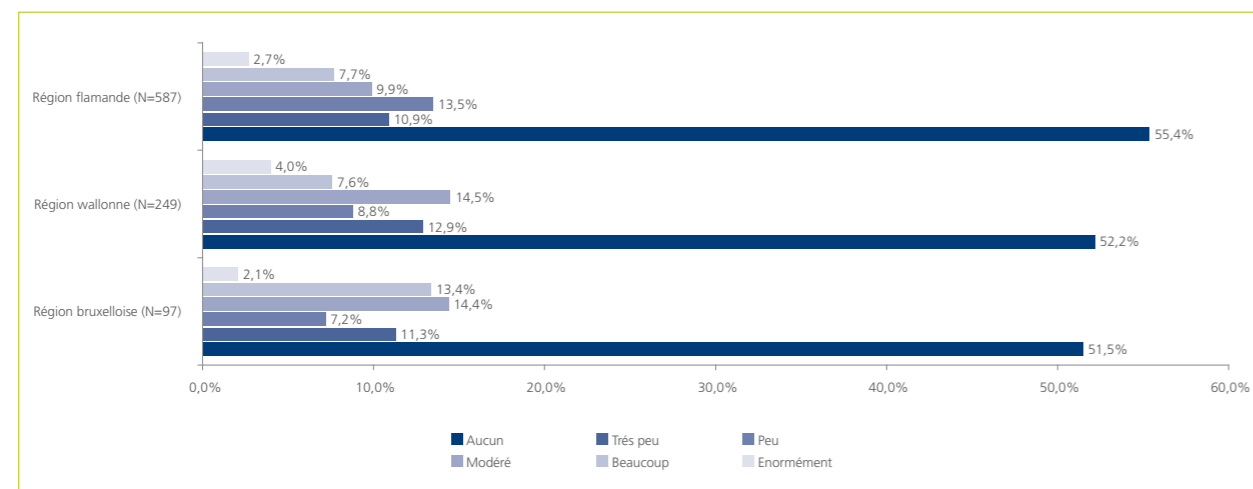
En 2009, 22,6% des entreprises qui ont sollicité un crédit ont déclaré avoir rencontré beaucoup ou énormément de problèmes pour obtenir un financement bancaire. En 2010, ce pourcentage ne s'élève qu'à 15,3%, soit une baisse de 7,3%. Par ailleurs, l'enquête montre que 40% des entreprises ayant fait une demande de crédit bancaire déclarent ne pas avoir rencontré de problèmes pour obtenir un financement bancaire (contre 53,5% l'année précédente). Sur ce point, parmi les micro-entreprises qui ont demandé un crédit bancaire en 2010, une sur cinq déclare avoir rencontré beaucoup ou énormément de problèmes, alors que ce chiffre s'élevait encore à 30,3% en 2009.

Bien qu'on ait pu constater une amélioration en 2010, la situation n'est pas encore comparable à celle qui prévalait en 2008. À cette époque, seuls 8,9% des entreprises répondantes avaient déclaré avoir rencontré beaucoup ou énormément de problèmes. Toujours en 2008, 13,9% des micro-entreprises avaient rencontré beaucoup ou énormément de problèmes, tandis que 70% des entreprises n'avaient rencontré aucun problème.

La figure 33 montre que 48,5% des entreprises de la Région bruxelloise déclarent avoir rencontré des problèmes pour obtenir un financement bancaire. En Région wallonne, ce taux est de 47,8 % en Région wallonne, et de 44,6 % en Région flamande.

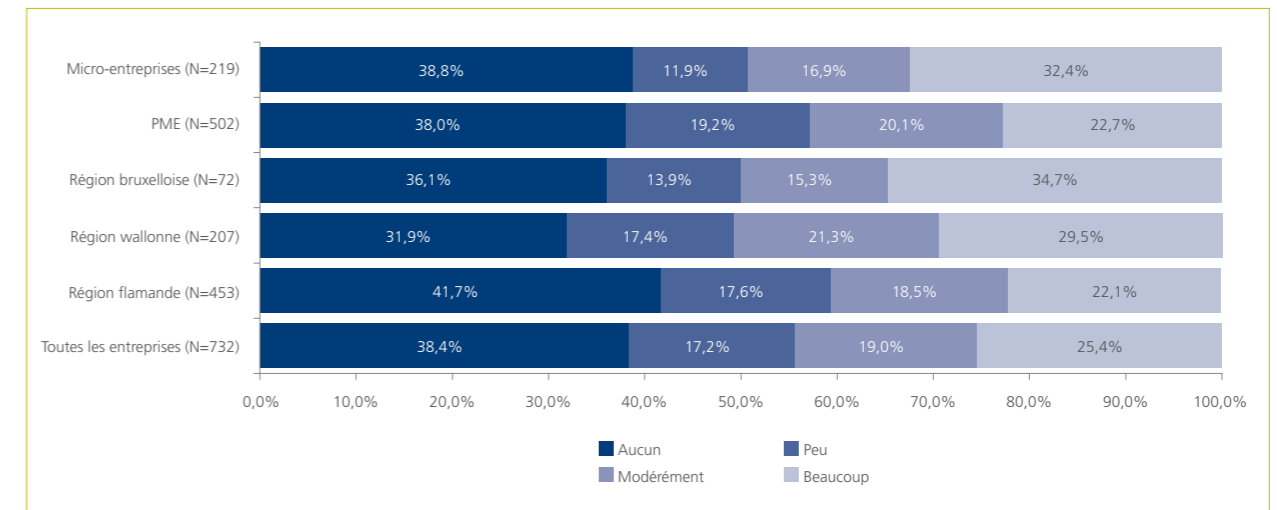
15,5% des répondants originaires de la Région bruxelloise ont rencontré beaucoup, voire énormément de problèmes, contre 11,6% des répondants en Région wallonne et 10,4% des répondants en Région flamande.

Figure 33 : Dans quelle mesure avez-vous constaté des problèmes pour obtenir un financement (selon la Région) ?



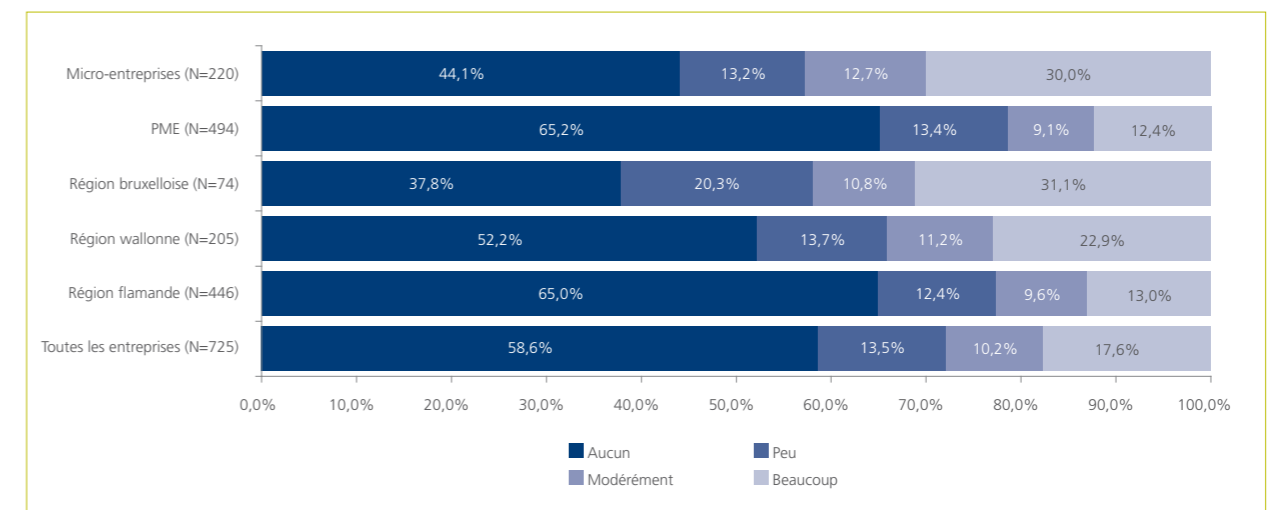
La figure 34 montre que pour 61,6% de l'ensemble des entreprises, le fait que le banquier ait exigé des sûretés réelles a constitué un problème. Environ un quart des entreprises ont indiqué qu'elles ont rencontré beaucoup de problèmes à ce niveau. Le pourcentage d'entreprises de la Région bruxelloise ayant rencontré beaucoup de problèmes s'élève à 34,7%, contre 29,5% des entreprises de la Région wallonne et 22,1% des entreprises de la Région flamande. Si ces résultats sont analysés en fonction de la taille de l'entreprise, on constate que ce sont les micro-entreprises qui ont rencontré le plus de problèmes répartis (32,4% d'entre elles ont rencontré beaucoup de problèmes, contre 22,7% des PME).

Figure 34 : Dans quelle mesure avez-vous rencontré des problèmes liés au fait que la banque exigeait des sûretés réelles ?



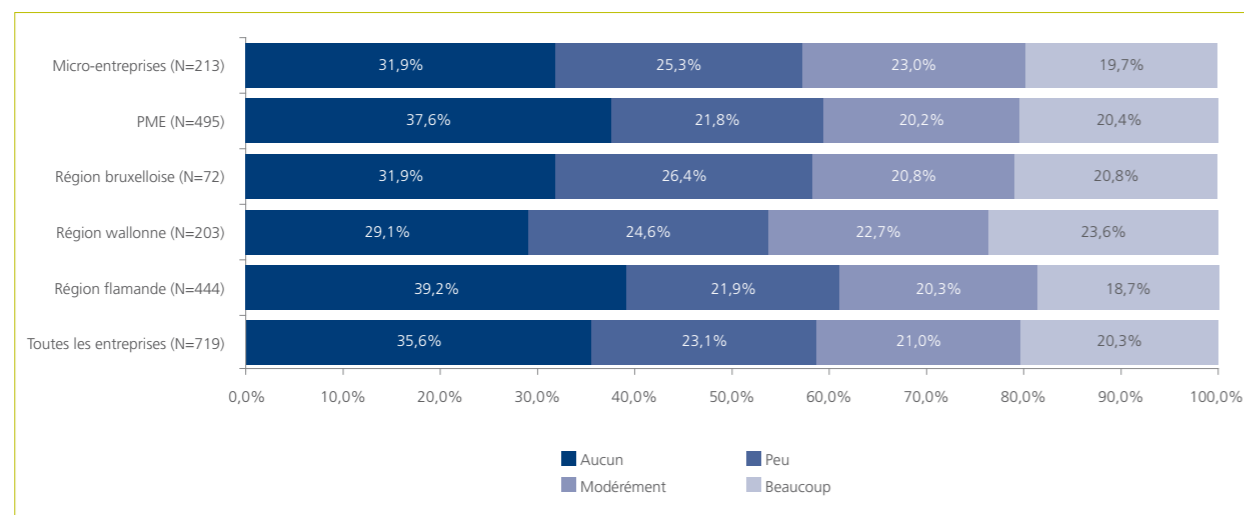
La figure 35 montre que 41,4% de l'ensemble des entreprises ont rencontré des problèmes face à un banquier qui exigeait des sûretés personnelles. 17,6% des entreprises ont rencontré beaucoup de problèmes à cet égard. La majorité des entreprises de la Région bruxelloise (62,2%) ont rencontré des problèmes. Dans les autres Régions, ce pourcentage baisse à 48,8% en Région wallonne et à 35% en Région flamande. Par rapport aux entreprises wallonnes et flamandes, les entreprises bruxelloises sont celles qui sont le plus souvent confrontées à de nombreux problèmes (Région bruxelloise : 31,1%, Région wallonne : 22,9%, Région flamande : 13%). Les micro-entreprises ont rencontré des problèmes plus souvent que les PME (55,9% contre 35%). 30% des micro-entreprises déclarent avoir rencontré des problèmes liés aux garanties personnelles demandées par les banques.

Figure 35 : Dans quelle mesure avez-vous rencontré des problèmes liés au fait que la banque exigeait des sûretés personnelles ?



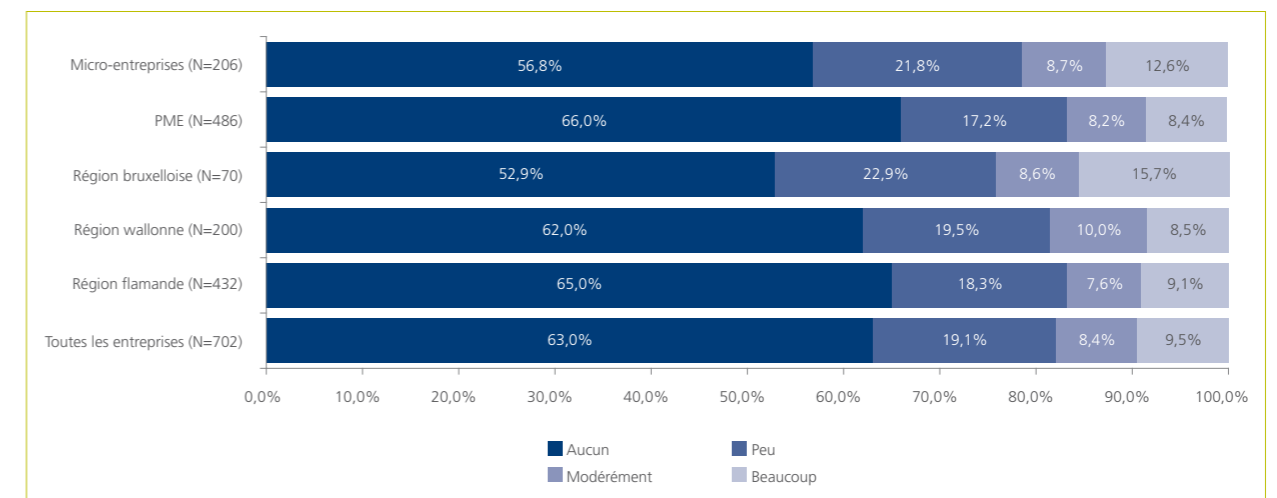
La figure 36 montre que 64,4% des entreprises déclarent avoir rencontré des problèmes avec une banque qui exigeait trop d'informations sur l'entreprise. Sur ce point, près d'une entreprise sur cinq déclare avoir rencontré beaucoup de problèmes. Les différences entre Régions ou type d'entreprise sont relativement faibles. Par contre, on constate que les micro-entreprises ont plus souvent rencontré peu de problèmes (25,3%), alors que les PME déclarent plus souvent n'avoir rencontré aucun problème (37,6%).

Figure 36 : Dans quelle mesure avez-vous constaté des problèmes liés au fait que la banque exigeait plus d'informations ?



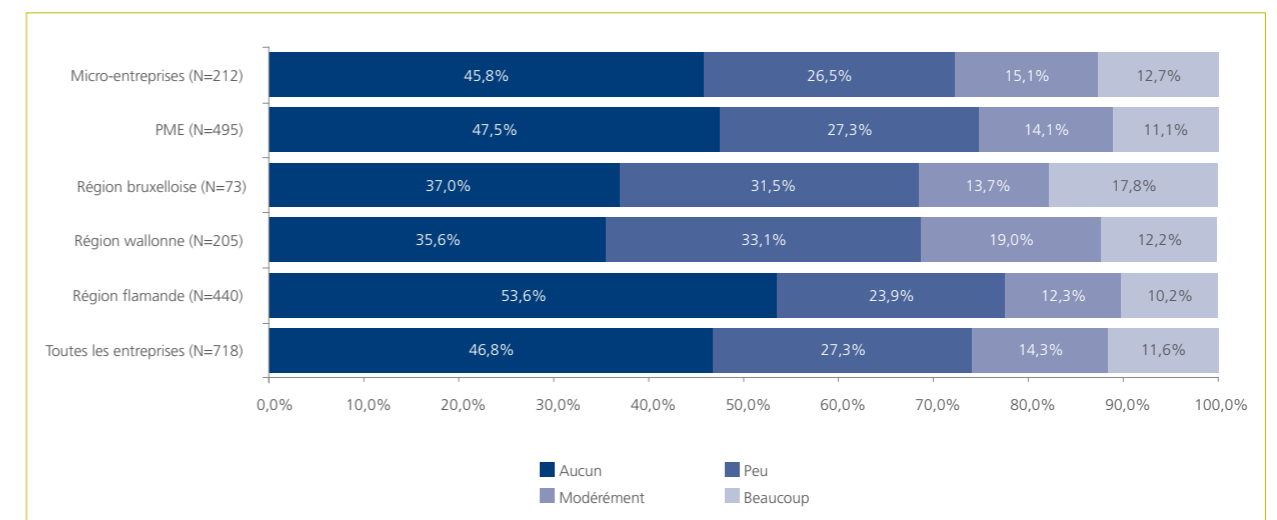
La figure 37 montre que, pour six entreprises sur dix, le fait de n'avoir pas toujours eu le même interlocuteur au sein de la banque n'a engendré aucun problème. Pour les entreprises de la Région flamande, ce pourcentage atteint 65% et pour les PME, 66%. 15,7% des entreprises de la Région bruxelloise ont rencontré beaucoup de problèmes à cet égard. Dans les autres régions du pays, les pourcentages sont plus faibles (8,5% pour les entreprises de la Région wallonne et 9,1% pour les entreprises de la Région flamande). En outre, les micro-entreprises ont rencontré plus de problèmes que les PME (43,2% contre 34%) et elles ont déclaré avoir rencontré beaucoup de problèmes plus souvent que les PME (12,6% contre 8,4%).

Figure 37 : Dans quelle mesure avez-vous constaté des problèmes liés au fait que votre interlocuteur n'ait pas toujours été le même ?



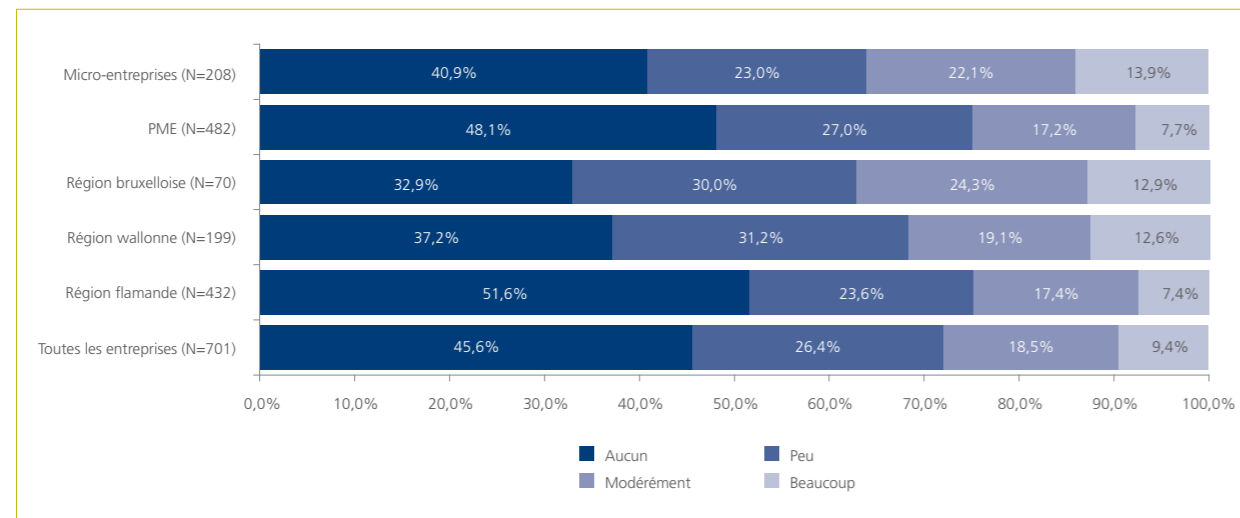
La figure 38 montre que près de la moitié des entreprises (46,8%) n'a pas rencontré de problèmes liés aux longs délais de décision des banques. Les entreprises wallonnes et bruxelloises ont rencontré plus de problèmes que les entreprises flamandes (respectivement 64,4% et 63% contre 46,4%). 17,8% des entreprises bruxelloises ont constaté beaucoup de problèmes. Les PME ont, dans 52,5% des cas, rencontré des problèmes relatifs à un long délai de décision. Ce taux est seulement de 43,2% pour les micro-entreprises.

Figure 38 : Dans quelle mesure avez-vous constaté des problèmes liés au long délai de décision pris par la banque ?



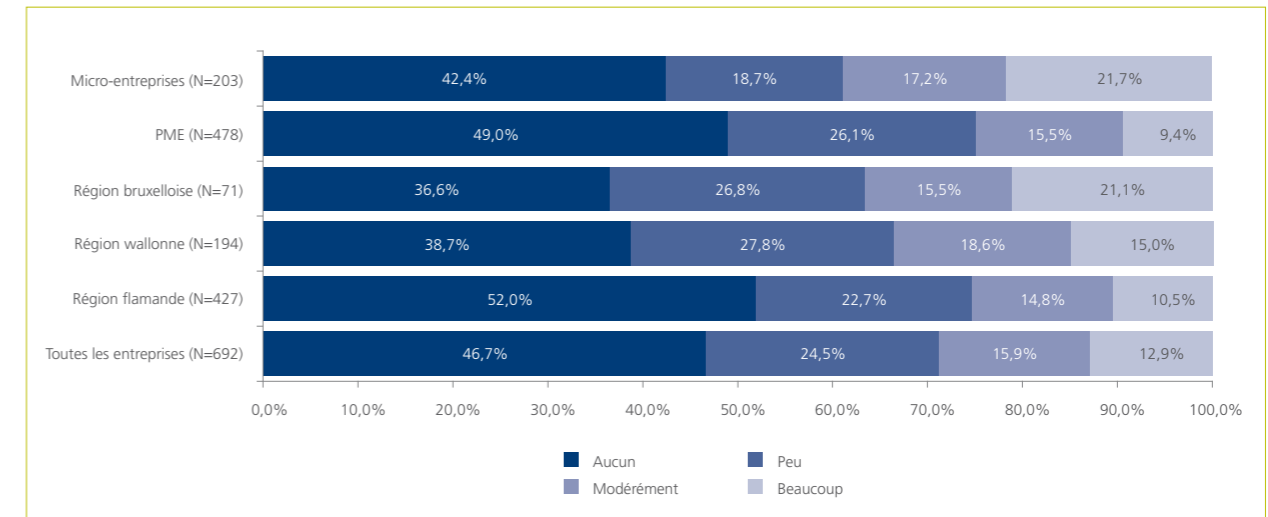
La figure 39 fait apparaître que 45,6% de l'ensemble des entreprises n'ont pas rencontré de problèmes relatifs au coût élevé d'un crédit à long terme. En Région flamande, ce taux atteint 51,6%. Les chiffres sont un peu moins favorables en Région wallonne, où 62,8% des entreprises déclarent avoir rencontré des problèmes de ce type, 12,6% d'entre eux indiquant qu'elles ont rencontré beaucoup de problèmes. Pour les entreprises de la Région bruxelloise, les chiffres sont encore moins favorables. Dans cette Région, 67,1% des entreprises déclarent avoir été confrontées à ce type de problème ; 12,9% d'entre-elles indiquant qu'elles ont rencontré beaucoup de difficultés. Les micro-entreprises ont rencontré plus de problèmes liés au coût élevé d'un crédit à long terme que les PME (59,1% contre 51,9%).

Figure 39 : Dans quelle mesure avez-vous rencontré des problèmes liés au coût élevé d'un crédit à long terme ?



La figure 40 montre que 53,3% de l'ensemble des entreprises ont rencontré des problèmes relatifs au coût élevé d'un crédit à court terme. Les entreprises des Régions bruxelloise et wallonne déclarent avoir rencontré plus de problèmes de ce type que les entreprises de la Région flamande (63,7% et 61,3% contre 48%). Les micro-entreprises déclarent, dans 57,6% des cas, avoir été confrontées à des problèmes de ce type, les PME dans 51% des cas. Les entreprises de la Région bruxelloise ainsi que les micro-entreprises affichent le plus haut pourcentage d'entreprises ayant rencontré beaucoup de problèmes liés au coût élevé d'un crédit à court terme (respectivement 21,1% et 21,7%).

Figure 40 : Dans quelle mesure avez-vous rencontré des problèmes liés au coût élevé d'un crédit à court terme ?



2.3.2 GARANTIES

Les entreprises ont été interrogées sur les garanties qu'elles ont dû fournir dans le cadre de l'obtention d'un crédit bancaire. Les résultats sont repris dans le tableau 13. Il s'avère que le gage sur fonds de commerce est la garantie la plus couramment exigée lors d'une demande de crédit bancaire (dans 46,2% des cas). Le mandat hypothécaire vient en deuxième position (29,9%), suivi par la caution personnelle (20,7%). Notons que la caution personnelle est la garantie la plus couramment exigée pour des micro-entreprises (33,8%), suivie du gage sur fonds de commerce (32,8%). La caution personnelle est plus fréquemment demandée aux micro-entreprises qu'aux PME (33,8% contre 14,7%). Le gage sur fonds de commerce, ainsi que le mandat hypothécaire, sont plus couramment demandés aux PME qu'aux micro-entreprises.

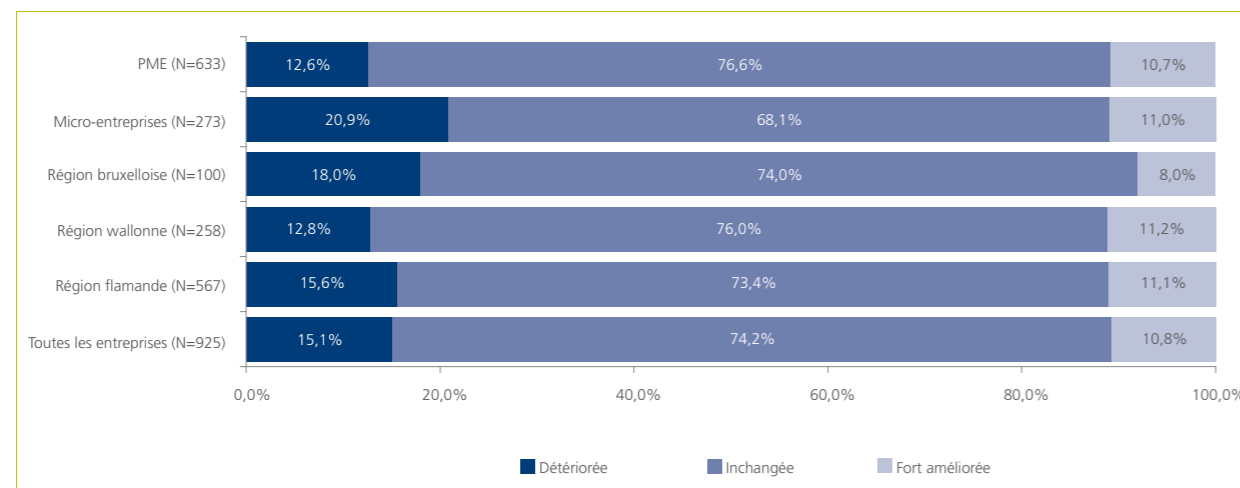
Tableau 13 : Garanties fournies dans le cadre d'un crédit bancaire

	Toutes (N=889)	Micro (N=266)	PME (N=605)	Région flamande (N=567)	Région wallonne (N=237)	Région bruxelloise (N=85)
Gage sur fonds de commerce	46,2%	32,8%	52,7%	46,7%	49,2%	34,1%
Gage sur actions de l'entreprise	5,1%	2,6%	6,3%	5,5%	4,6%	3,5%
Caution personnelle	20,7%	33,8%	14,7%	17,5%	24,5%	31,8%
Inscription/Mandat hypothécaire	29,9%	19,9%	34,7%	28,2%	35,9%	24,7%
Caution de tiers	6,1%	3,4%	7,1%	6,2%	6,3%	4,7%
Argent/titres	3,7%	6,4%	2,6%	2,6%	4,6%	8,2%
Hypothèque	19,2%	17,3%	20,5%	14,6%	30,8%	17,6%
Assurance-décès (solde restant dû)	12,6%	21,1%	8,6%	11,6%	15,6%	10,6%
Aucune	26,0%	26,3%	25,7%	29,1%	18,9%	24,7%
Autre	2,6%	1,1%	3,1%	2,1%	2,5%	5,9%

2.3.3 INFORMATION ET CONSEIL DANS LE CHOIX DE FINANCEMENT

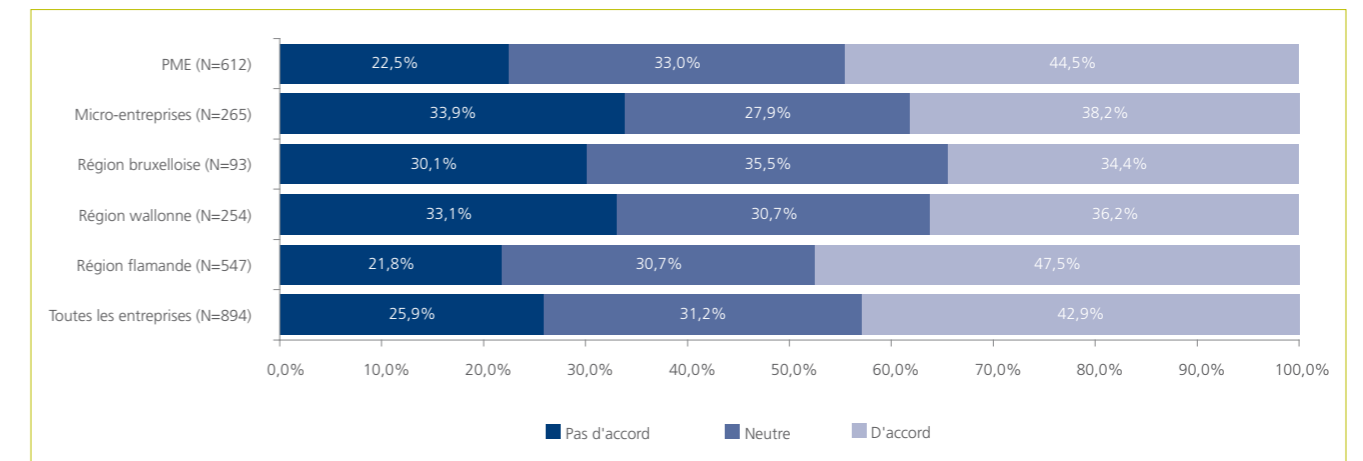
Les répondants ont été interrogés pour la qualité des prestations de services, plus spécifiquement sur l'évolution de la qualité de celles-ci au cours des 12 mois précédant l'enquête. La figure 41 montre que 74,2% de toutes les entreprises estiment que la qualité des prestations de services est restée identique. 15,1% estiment que la qualité s'est détériorée et 10,8% que la qualité s'est améliorée. On enregistre peu de différences entre les Régions. 20,9% des micro-entreprises estiment que la qualité s'est détériorée, contre seulement 12,6% des PME.

Figure 41 : Évolution de la qualité des prestations de services



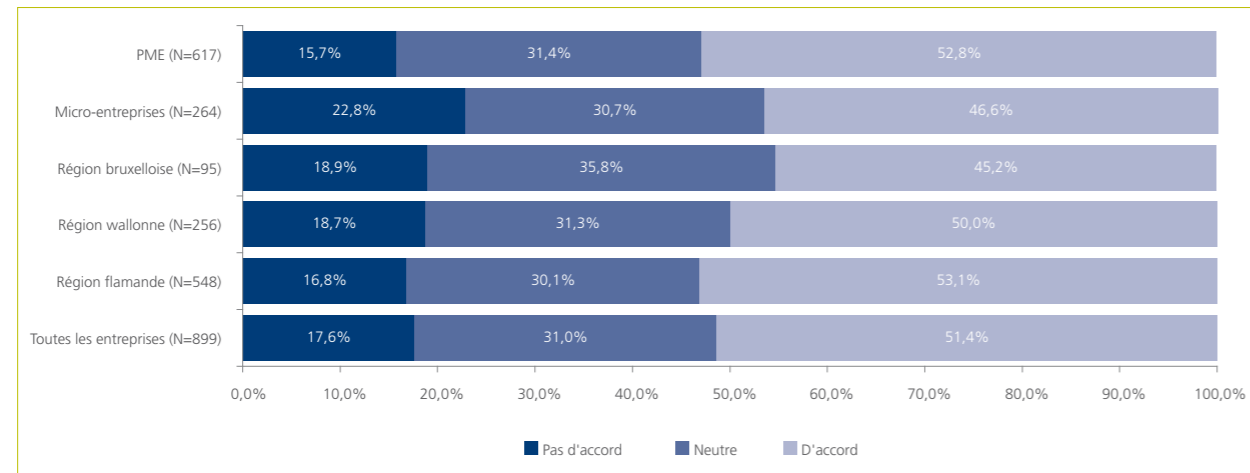
Les entreprises ont été questionnées sur leur ressenti par rapport à la communication, aux conseils et à l'information que leur banque leur fournit. Comme le montre la figure 42, 42,9% de toutes les entreprises déclarent être d'accord avec l'affirmation « Ma banque m'a suffisamment conseillé dans les situations difficiles ». Au niveau régional, le pourcentage des entreprises déclarant être d'accord avec cette affirmation est de 47,5% en Région flamande, de 36,2% en Région wallonne et de 34,4% en Région bruxelloise. Les PME sont plus souvent d'accord avec cette affirmation que les micro-entreprises (44,5% contre 38,2%). 25,9% de l'ensemble des entreprises déclarent ne pas être d'accord avec cette affirmation. Les entreprises des Régions bruxelloise et wallonne réfutent plus souvent cette affirmation que celles de la Région flamande (respectivement 30,1%, 33,1% et 21,8%). Les micro-entreprises déclarent plus souvent que les PME ne pas être d'accord avec l'affirmation « Ma banque m'a suffisamment conseillé dans les situations difficiles » (33,9% contre 22,5%).

Figure 42 : Ma banque m'a suffisamment conseillé dans les situations difficiles



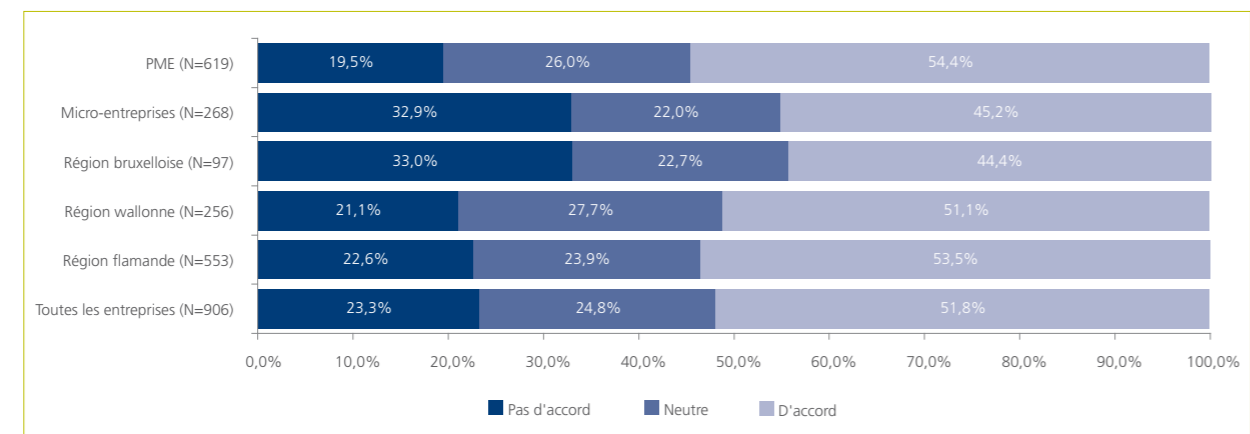
Comme le montre la figure 43, environ la moitié des entreprises (51,4%) déclarent être d'accord avec l'affirmation « Ma banque est digne de confiance concernant les informations qu'elle me fournit ». Au niveau régional, le pourcentage des entreprises déclarant être d'accord avec cette affirmation est de 53,1% en Région flamande, de 50% en Région wallonne et de 45,2% en Région bruxelloise. Les PME déclarent plus souvent être d'accord avec cette affirmation que les micro-entreprises (52,8% contre 46,6%). Les micro-entreprises déclarent plus souvent que les PME ne pas être d'accord avec l'affirmation « Ma banque est digne de confiance concernant les informations qu'elle me fournit » (22,8% contre 15,7%).

Figure 43 : Ma banque me fournit des conseils fiables



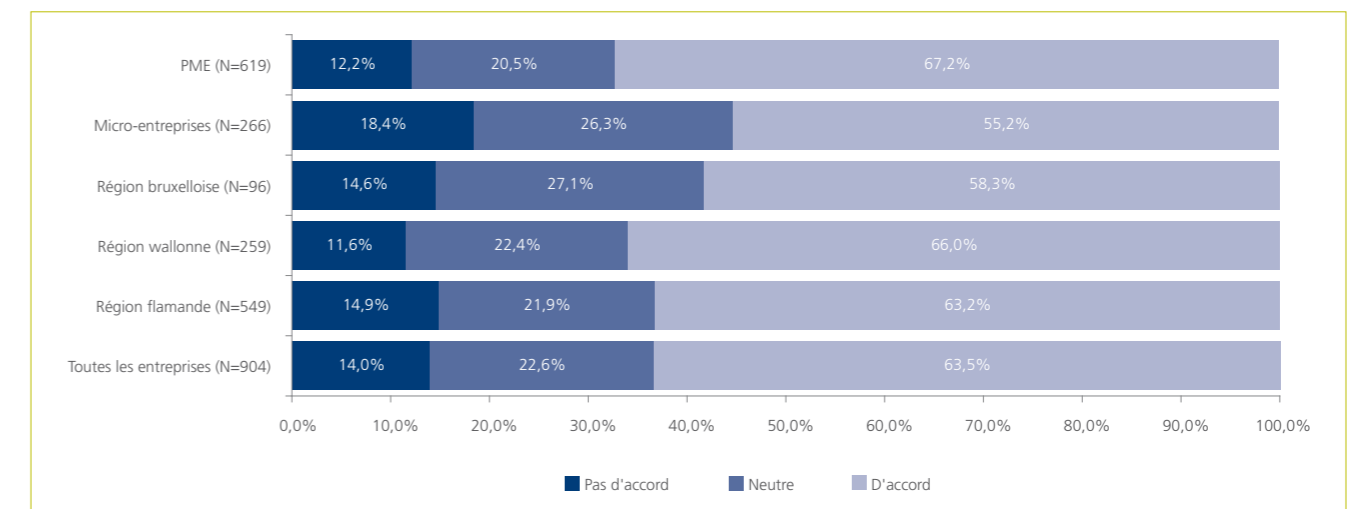
Comme le montre la figure 44, 51,8% des entreprises interrogées déclarent être d'accord avec l'affirmation « Ma banque est très au courant de la vie de mon entreprise ». Notons que 23,3% de l'ensemble des entreprises interrogées déclarent ne pas être d'accord avec cette affirmation. Au niveau régional, le pourcentage des entreprises déclarant être d'accord avec cette affirmation est de 53,5% en Région flamande, de 51,1% en Région wallonne et de 44,4% en Région bruxelloise. Les PME déclarent plus souvent être d'accord avec cette affirmation que les micro-entreprises (54,4% contre 45,2%). Près d'une micro-entreprise sur trois déclare ne pas être d'accord avec l'affirmation « Ma banque est très au courant de la vie de mon entreprise ».

Figure 44 : Ma banque est très au courant de la vie de mon entreprise



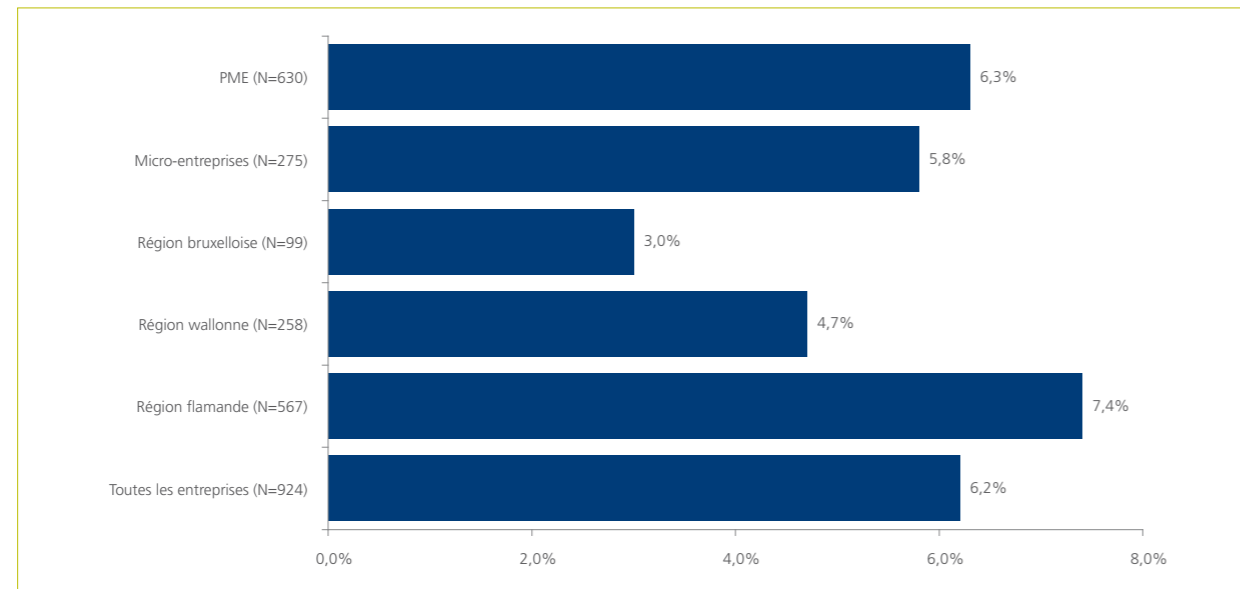
Comme le montre la figure 45, 63,5% des entreprises interrogées déclarent être d'accord avec l'affirmation « Je trouve important d'informer ma banque quant aux activités de l'entreprise ». Au niveau régional, le pourcentage des entreprises déclarant être d'accord avec cette affirmation est de 66% en Région wallonne, de 63,2% en Région flamande et de 58,3% en Région bruxelloise. Les PME déclarent plus souvent être d'accord avec cette affirmation que les micro-entreprises (67,2% contre 55,2%). Notons que seulement 14% de l'ensemble des entreprises interrogées déclarent ne pas être d'accord avec cette affirmation. Au niveau régional, le pourcentage des entreprises déclarant ne pas être d'accord avec cette affirmation est presque identique en Région bruxelloise et en Région flamande (respectivement 14,6% et 14,9%). Les micro-entreprises déclarent plus souvent que les PME ne pas être d'accord avec l'affirmation « Je trouve important d'informer ma banque quant aux activités de l'entreprise » (18,4% contre 12,2%).

Figure 45 : Je trouve important d'informer ma banque quant aux activités de l'entreprise



Les entreprises connaissent-elles le service de médiation du crédit du CeFiP qui peut aider toute entreprise ou indépendant en cas de problème rencontré dans le cadre d'une demande de crédit ? La figure 46 montre que seuls 6,2% des entreprises connaissent l'existence du service de médiation du crédit. Ce pourcentage est inférieur à celui obtenu en 2009 (10%), et en 2008 (22,9%). Au niveau régional, le pourcentage des entreprises déclarant connaître le Médiateur du Crédit est de 3,0% en Région bruxelloise, de 4,7% en Région wallonne et de 7,4% en Région flamande. On enregistre peu de différences au niveau des taux de réponse entre les micro-entreprises et les PME.

Figure 46 : Connaissez-vous le service de médiation du crédit du CeFiP ?



2.3.4 DIFFÉRENCES ENTRE MICRO-ENTREPRISES ET PME

A partir des réponses fournies par les entreprises répondantes, des différences statistiques significatives ont été recherchées entre micro-entreprises et PME. Les dissemblances constatées sont les suivantes :

- Par rapport aux PME, les micro-entreprises rencontrent plus souvent, beaucoup, voire énormément de difficultés à obtenir un financement bancaire. Les difficultés les plus souvent citées sont :
 - l'exigence de la part de la banque d'une caution personnelle ;
 - le fait que l'interlocuteur au sein de la banque ne soit pas toujours le même ;
 - le coût élevé d'un crédit à court terme.
- En termes de garanties, les banques exigent plus souvent des PME qu'elles fournissent un gage sur fonds de commerce ou une inscription/mandat hypothécaire. Les micro-entreprises, quant à elles, se voient plus souvent demander une caution personnelle ou une assurance sur le solde restant dû.
- Par rapport aux micro-entreprises, les PME déclarent plus souvent être d'accord avec les affirmations suivantes : « les banques fournissent suffisamment de conseils dans les situations difficiles », « les conseils prodigués sont fiables », « les banques sont bien informées de la vie de l'entreprise » et « il est important d'informer la banque quant aux activités de l'entreprise ».
- Les micro-entreprises déplorent plus fréquemment une baisse de qualité des prestations de services au cours des 12 mois précédant l'enquête.

2.3.5 DIFFÉRENCES ENTRE LA RÉGION WALLONNE ET LA RÉGION FLAMANDE

Des différences statistiques significatives ont été recherchées entre les PME de la Région flamande et de la Région wallonne.

Les différences constatées en termes d'octroi de crédit et de prestations de services sont les suivantes :

- Par rapport à leurs homologues de la Région flamande, les entreprises de la Région wallonne sont plus fréquemment confrontées aux problèmes suivants :
 - délais de décision très longs ;
 - coût trop élevé des crédits à long terme ;
 - exigence de cautions personnelles.
- Si on compare Région flamande et Région wallonne sur le plan des garanties exigées par les organismes bancaires, on remarque que les banques demandent plus souvent aux entreprises wallonnes qu'elles fournissent les garanties suivantes :
 - caution personnelle ;
 - mandat/inscription hypothécaire ;
 - hypothèque.

Notons qu'en Région flamande, il est plus fréquent que la banque n'exige aucune garantie.

- En Région wallonne plus qu'ailleurs, les entreprises considèrent, qu'en cas de situation difficile, leur banque ne leur fournit pas suffisamment de conseils.

2.4 MESURES PUBLIQUES

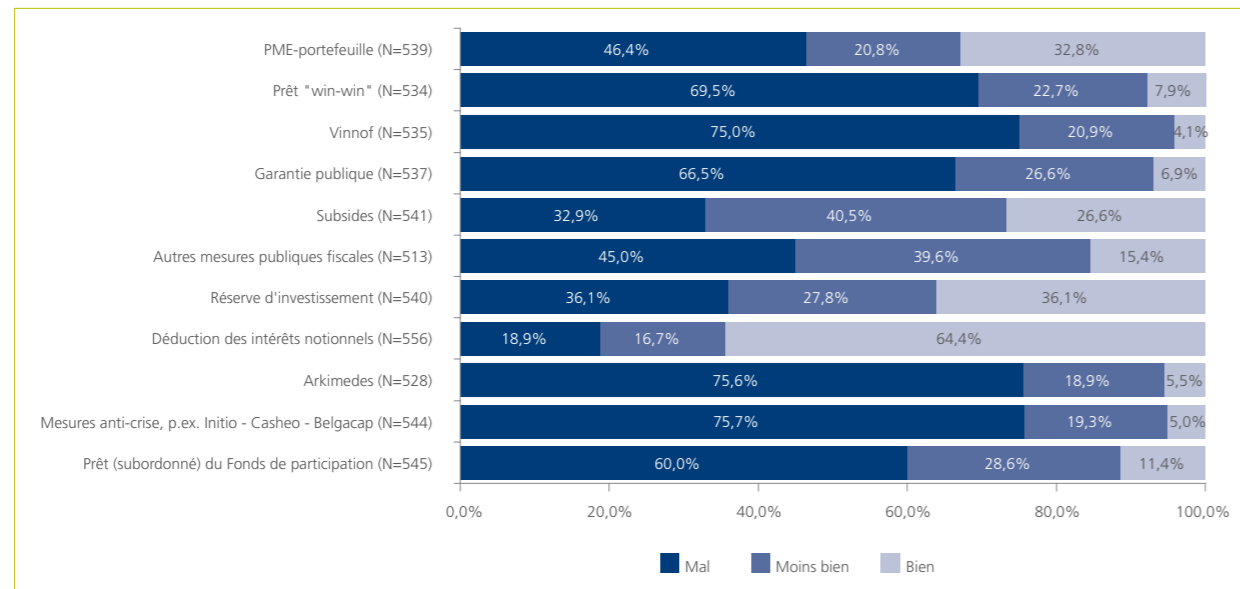
Outre les problématiques déjà abordées dans les précédents chapitres, l'enquête vise également à évaluer le taux de connaissance et d'utilisation des mesures publiques. Pour ce faire, il a été demandé aux entreprises interrogées d'indiquer dans quelle mesure elles connaissent les différentes aides publiques qui sont à leur disposition²¹. Les entreprises ont également été invitées à s'exprimer sur les mesures publiques qu'elles auraient éventuellement demandées ou obtenues au cours des 12 mois précédant l'enquête. Outre la connaissance et l'utilisation de ces aides, des questions ont été posées sur la future utilisation de celles-ci par les entreprises. Ces mesures étant différentes d'une Région à l'autre, un questionnaire adapté à chacune d'elles a été envoyé. Cette démarche permet une analyse des résultats qui tient compte des spécificités de chaque Région.

2.4.1 CONNAISSANCE DES MESURES PUBLIQUES EN RÉGION FLAMANDE

À la lecture de la figure 47, on remarque que les mesures suivantes sont bien connues en Région flamande : déduction des intérêts notionnels (64,4%), réserve d'investissement (36,1%), portefeuille PME (32,8%) et subsides (26,6%). En outre, on constate qu'un certain nombre de mesures publiques sont moins bien connues des entreprises flamandes, à savoir : autres mesures publiques fiscales (39,6%), prêt (subordonné) du Fonds de participation (28,6%) et garantie publique (26,6%). Deux tiers des répondants de la Région flamande déclarent mal connaître au moins une des mesures publiques suivantes : prêt « win-win » (69,5%), Fonds d'innovation flamand-Vinnof (75%), « Arkimedes » (75,6%) et mesures anti-crise (75,7%).

²¹ Les entreprises ont été invitées à déclarer, pour chaque mesure, s'ils la connaissaient bien, moins bien ou mal.

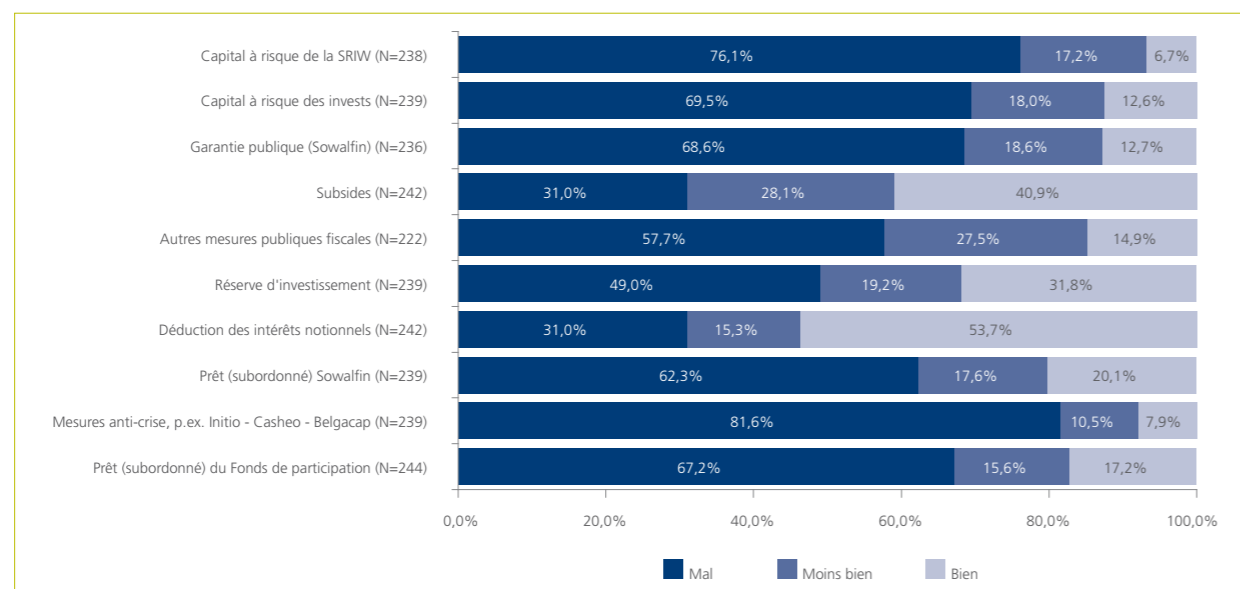
Figure 47 : Connaissance des mesures publiques en Région flamande



2.4.2 CONNAISSANCE DES MESURES PUBLIQUES EN RÉGION WALLONNE

À la lecture de la figure 48, on remarque que les mesures suivantes sont bien connues en Région wallonne : déduction des intérêts notionnels (53,7%), subsides (40,9%), réserve d'investissement (31,8%). En outre, on constate qu'un certain nombre de mesures publiques sont moins bien connues des entreprises wallonnes : prêt (subordonné) de la Sowalfin (17,6%) et autres mesures publiques fiscales (27,5%). Deux tiers des répondants de la Région wallonne déclarent mal connaître au moins une des mesures publiques suivantes : le prêt (subordonné) du Fonds de participation (67,2%), le capital à risque des sociétés d'investissement (69,5%), le capital à risque de la SRIW (76,1%) et les mesures anti-crise (81,6%).

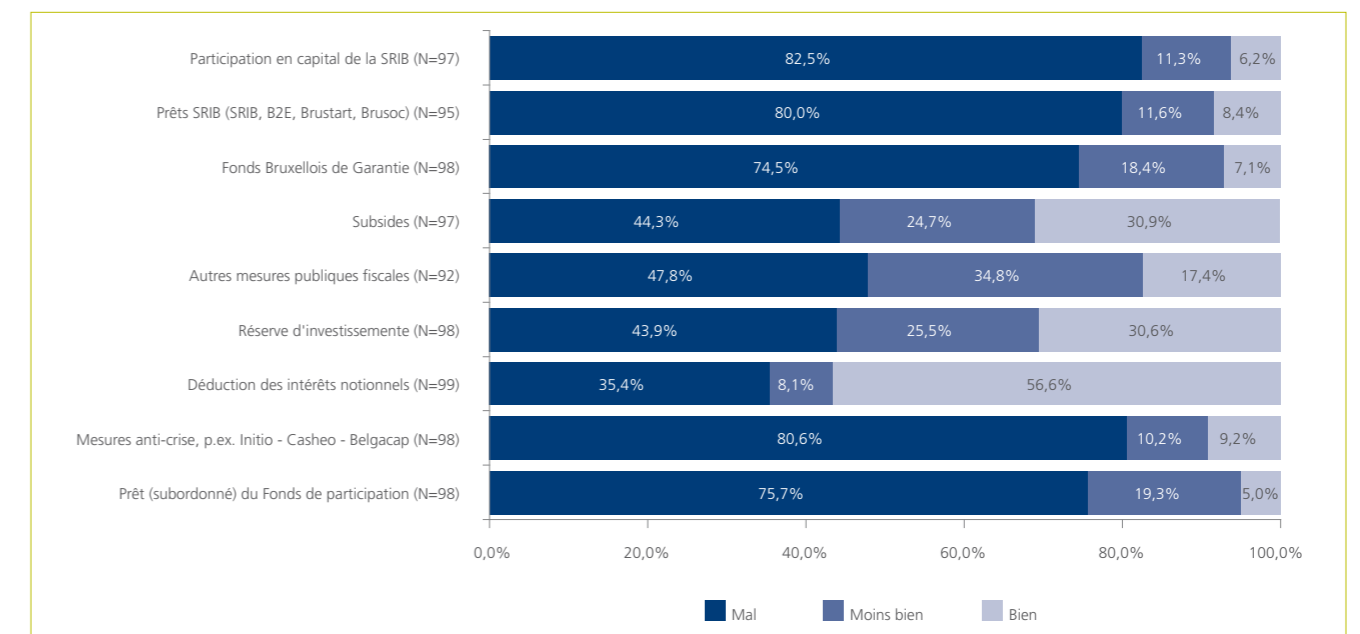
Figure 48 : Connaissance des mesures publiques en Région wallonne



2.4.3 CONNAISSANCE DES MESURES PUBLIQUES EN RÉGION BRUXELLOISE

À la lecture de la figure 49, on remarque que les mesures suivantes sont bien connues en Région bruxelloise : déduction des intérêts notionnels (56,6%), subsides (30,9%) et réserve d'investissement (30,6%). En outre, on constate que les autres mesures publiques fiscales sont moins bien connues (34,8%). Les entreprises de la Région bruxelloise déclarent mal connaître au moins une des mesures publiques suivantes : prêts de la SRIB/GIMB (80%), Fonds Bruxellois de Garantie (74,5%), participation en capital de la SRIB/GIMB (82,5%), mesures anti-crise (80,6%) et prêt (subordonné) du Fonds de participation (75,7%).

Figure 49 : Connaissance des mesures publiques en Région bruxelloise

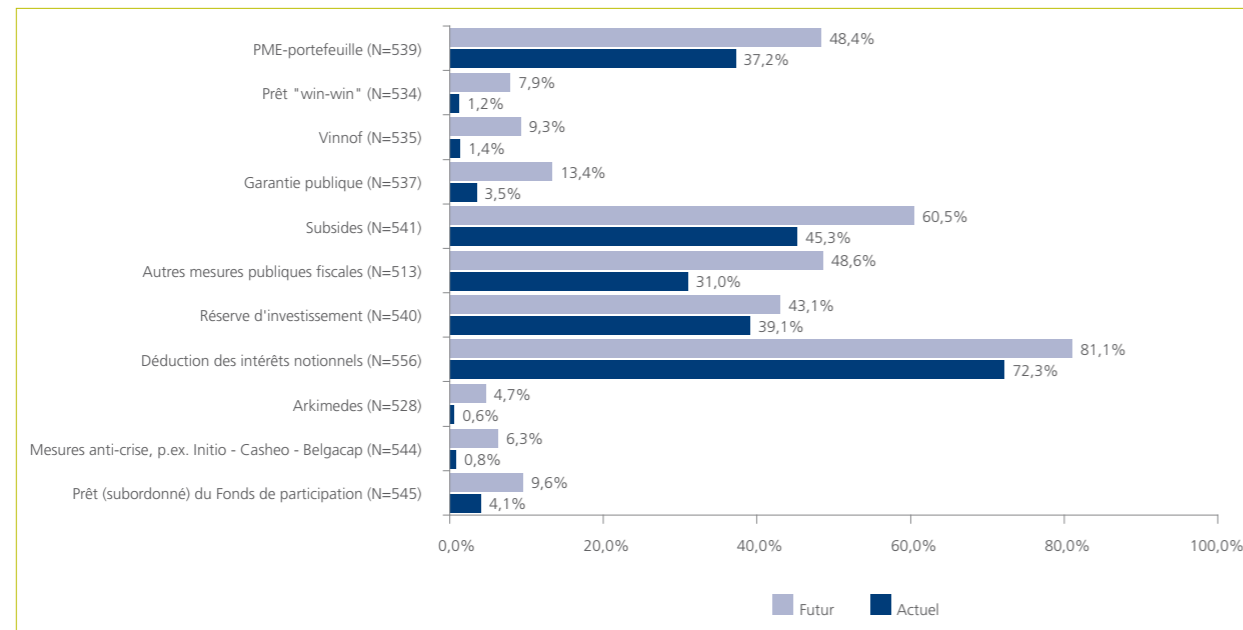


2.4.4 RECOURS ACTUEL ET FUTUR AUX MESURES PUBLIQUES EN RÉGION FLAMANDE

La figure 50 montre que les mesures suivantes sont les plus utilisées en Région flamande (plus de 30% des entreprises ont déjà fait appel à ces mesures) : déduction des intérêts notionnels (72,3%), subsides (45,3%), réserve d'investissement (39,1%), portefeuille PME (37,2%) et autres mesures publiques fiscales (31%).

Les mesures publiques listées ci-après sont les moins utilisées en Région flamande (par moins de 5% des entreprises) : garantie publique (3,5%), prêt (subordonné) du Fonds de participation (4,1%), Fonds d'innovation flamand-Vinnof (1,4%), prêt « win-win » (1,2%), mesures anti-crise (0,8%) et « Arkimedes » (0,6%).

Figure 50 : Recours actuel et futur en Région flamande



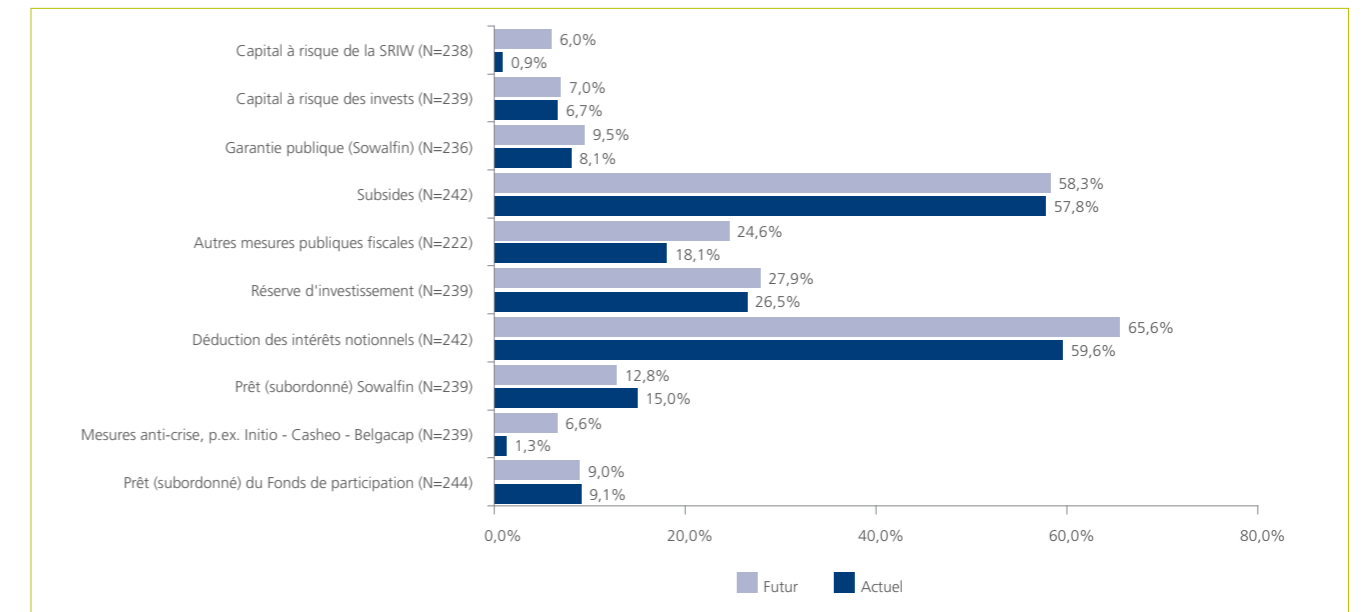
Lorsqu'on demande aux entreprises de la Région flamande si elles envisagent, à l'avenir, de faire plus souvent appel aux différentes mesures citées, la réponse est positive pour chacune d'entre elles (aussi bien pour les aides publiques fréquemment sollicitées que pour celles n'ayant fait l'objet que de peu de demandes).

En fonction des réponses données par les entreprises interrogées, on peut estimer qu'à l'avenir, le taux de recours aux mesures les plus fréquemment utilisées augmentera encore : déductions des intérêts notionnels (+8,8%), subsides (+15,2%), autres mesures publiques fiscales (+17,6%), portefeuille PME (+11,2%) et réserve d'investissement (+4%). En outre, il est vraisemblable qu'à l'avenir, le taux de recours aux mesures les moins fréquemment utilisées augmente : garantie publique (+9,9%), prêt (subordonné) du Fonds de participation (+5,5%), Fonds d'innovation flamand-Vinnof (+7,9%), prêt « win-win » (+6,7%), mesures anti-crise (+5,5%) et « Arkimedes » (+4,1%).

2.4.5 RECOURS ACTUEL ET FUTUR AUX MESURES PUBLIQUES EN RÉGION WALLONNE

La figure 51 montre que les mesures suivantes sont les plus utilisées en Région wallonne (plus de 15% des entreprises ont déjà fait appel à ces mesures) : déduction des intérêts notionnels (59,6%), subsides (57,8%), réserve d'investissement (26,5%), autres mesures publiques fiscales (18,1%) et prêt (subordonné) de la Sowalfin (15%). Les mesures publiques listées ci-après sont les moins utilisées en Région wallonne (par moins de 5% des entreprises) : mesures anti-crise (1,3%), garantie publique (8,1%), capital à risque des sociétés d'investissement (6,7%), capital à risque de la SRIW (0,9%) et prêt (subordonné) du Fonds de participation (9,1%).

Figure 51 : Recours actuel et futur en Région wallonne

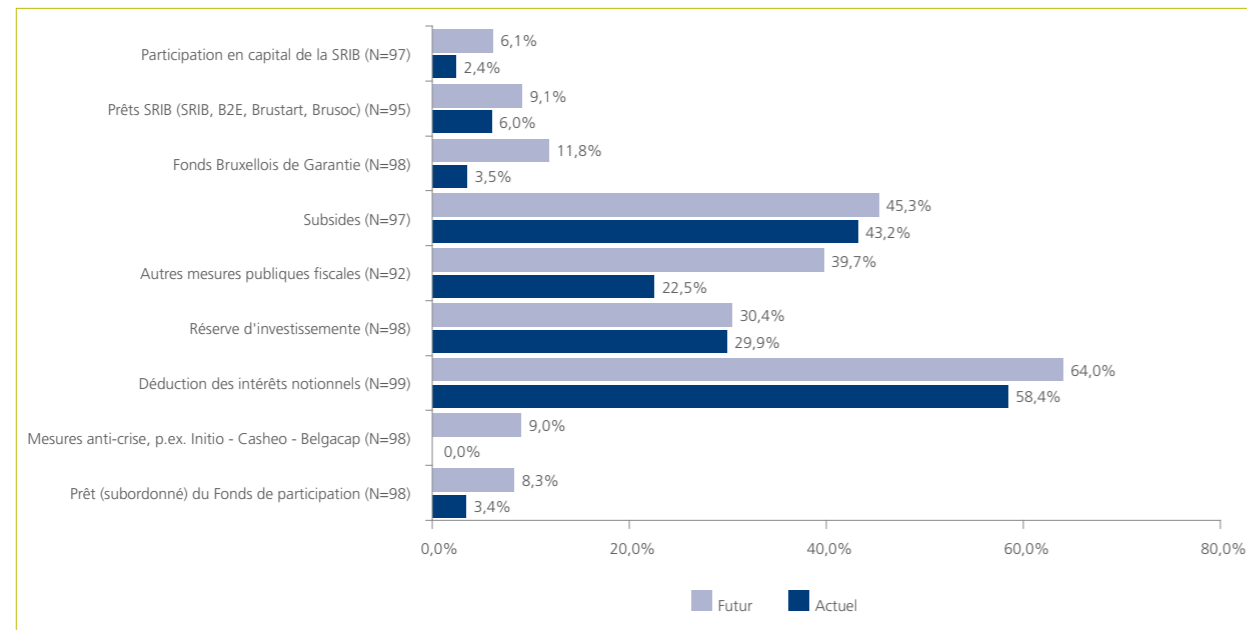


Lorsqu'on demande aux entreprises de la Région wallonne si elles envisagent, à l'avenir, de faire plus souvent appel aux différentes mesures citées, la réponse est positive pour une grande majorité d'entre elles. En fonction des réponses données par les entreprises interrogées, on peut estimer qu'à l'avenir, le taux de recours de la plupart des mesures les plus fréquemment utilisées augmentera encore : déduction des intérêts notionnels (+6%), subsides (+0,5%), réserve d'investissement (+1,4%) et autres mesures publiques fiscales (+6,5%). En outre, il est vraisemblable qu'à l'avenir, le taux de recours de la plupart des mesures les moins fréquemment utilisées augmente : mesures anti-crise (+5,3%), garantie publique (+1,4%), capital à risque des sociétés d'investissement (+0,3%) et capital à risque de la SRIW (+5,1%). Les résultats de l'enquête montrent aussi que le nombre d'entreprises qui auront recours aux prêts suivants devrait baisser légèrement : le prêt (subordonné) de la Sowalfin (-2,2%) et le prêt (subordonné) du Fonds de participation (-0,1%).

2.4.6 RECOURS ACTUEL ET FUTUR AUX MESURES PUBLIQUES EN RÉGION BRUXELLOISE

La figure 52 montre que les mesures suivantes sont les plus utilisées en Région bruxelloise (plus de 20% des entreprises ont déjà fait appel à ces mesures) : déduction des intérêts notionnels (58,4%), subsides (43,2%), réserve d'investissement (29,9%) et autres mesures publiques fiscales (22,5%). Les mesures publiques listées ci-après sont les moins utilisées en Région bruxelloise (par moins de 10% des entreprises) : prêts SRIB/GIMB (6%), Fonds Bruxellois de Garantie (3,5%), participations en capital de la SRIB/GIMB (2,4%), prêt (subordonné) du Fonds de participation (3,4%) et mesures anti-crise (0%).

Figure 52 : Recours actuel et futur en Région bruxelloise

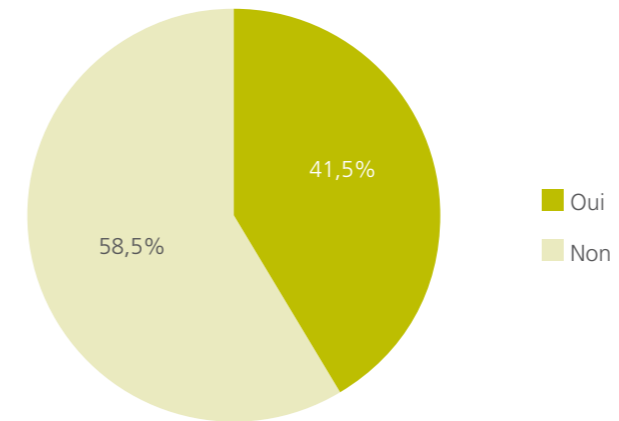


Lorsqu'on demande aux entreprises de la Région bruxelloise si elles envisagent, à l'avenir, de faire plus souvent appel aux différentes mesures citées, la réponse est positive pour chacune d'entre elles. En fonction des réponses données par les entreprises interrogées, on peut estimer qu'à l'avenir, le taux de recours aux mesures les plus fréquemment utilisées augmentera encore : déduction d'intérêts notionnels (+5,6%), subsides (+2,1%), réserve d'investissement (+0,5%) et autres mesures publiques fiscales (+17,2%). De même, il est vraisemblable qu'à l'avenir, le taux de recours aux mesures les moins fréquemment utilisées augmente : prêts de la SRIB/GIMB (+3,1%), Fonds Bruxellois de Garantie (+8,3%), participations en capital de la SRIB/GIMB (+3,7%), prêt (subordonné) du Fonds de participation (+4,9%) et mesures anti-crise (+9%).

2.4.7 EFFORTS SUPPLÉMENTAIRES DES POUVOIRS PUBLICS

Il a été demandé aux entreprises répondantes si des efforts supplémentaires devaient encore être consentis pour soutenir le financement des PME. La figure 53 montre que 41,5% des entreprises souhaitent que des moyens supplémentaires soient déployés. Environ 20% des répondants estiment que ces efforts doivent être fournis par les pouvoirs publics mais également par les banques (dans le cas du financement bancaire).

Figure 53 : Efforts supplémentaires à titre de soutien pour le financement des PME (N=718)



Ci-dessous un aperçu des domaines dans lesquels les entreprises déclarent que des efforts supplémentaires doivent être consentis :

- diminution des charges sociales ($\pm 8\%$) ;
- diminution des impôts ($\pm 6\%$) ;
- meilleures conditions de financement ($\pm 2\%$) ;
- plus d'informations ou informations de meilleure qualité sur ces mesures ($\pm 7\%$) ;
- simplification des règles relatives à ces mesures ($\pm 6\%$).

2.4.8 DIFFÉRENCES ENTRE MICRO-ENTREPRISES ET PME

Sur base des réponses fournies par les entreprises, des différences statistiques significatives ont été recherchées entre micro-entreprises et PME. Les dissemblances constatées sont les suivantes :

- Les PME ont une meilleure connaissance des mesures publiques de soutien au financement que les micro-entreprises. Notons qu'en ce qui concerne la garantie publique, le Fonds d'innovation flamand (Vinnof) et le capital à risque de la SRIW, aucune différence significative n'est constatée.
- Par rapport aux micro-entreprises, les PME ont beaucoup plus souvent eu recours aux mesures suivantes : prêts de la Sowalfin, déduction des intérêts notionnels, réserve d'investissement, autres mesures publiques fiscales, subsides, garantie publique de la Sowalfin, portefeuille PME et capital à risque des invests.
- Les micro-entreprises déclarent plus fréquemment que les PME qu'elles envisagent, à l'avenir, d'avoir davantage recours aux mesures suivantes : prêts subordonnés du Fonds de participation, mesures anti-crise, Fonds d'innovation flamand (Vinnof) et prêt « win-win ». En revanche, les PME déclarent envisager plus fréquemment que les micro-entreprises, de recourir davantage à l'avenir aux mesures suivantes : déduction des intérêts notionnels, autres mesures publiques fiscales, subsides et portefeuille PME.

2.4.9 DIFFÉRENCES ENTRE LA RÉGION WALLONNE ET LE RÉGION FLAMANDE

Les différences significatives suivantes ont été constatées entre micro-entreprises et autres PME :

- En Région flamande, on constate que les mesures suivantes sont mieux connues qu'en Région wallonne : déduction des intérêts notionnels, réserve d'investissement et autres mesures publiques fiscales.
- Les entreprises de la Région flamande ont eu plus souvent recours au prêt subordonné du Fonds de participation et aux subsides que leurs homologues de la Région wallonne. En revanche, les mesures suivantes ont été beaucoup plus utilisées en Région flamande qu'en Région wallonne : déduction des intérêts notionnels, réserve d'investissement et autres mesures fiscales publiques.
- Pour les années à venir, on peut estimer qu'en Région flamande le taux de recours aux mesures suivantes va croître de manière plus forte qu'en Wallonie : déduction des intérêts notionnels, réserve d'investissement et autres mesures fiscales publiques.
- Il existe un rapport significatif entre la Région et le souhait de voir le secteur public consentir à des efforts supplémentaires en faveur du soutien pour le financement des PME. En Région wallonne, les répondants sont proportionnellement plus nombreux à demander que des efforts supplémentaires soient faits aussi bien au niveau des pouvoirs publics qu'au niveau des banques (dans le cas du financement bancaire).

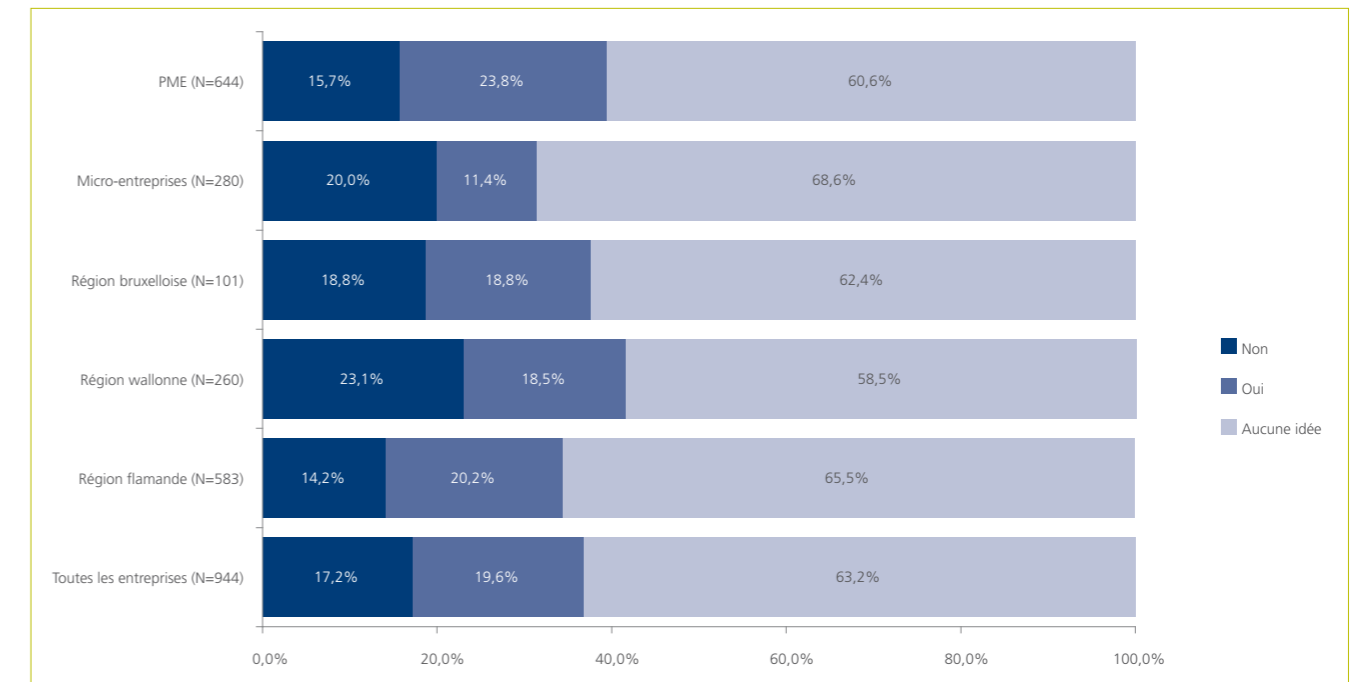
2.5 RATING D'UNE ENTREPRISE

L'évaluation d'une entreprise est un facteur déterminant non seulement pour l'obtention d'un crédit bancaire, mais aussi pour en déterminer le coût. L'objectif de ce cinquième chapitre est, dans un premier temps, d'évaluer le niveau de connaissance des entreprises au sujet du rating que les institutions financières leur attribuent. Dans un second temps, ce chapitre vise à évaluer dans quelle mesure les banques fournissent des informations aux entrepreneurs à ce sujet. Enfin, les différences significatives entre micro-entreprises et PME et entre Régions seront listées.

2.5.1 CONNAISSANCE DU RATING/SCORE

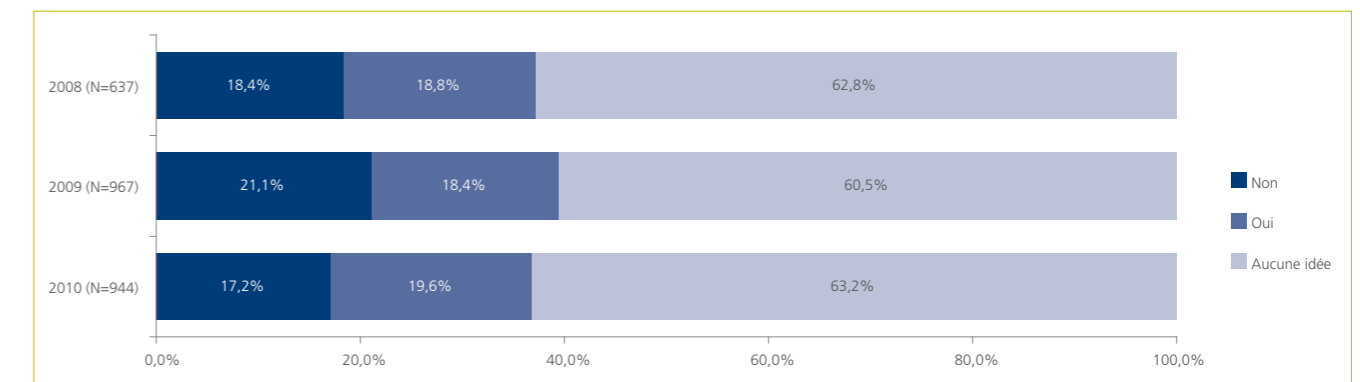
Les entreprises ont été interrogées sur leur degré de connaissance du rating ou du score qui leur est attribué par leur(s) banque(s). La figure 54 montre que la majorité des répondants (63,2%) ignorent totalement s'ils ont un rating ou non. Près d'une entreprise sur cinq (19,6%) est convaincue d'avoir un rating auprès d'une banque. Les autres entreprises (17,2%) disent ne pas avoir de rating. Par rapport aux PME, les micro-entreprises déclarent plus fréquemment ne pas savoir si elles ont un rating ou non (68,6%). Le pourcentage le plus élevé d'entreprises déclarant ne pas avoir de rating est observé en Région wallonne et le plus faible en Région flamande.

Figure 54 : Avez-vous un rating/scoring auprès d'une banque ?



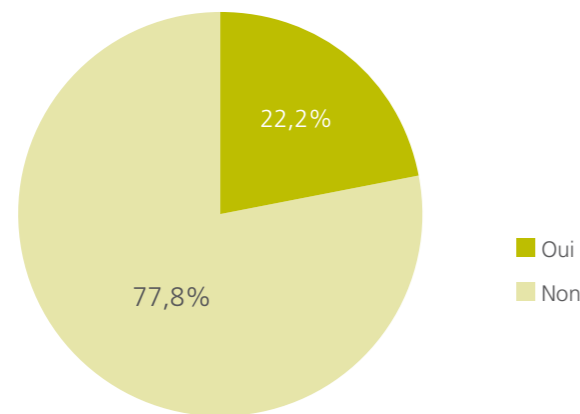
On observe peu de changement par rapport aux enquêtes menées en 2008 et 2009. En 2008, 62,8% des entreprises interrogées ignoraient si elles disposaient ou non d'un rating auprès d'une banque, 18,8% d'entre elles pensaient en avoir un. En 2009, ces pourcentages s'élevaient respectivement à 60,5% et 18,4% (voir figure 55 ci-dessous).

Figure 55 : Évolution du rating



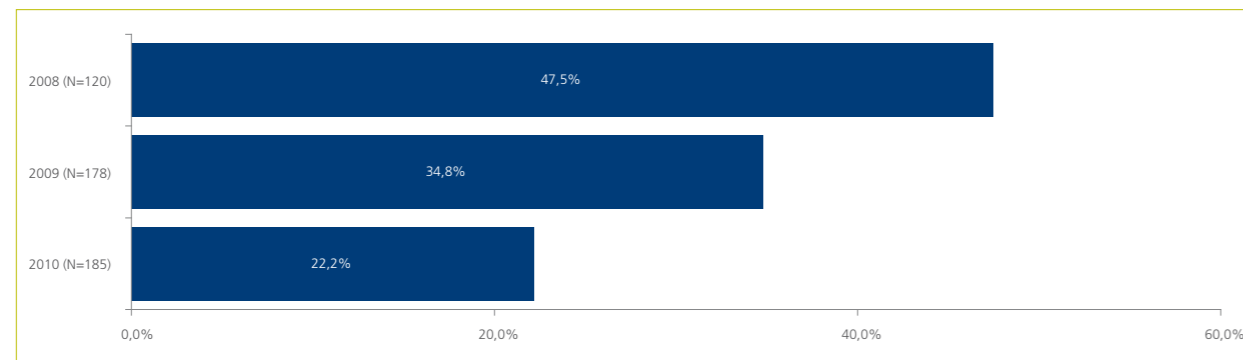
Il a été demandé aux entreprises si elles connaissent leur rating ou scoring (voir figure 56). Seuls 22,2% des répondants qui ont déclaré avoir un rating connaissent effectivement ledit rating. Les 77,8% restants ne connaissent pas leur rating.

Figure 56 : Si l'entrepreneur sait qu'il dispose d'un ratingscoring auprès d'une banque, connaît-il ledit ratingscoring ?



Après avoir demandé aux entreprises si elles savaient ou non si elles avaient un rating, il leur a également été demandé si elles connaissent les critères appliqués par les banques pour fixer un rating ou score. Les résultats (voir figure 57) font apparaître que seuls 22,2% des entreprises qui déclarent avoir un rating connaissent les critères appliqués par les banques. Par rapport aux années précédentes, force est de constater que ce pourcentage est en baisse. En 2009, 34,8% affirmaient connaître les critères de rating appliqués par les banques, alors que ce chiffre s'élevait encore à 47,5% en 2008.

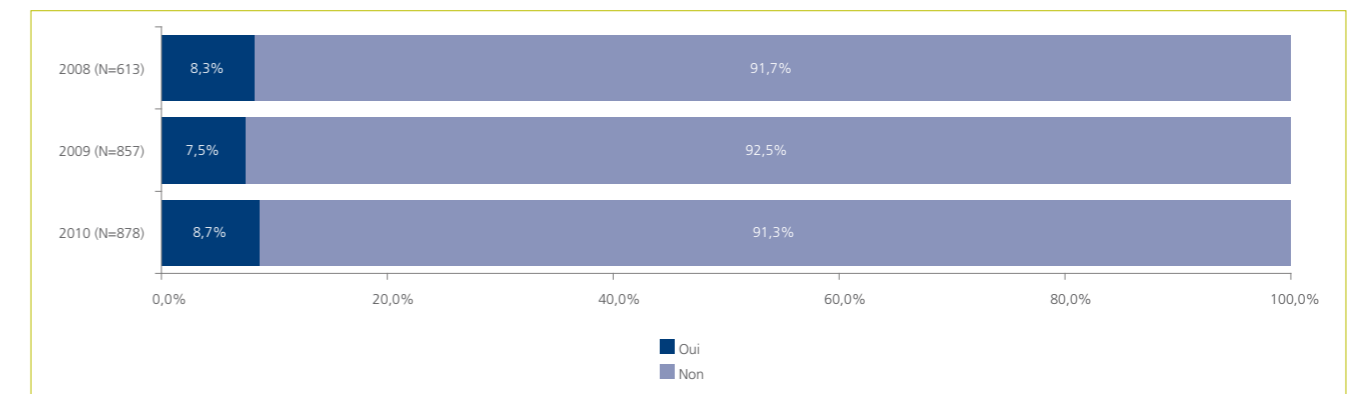
Figure 57 : Nombre d'entreprises connaissant les critères de ratingscoring appliqués par leur banque



2.5.2 INFORMATIONS SUR LE RATING ATTRIBUÉ PAR LA BANQUE

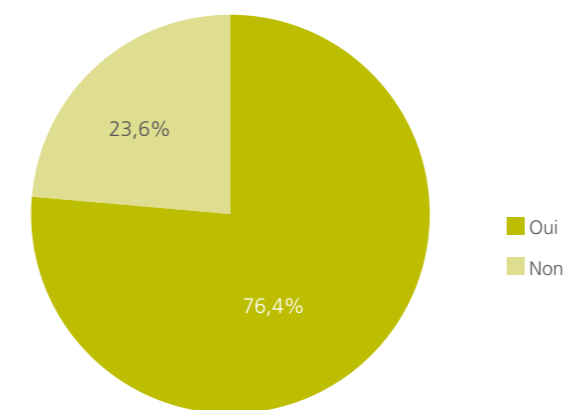
À la question « Votre banque s'est-elle déjà entretenue avec vous au sujet de votre rating ? », la grande majorité des entrepreneurs (91,3%) indique que le sujet n'a pas encore été abordé (voir figure 58). Ce chiffre était de 92,5% en 2009 et de 91,7% en 2008 ; il n'y a donc pas vraiment eu d'évolution par rapport aux années précédentes. À toutes les entreprises ayant répondu «Oui» à la question précédente, la sous-question suivante a été posée : «Si oui, pourquoi votre banque a-t-elle émis le souhait de s'entretenir avec vous ?». Les motifs les plus souvent invoqués sont les suivants : entretien sur la situation financière, à titre purement informatif et occasionnel.

Figure 58 : La banque s'est-elle déjà entretenue avec l'entrepreneur au sujet de son rating/scoring ?



Pour terminer, il a été demandé aux entrepreneurs s'ils pensaient devoir obtenir de plus amples informations concernant leur rating. Une grande majorité des répondants (76,4%) répond par l'affirmative (voir figure 59). En 2009, ce pourcentage s'élevait encore à 67,9%. Cette évolution témoigne du fait qu'un nombre croissant d'entreprises souhaite que l'information sur le rating et les critères qui y sont associés soit améliorée.

Figure 59 : La banque devrait-elle transmettre davantage d'informations aux entrepreneurs sur leur rating ? (N=848)



2.5.3 DIFFÉRENCES ENTRE MICRO-ENTREPRISES ET PME

Les différences significatives suivantes ont été constatées entre micro-entreprises et PME :

- Par rapport aux PME, les micro-entreprises déclarent plus souvent ne pas savoir si elles disposent ou non d'un rating auprès de leur(s) banque(s).
- Les PME sont plus souvent informées que les micro-entreprises des critères sur lesquels les banques se basent pour déterminer le rating.
- On constate, dans le chef de la banque, que la démarche de contacter spontanément l'entreprise pour discuter du rating qui lui est attribué est plus fréquemment observée vis-à-vis des PME que des micro-entreprises.

2.5.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA RÉGION WALLONNE ET LA RÉGION FLAMANDE

Sur base des réponses fournies par les entreprises interrogées, aucune différence significative n'a été constatée entre les PME flamandes et wallonnes.

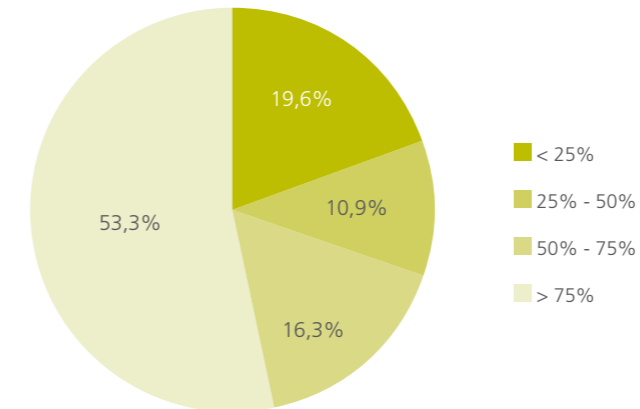
2.6 FINANCEMENT DES SOCIÉTÉS

Ce dernier chapitre de la deuxième partie est consacré au financement des sociétés. Dans un premier temps, l'objectif est d'évaluer dans quelle mesure les sociétés subviennent à leurs besoins en financement à l'aide de ressources internes. Ensuite, le but est de déterminer quelles ont été les sources de financement utilisées par les entreprises au cours des 12 mois précédant l'enquête. En outre, la solvabilité des entreprises répondantes et les projets d'augmentation des fonds propres sont détaillés. Enfin cette partie comprend un comparatif, d'une part entre micro-entreprises et PME, et d'autre part entre répondants des différentes Régions.

2.6.1 FINANCEMENT INTERNE ET EXTERNE DE LA SOCIÉTÉ

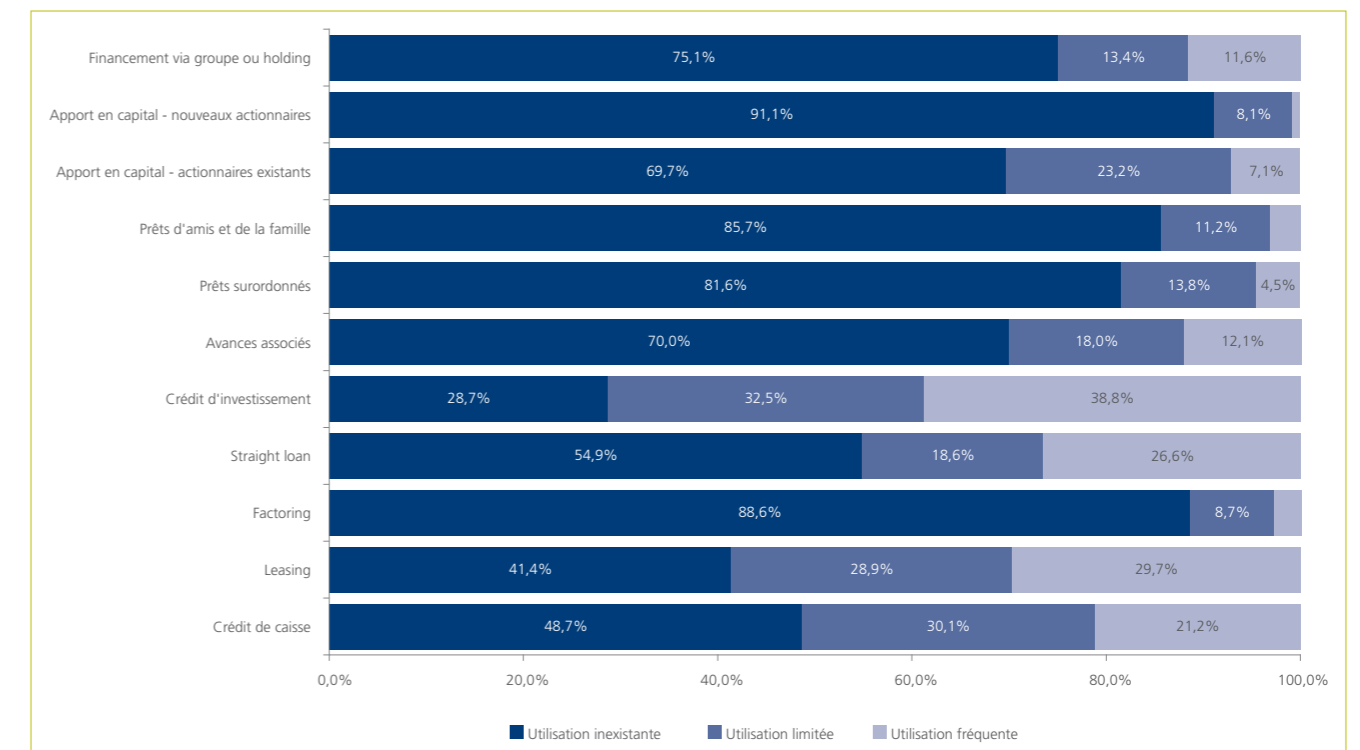
La figure 60 montre dans quelle mesure les entreprises prévoient de financer leurs besoins à l'aide de leurs fonds propres. 53,3% des entreprises déclarent avoir l'intention de financer plus de 75% de leurs besoins en ayant recours à leurs fonds propres. 16,3% situent la part des besoins qui seront financés sur fonds propres entre 50 et 75%, 10,9% entre 25 et 50% et les 19,6% restants à moins de 25%. Le pourcentage moyen s'élève à 65,06% (médiane = 79%).

Figure 60 : Besoin en financement financé par le biais de fonds propres (N=608)



Comme le montre la figure 61, les moyens de financement externes les plus fréquemment utilisés par les entreprises au cours des 12 mois précédant l'enquête sont : le crédit d'investissement (38,8%), le leasing (29,7%), l'avance à terme fixe ou « straight loan » (26,6%) et le crédit de caisse (21,2%). Les moyens de financement externes les moins fréquemment utilisés par les entreprises au cours des 12 mois précédant l'enquête sont : l'apport de capital par de nouveaux actionnaires (91,1%), le factoring (88,6%), les prêts subordonnés (81,6%), les prêts des amis ou de la famille (85,7%), les avances des associés (70%), le financement par un groupe ou une holding (75,1%) et l'apport de capital par des actionnaires existants (69,7%).

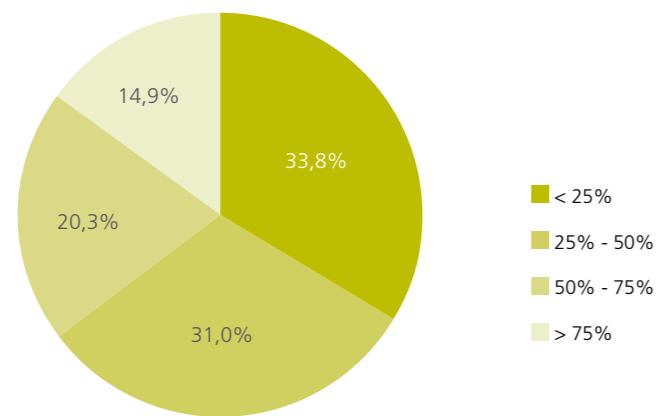
Figure 61 : Modes de financement externes



2.6.2 SOLVABILITÉ DES SOCIÉTÉS

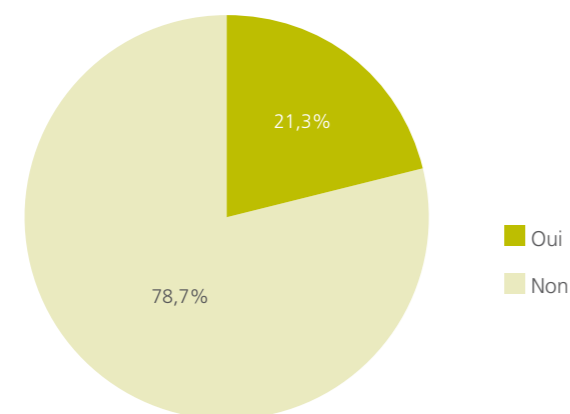
À la question « Quelle est la part de vos fonds propres par rapport au total du bilan ? »²², 33,8% des répondants déclarent que celle-ci est inférieure à 25%. 31% déclarent que la part de leurs fonds propres par rapport au total du bilan se situe entre 25% et 50%, 20,3% entre 50% et 75% et les 14,9% restants à plus de 75%. Le pourcentage moyen des fonds propres par rapport au bilan total est de 40,93% (médiane = 35%).

Figure 62 : Part de fonds propres par rapport au total du bilan (N=645)



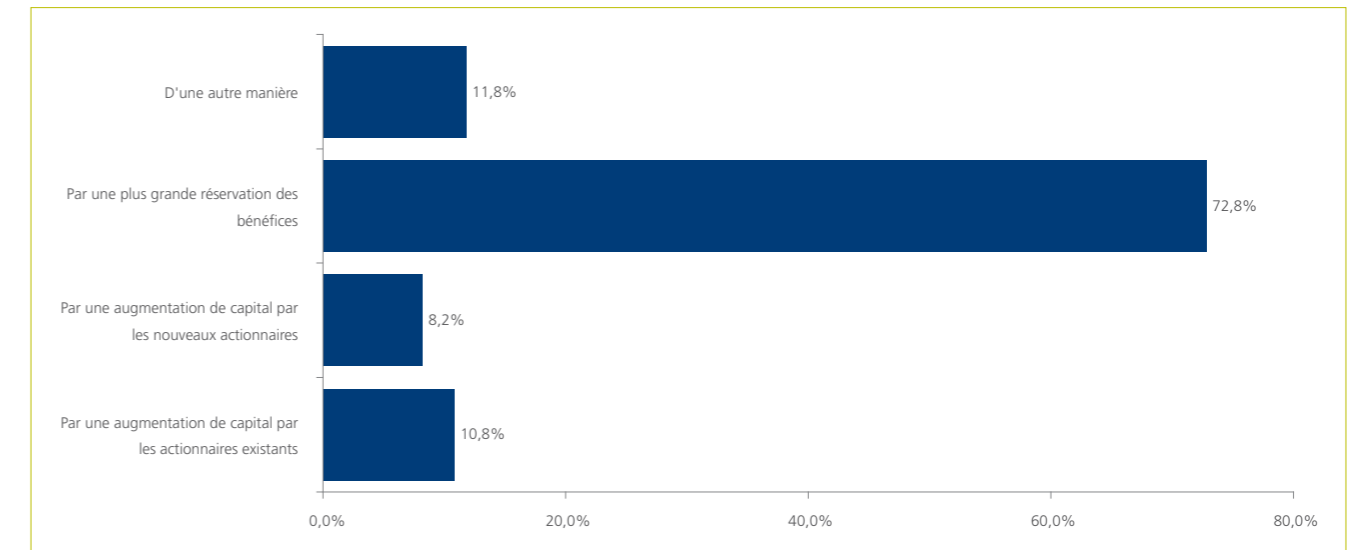
La figure 63 montre que 21,3% des entreprises prévoient d'augmenter leurs fonds propres au cours des 12 prochains mois.

Figure 63 : Prévoyez-vous d'augmenter vos fonds propres dans les 12 prochains mois (N=915)



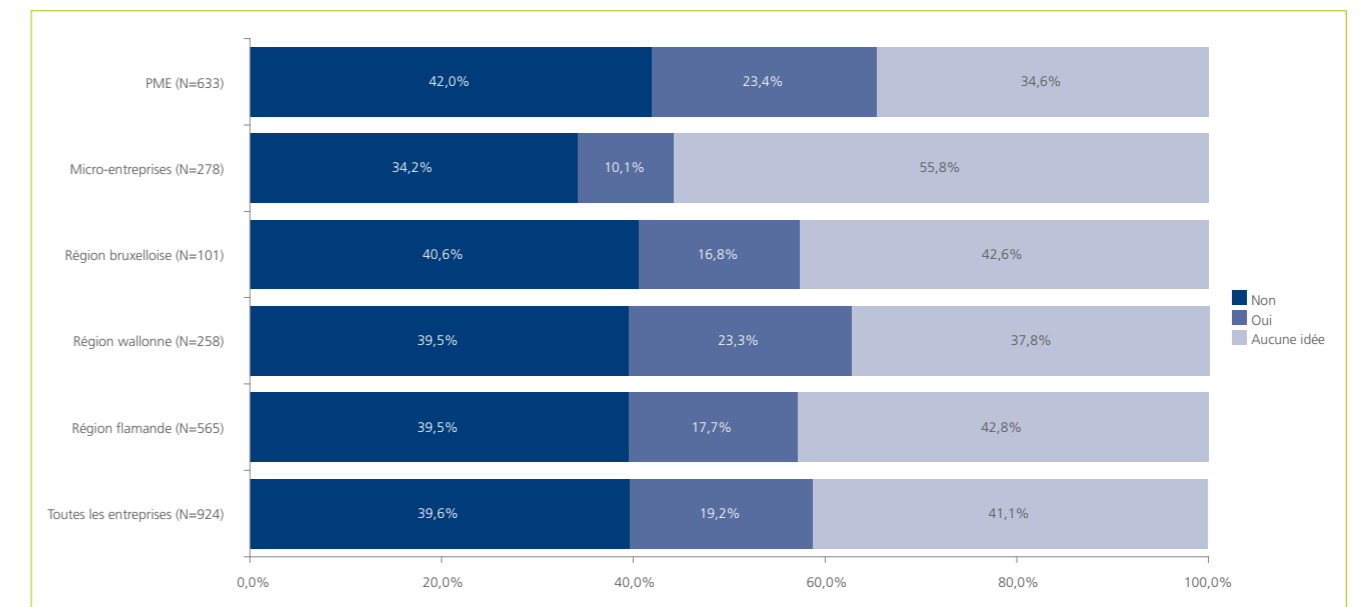
La figure 64 donne un aperçu de la façon dont les entreprises prévoient de procéder à l'augmentation des fonds propres²³. Les réponses fournies font apparaître que 72,8% des entreprises procéderaient à une augmentation de leurs fonds propres par le biais d'une retenue plus importante sur les bénéfices, 11,8% par un autre biais, 10,8% via une augmentation de capital par les actionnaires existants et 8,2% via une augmentation de capital par de nouveaux actionnaires.

Figure 64 : De quelle manière prévoyez-vous d'augmenter vos fonds propres au cours des 12 prochains mois ? (N=195)



Pour terminer, il a été demandé aux sociétés si elles prévoyaient de renforcer leurs fonds propres en ayant recours à la déduction des intérêts notionnels (voir figure 65). 19,2% des entreprises ont répondu par l'affirmative. Notons que ce sont les PME qui répondent le plus favorablement à cette question : 23,4% contre 10,1% pour les micro-entreprises. Les entreprises de la Région wallonne sont les plus nombreuses à prévoir un renforcement de leurs fonds propres en ayant recours à la déduction des intérêts notionnels (23,3%), suivies par les entreprises flamandes (17,7%) et les entreprises bruxelloises (16,8%).

Figure 65 : Projets de renforcement des fonds propres par recours à la déduction des intérêts notionnels



²² Ce ratio mesure le degré d'autonomie financière de l'entreprise.

²³ Ces pourcentages sont établis sur base des entreprises qui prévoient une augmentation de leur fonds propres. Par conséquent, ne sont pas prises en compte les entreprises qui ne prévoient pas d'augmentation de leurs fonds propres.

2.6.3 DIFFÉRENCES ENTRE MICRO-ENTREPRISES ET PME

Les différences significatives suivantes ont été constatées entre micro-entreprises et PME :

- Par rapport aux PME, les micro-entreprises ont plus souvent recours au crédit de caisse et au prêt des amis et de la famille. En revanche, les PME font plus souvent appel au leasing, au « straight loan » et au financement par un groupe ou une holding.
- Par rapport aux micro-entreprises, les PME déclarent plus souvent avoir l'intention d'augmenter leur capital au cours des 12 mois à venir.
- Les micro-entreprises projettent plus souvent de procéder à une augmentation de capital en attirant de nouveaux actionnaires, alors que les PME privilégient une retenue plus importante sur les bénéfices.
- Pour le futur, les PME sont plus nombreuses que les micro-entreprises à déclarer avoir l'intention de renforcer leurs fonds propres en ayant recours à la déduction des intérêts notionnels.

2.6.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA RÉGION WALLONNE ET LA RÉGION FLAMANDE

Les différences significatives suivantes ont été constatées entre entreprises flamandes et wallonnes :

- Il existe une relation significative entre la Région et la mesure dans laquelle les entreprises ont l'intention de financer leurs besoins via leurs fonds propres. Les entreprises de la Région flamande déclarent plus souvent que leurs homologues wallonnes qu'elles ont l'intention de financer plus de 75% de leurs besoins à l'aide de fonds propres.
- Par rapport aux entreprises flamandes, les entreprises de la Région wallonne ont plus souvent recours aux sources de financement suivantes : crédit de caisse, leasing, factoring, avances des actionnaires, prêts subordonnés, prêts des amis et de la famille, apport des actionnaires existants et apport de nouveaux actionnaires.
- Il existe un rapport significatif entre Région et solvabilité. La part de fonds propres par rapport au total du bilan est souvent inférieure à 50% en Région wallonne et souvent supérieure à 50% en Région flamande.
- En Région wallonne, les entreprises prévoient plus souvent qu'en Région flamande de procéder à une augmentation de capital au cours des 12 prochains mois.



PARTIE 3

Conclusions et recommandations

3.1 CONCLUSIONS

Investissements et disponibilité de financement

1. Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 87,3% des répondants ont réalisé des projets d'investissement. En 2009, ce chiffre était de 74%. Cette dynamique est moins forte parmi les micro-entreprises (77,4%) que parmi les PME (91,7%). Les investissements ont principalement trait au remplacement des actifs ou à l'expansion de l'entreprise. Pour ce qui est de la nature des investissements effectués, la majorité des répondants a réalisé des investissements pour remplacer le matériel ou l'équipement (57,1%), pour remplacer le matériel roulant (42,5%) et pour déployer l'entreprise en termes de matériel ou d'équipement (34,5%).
2. Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 26,4% de l'ensemble des entreprises n'ont pas été en mesure de réaliser les investissements prévus. Les raisons le plus souvent invoquées sont les suivantes : contexte économique (17,9%), difficultés financières (5,1%) et ces deux raisons combinées (3,4%). 9% des répondants n'ont pas ou n'ont réalisé que partiellement leurs investissements parce qu'ils ne les jugeaient plus opportuns.
3. 22,9% de l'ensemble des entreprises n'ont pas de crédit bancaire (que ce soit auprès d'une ou plusieurs banques). La plupart des entreprises ont contracté un crédit auprès d'une seule banque (32,9%). Les 44,2% restants ont un crédit ouvert auprès de 2 banques ou plus. Il est plus fréquent pour les micro-entreprises que pour les PME d'avoir un crédit ouvert auprès d'une seule banque (46,9% contre 27%). En revanche, les PME ont plus souvent un crédit auprès de deux banques ou plus, que les micro-entreprises (49,2% contre 32,3%).
4. Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 39,1% des entreprises ont demandé un crédit bancaire pour financer leurs investissements, alors que 18,3% des

répondants ont fait la demande pour financer le cycle d'exploitation. Le motif principal invoqué par les entreprises n'ayant pas sollicité de crédit est de n'en avoir pas eu besoin (84,5%). Dans la majorité des cas, les crédits portaient sur des montants supérieurs à 200.000 EUR (42%). 14,8% de toutes les entreprises qui ont sollicité un crédit ont essuyé un refus. Ces refus concernent principalement des demandes de montants situés entre 10.000 et 25.000 EUR (33,3%) ou de montants inférieurs à 10.000 EUR (30,8%). Les principaux motifs de refus invoqués sont : des garanties insuffisantes (55%), un apport de fonds insuffisant (30,4%) et une capacité de remboursement insuffisante (26,1%).

5. Pour les 12 mois à venir, 68,3% des répondants s'attendent à avoir besoin d'un financement externe. Parmi ceux-ci, 30,8% estiment que leur besoin en financement externe sera faible, 24,5% modéré et 13% important.

Évolution de l'octroi de crédits et des prestations de services

- 11,3% des entreprises déclarent avoir rencontré beaucoup, voire énormément de problèmes lors d'une demande de financement auprès de leur(s) banque(s) (contre 22,6% en 2009). La part d'entrepreneurs n'ayant rencontré que peu ou très peu de problèmes s'élève, en 2010, à 23,1% (contre 24,7% en 2009). La part des entreprises n'ayant pas rencontré de problèmes lors d'une demande de financement auprès de leur(s) banque(s) est restée presque identique (54,1% en 2010 contre 53,5% en 2009).
- Pour 61,6% des entreprises, le fait que le banquier ait exigé des sûretés réelles a constitué un problème. Pour environ un quart des entreprises, cette exigence de sûretés réelles a causé beaucoup de problèmes. Pour 41,4% des entreprises, le fait que le banquier ait exigé des sûretés personnelles a constitué un problème. Pour 17,6% des entreprises, cette exigence de sûretés personnelles a causé beaucoup de problèmes. Pour 64,4% des entreprises, le fait que la banque ait exigé trop d'informations a constitué un problème. Pour 20% des entreprises, l'ampleur des informations demandées a causé beaucoup de problèmes. Pour quatre entreprises sur dix, le fait que l'interlocuteur au sein de la banque n'ait pas toujours été le même a constitué un problème. Pour environ 10% des entreprises, cela a causé beaucoup de problèmes. Pour 53,2% des entreprises, le long délai de décision appliqué par les banques a constitué un problème. Pour 11,6% des entreprises, les longs délais de décision ont causé beaucoup de problèmes. Pour 54,4% des entreprises, le coût élevé d'un crédit à long terme, a constitué un problème. Pour 9,4% des entreprises, le coût élevé d'un crédit à long terme a causé beaucoup de problèmes. Enfin, pour 53,3% des entreprises, le coût élevé d'un crédit à court terme a constitué un problème. Pour 12,9% des entreprises, le coût élevé d'un crédit à court terme a causé beaucoup de problèmes.
- Les principales garanties fournies sont le gage sur fonds de commerce (cité par 46,2% des entreprises), le mandat hypothécaire (29,9%) et la caution personnelle (20,7%).
- 10,8% des répondants estiment que la qualité de la prestation de services des banques s'est améliorée au cours des 12 mois précédant l'enquête. 15,1% estiment qu'elle s'est détériorée.

42,9% de l'ensemble des entreprises sont d'accord avec l'affirmation « Ma banque me fournit suffisamment de conseils dans les situations difficiles » et 25,9% ne le sont pas.

51,4% des répondants sont d'accord avec l'affirmation « Ma banque me fournit des conseils fiables » et 17,6% ne le sont pas.

51,8% des entreprises sont d'accord avec l'affirmation « Ma banque est très au courant de la vie de mon entreprise » et 23,3% ne le sont pas.

Enfin, 63,5% des entreprises sont d'accord avec l'affirmation « Je trouve important d'informer ma banque quant aux activités de l'entreprise » et 14% ne le sont pas.

5. Seuls 6,2% de l'ensemble des entreprises connaissent le service de médiation du crédit.

Ce chiffre était de 10% en 2009.

Au niveau Régional, le pourcentage des entreprises déclarant connaître le Médiateur du crédit est de 3,0% en Région bruxelloise, de 4,7% en Région wallonne et de 7,4 en Région flamande.

Mesures publiques

1. En Région flamande, les entreprises déclarent bien connaître :

- la déduction des intérêts notionnels (64,4% déclarent bien connaître cette mesure) ;
- la réserve d'investissement (36,1%) ;
- le portefeuille PME (32,8%) ;
- les subsides (26,6%).

En Région flamande, les entreprises déclarent moins bien connaître :

- les autres mesures publiques fiscales (39,6% déclarent moins bien connaître cette mesure) ;
- le prêt (subordonné) du Fonds de participation (28,6%) ;
- la garantie publique (26,6%).

En Région flamande, les entreprises déclarent mal connaître :

- le prêt « win-win » (69,5% déclarent mal connaître cette mesure) ;
- le Fonds d'innovation flamand (75%) ;
- « Arkimedes » (75,6%) ;
- les mesures anti-crise (75,7%).

2. En Région wallonne, les entreprises déclarent bien connaître :

- la déduction des intérêts notionnels (53,7% déclarent bien connaître cette mesure) ;
- les subsides (40,9%) ;
- la réserve d'investissement (31,8%).

En Région wallonne, les entreprises déclarent moins bien connaître :

- le prêt (subordonné) de la Sowalfin (17,6% déclarent moins bien connaître cette mesure) ;
- les autres mesures publiques fiscales (27,5%).

En Région wallonne, les entreprises déclarent mal connaître :

- le prêt (subordonné) du Fonds de participation (67,2% déclarent mal connaître cette mesure) ;
- le capital à risque des sociétés d'investissement (69,5%) ;
- le capital-risque de la SRIW (76,1%) ;
- les mesures anti-crise (81,6%).

3. En Région bruxelloise, les entreprises déclarent bien connaître :

- la déduction des intérêts notionnels (56,6% déclarent bien connaître cette mesure) ;
- les subsides (30,9%) ;
- la réserve d'investissement (30,6%).

En Région bruxelloise, les entreprises déclarent moins bien connaître :

- les autres mesures publiques fiscales (34,8% déclarent moins bien connaître cette mesure).

En Région bruxelloise, les entreprises déclarent mal connaître :

- les prêts de la de SRIB/GIMB (80% déclarent mal connaître cette mesure) ;
- le Fonds Bruxellois de Garantie (74,5%) ;
- la participation en capital de la SRIB/GIMB (82,5%) ;
- les mesures anti-crise (80,6%) ;
- le prêt (subordonné) du Fonds de participation (75,7%).

4. Les mesures auxquelles les entreprises de la Région flamande ont eu le plus souvent recours sont : la déduction des intérêts notionnels (72,3%), les subsides (45,3%), la réserve d'investissement (39,1%), le portefeuille PME (37,2%) et les autres mesures publiques fiscales (31%). En Région wallonne, il s'agit de la déduction des intérêts notionnels (59,6%), des subsides (57,8%), de la réserve d'investissement (26,5%), des autres mesures publiques fiscales (18,1%) et du prêt (subordonné) de la Sowalfin (15%). En Région bruxelloise, les mesures les plus utilisées sont : la déduction des intérêts notionnels (58,4%), les subsides (43,2%), la réserve d'investissement (29,9%) et les autres mesures publiques fiscales (22,5%).

5. Lorsqu'on demande aux entreprises interrogées si elles envisagent, à l'avenir, de faire plus souvent appel aux différentes mesures publiques, la réponse est positive pour une grande majorité d'entre elles (aussi bien pour les aides publiques fréquemment sollicitées que pour celles ayant fait l'objet de peu de demandes).

6. 41,5% des entreprises souhaitent que des efforts supplémentaires soient consentis pour soutenir le financement des PME.

Ci-après, un aperçu des domaines dans lesquels les entreprises déclarent que des efforts doivent être faits : la diminution des charges sociales, la diminution des impôts, les conditions d'octroi aux financements, la quantité et la qualité de l'information relative aux mesures de soutien et la simplification des démarches administratives.

Rating et scoring

1. La maîtrise du risque crédit est essentielle pour les banques. Dans ce cadre, chacun de leurs clients se voit attribuer un rating. Ce rating va influencer la décision d'octroi ou non du crédit ainsi que, le cas échéant, les conditions de celui-ci.

Malgré cela, la majorité des répondants (63,2%) ne sait pas que leur banque établit un rating. Parmi les entreprises sachant qu'elles ont un rating, une grande partie (19,6%) ne connaît pas la note qui leur est attribuée. Ces chiffres démontrent qu'il existe un manque de communication entre les banques et les entreprises. Ces pourcentages sont similaires à ceux rencontrés lors des enquêtes 2008 et 2009.

2. Seuls 22,2% des entreprises qui savent qu'elles disposent d'un rating connaissent les critères appliqués pour l'attribution de celui-ci. 91,3% des répondants déclarent ne jamais avoir abordé la question avec leur banquier. Plus de trois quarts (76,4%) des répondants aimeraient que leur banquier leur transmette plus d'informations concernant leur rating.

Financement des sociétés

1. 53,3% des entreprises déclarent financer plus de 75% de leurs besoins en financement sur fonds propres. Les formes externes de financement les plus fréquemment utilisées sont : le crédit d'investissement (38,8%), le crédit de caisse (21,2%), le leasing (29,7%) et l'avance à terme fixe « straight loan » (26,6%).

2. À la question « Quelle est la part de vos fonds propres par rapport au total du bilan ? »²⁴, 33,8% des répondants déclarent que celle-ci est inférieure à 25%. 31% déclarent que la part de leurs fonds propres par rapport au total du bilan se situe entre 25% et 50%, 20,3% entre 50% et 75% et les 14,9% restants à plus de 75%.

3. 21,3% des entreprises prévoient d'augmenter leurs fonds propres au cours des 12 prochains mois. Ci-après, un aperçu de la façon dont les entreprises prévoient de procéder à ladite augmentation des fonds propres : retenue plus importante sur les bénéfices (72,8%), par un autre biais (11,8%), via une augmentation de capital par les actionnaires existants (10,8%) et via une augmentation de capital par de nouveaux actionnaires (8,2%).

4. 19,2% des entreprises prévoient de renforcer leurs fonds propres en ayant recours à la déduction des intérêts notionnels. 39,6% des entreprises déclarent ne pas prévoir de renforcer leurs fonds propres en ayant recours à cette méthode. Les 41,1% restants indiquent ne pas avoir encore réfléchi à la question.

²⁴ Ce ratio mesure la solvabilité de l'entreprise.

3.2 RECOMMANDATIONS

Pour les banques

1. De manière générale, il ressort de l'enquête que les banques doivent améliorer l'information qu'elles fournissent à leurs clients. Les points d'amélioration concernent principalement les domaines suivants : les critères d'établissement du rating, les mesures publiques de financement et le contenu pratique de Bâle II et Bâle III. Une information plus régulière et de meilleure qualité donnerait aux entrepreneurs les outils leur permettant d'améliorer de manière proactive leur rating. En outre, les banques doivent informer les entreprises du rating qui leur est attribué, et ce, non seulement pour les entreprises qui ont obtenu un financement, mais également pour les entreprises ayant essuyé un refus. La formation du personnel dans les agences bancaires permettrait d'améliorer sensiblement la qualité des conseils prodigués à leurs clients.
2. Par rapport aux PME, on constate que les micro-entreprises rencontrent davantage de problèmes pour obtenir un financement bancaire. Les causes principales sont les garanties exigées trop élevées et les conditions d'octroi trop sévères. Les banques doivent prendre conscience qu'en durcissant les conditions d'accès au crédit, elles peuvent entraver le développement à moyen et long terme de l'entreprise. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de micro-entreprises. Dès lors, les banques devraient œuvrer à leur faciliter l'accès au crédit, peut-être avec l'aide des pouvoirs publics.
3. Les banques exigent toujours plus de garanties pour octroyer un crédit à une entreprise. De toutes les garanties, le cautionnement personnel est une des sûretés les plus souvent demandées. La difficulté pour l'entrepreneur de fournir ce type de garantie constitue une entrave importante à l'obtention d'un financement bancaire pour les PME et surtout pour les micro-entreprises. Par conséquent, les banques devraient recourir moins fréquemment aux garanties portant sur le patrimoine privé des entrepreneurs.

Pour les pouvoirs publics

1. De nombreuses mesures publiques d'aide au financement sont à la disposition des micro-entreprises et des PME. Malgré le fait que certaines mesures publiques ciblent des groupes bien particuliers, on peut remarquer que certaines mesures sont malgré tout peu connues des entreprises à qui elles sont destinées. Cette constatation vise en particulier les prêts (subordonnés) du Fonds de participation, le service de médiation du crédit du CeFiP, les garanties de l'État et le capital à risque public. La communication joue donc un rôle crucial. Ceci implique que les pouvoirs publics doivent poursuivre leurs efforts en vue de mieux informer les entrepreneurs et les acteurs intermédiaires (par ex. UNIZO, VOKA, UCM). En outre, pour encourager les entreprises à utiliser les mécanismes publics d'aide au financement, une simplification de leurs conditions d'accès est également souhaitable.

2. De nombreuses entreprises, surtout les micro-entreprises et les entreprises de la Région wallonne, n'effectuent aucune dépense liée à l'innovation. Vu l'importance de l'innovation pour la continuité de l'entreprise, les pouvoirs publics se doivent de rechercher de nouvelles méthodes destinées à promouvoir l'innovation dans les entreprises.
3. La majorité des entreprises n'a aucune connaissance des critères sous-jacents permettant l'établissement d'un rating ou d'un score. Les pouvoirs publics devraient encourager ou imposer la fourniture d'informations comparatives concernant les critères d'attribution des ratings ou de calcul des scores.

Pour les entrepreneurs

1. Les entreprises doivent veiller à renforcer leurs connaissances en matière de gestion financière. Lorsqu'il a une bonne connaissance des alternatives financières, l'entrepreneur peut effectuer une étude comparative et choisir l'option financière la plus appropriée pour son activité. Cette attitude professionnelle confère au management de l'entreprise une image beaucoup plus favorable vis-à-vis des financiers externes.
2. S'ils connaissaient mieux les exigences des banques en matière d'informations financières et stratégiques, les entrepreneurs seraient mieux armés pour préparer leur dossier de demande de crédit. Le processus de décision pour l'octroi d'un crédit est complexe et requiert que l'information fournie par l'entreprise soit complète et correcte. Dès lors, les entrepreneurs se doivent aussi d'accepter de fournir des informations confidentielles afin de permettre à leur banque de mieux apprécier le risque. De plus, cette démarche positive en termes de transparence permet aussi à la banque de répondre plus efficacement aux besoins de l'entreprise.
3. De nombreux entrepreneurs considèrent les prêts subordonnés (du Fonds de Participation, de Sowalfin et GIMB/SRIB) comme des instruments utiles pour le financement des PME. Les entrepreneurs devraient dès lors y faire davantage appel. Les entrepreneurs devraient faire preuve de plus de proactivité et rechercher eux-mêmes les mesures publiques dont ils peuvent bénéficier plutôt que d'attendre passivement que ces informations leur soient transmises.
4. Les experts comptables sont les principaux partenaires et conseillers des petites entreprises. Dès lors, il est important qu'ils aient un bon niveau de connaissance du marché du crédit et des mesures publiques d'aide au financement. Cette mise à jour de leurs connaissances passe par une volonté de s'inscrire dans une dynamique de formation continue (par exemple en participant à des cours, des formations ou des séminaires).

DONNÉES DE CONTACT

Universiteit Antwerpen – Departement Accounting en Financiering

Personne de contact :

Prof. dr. Eddy Laveren
Prinsstraat 13
2000 Antwerpen

Tél. : 03 / 265 40 86 (Eddy Laveren)

Tél. : 03 / 265 40 89 (secrétariat)

Fax : 03 / 265 40 64

E-mail : eddy.laveren@ua.ac.be

Site web : <http://www.ua.ac.be/eddy.laveren>

Centre de Connaissances du Financement des PME (CeFiP)

Personne de contact :

Nicolas Bourgois
Rue de Ligne, 1
1000 Bruxelles

Tél. : 02 / 227 60 87

Fax : 02 / 209 08 34

E-mail : bourgois@cefip-kefik.be

Site web : www.cefip-kefik.be

SOURCES

Brussels Waarborgfonds

<http://www.fondsbruxelloisdegarantie.be/Public/fbg.php?language=dut>

Ecosubsibru

<http://www.ecosubsibru.be/index.cfm?language=NL>

Europese Commissie (2005), The new SME definition, user guide and model declaration

http://www.ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/sme_definition/sme_user_guide.pdf

Europese Commissie (2007), Financing small businesses: Recommendations for action, DG Enterprise and Industry, september 2007

http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/financing/docs/profile_sheet_2007.pdf

Gewestelijke Investeringsmaatschappij Brussel (GIMB)

<http://www.srib.be/index.php?lang=nl>

KeFiK (2006), KeFiK-enquête 2006 over KMO-financiering, december 2006, 89 p.

KeFiK (2007), KeFiK-enquête 2007 over KMO-financiering, oktober 2008, 78p.

KeFiK (2008), KeFiK-enquête 2008 over KMO-financiering, november 2008, 88p.

KeFiK (2009), KeFiK-enquête 2009 over KMO-financiering, december 2009, 81p.

KfW Bankengruppe (2007), Unternehmensbefragung 2007. Unternehmensfinanzierung im Aufwind Erstmals profitieren auch kleine Unternehmen, Frankfurt am Main, oktober 2007, 94p

http://www.kfw.de/DE_Home/Research/index.jsp

MIDAS

http://economie.wallonie.be/02Databases/Prog_Midas/index.cfm

NBB MIR-enquête

<http://www.nbb.be/belgostat/DataAccesLinker?Lang=N&Dom=4110&Table=14&Order=ASC>

NBB Conjunctuurenquête

<http://www.nbb.be/belgostat/PublicatieSelectieLinker?LinkID=610000029|910000082&Lang=N>

Participatiefonds

<http://www.fonds.org/eCache/DEF/133.bGikPU5M.html>

PMV-KMO

<http://www.pmv-KMO.be/pmv-1.0/view/nl>

Sowalfin

<http://www.sowalfin.be/info.php>

Vlaams Agentschap Ondernemen (VLAO)

<http://www.vlao.be>



ANNEXES

ENQUÊTE CEFIP FINANCEMENT DES PME 2010 RÉGION WALLONNE

Le Centre de Connaissances du Financement des PME recueille des informations relatives à l'accès au financement et à l'attitude des banques face aux PME. Cette enquête annuelle est menée pour la 5e année consécutive. Les résultats des enquêtes précédentes sont disponibles sur le site web du CeFiP sous Enquête CeFiP Financement des PME, dans la rubrique publications. Toutes les réponses sont recueillies de manière anonyme conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la vie privée.

Si vous souhaitez être informé(e) des résultats de l'enquête, veuillez noter ci-dessous votre adresse e-mail (en MAJUSCULES svp)
.....

Veuillez renvoyer l'enquête pour le 20 septembre au plus tard par lettre pré-affranchie ou par fax (n° 03/265 40 64)

Universiteit Antwerpen, att. Prof. Eddy. Laveren, Prinsstraat 13, 2000 Antwerpen.

A. CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE PME

1. Nom de l'entreprise :

2. a. Numéro d'entreprise (0 + 9 chiffres) : 0 _ _ _ _ _

b. Forme juridique :

SPRL

SA

autre:

c. Date de constitution de la société :

d. Secteur (Code NACE-BEL ou description en mots) :

3. Chiffre d'affaires de l'année 2009 en euros :

≤ 2 000 000 €

10 - 49 000 000 €

2 - 9 000 000 €

> 50 000 000 €

4. Croissance moyenne annuelle de votre chiffre d'affaires calculée sur base des 3 dernières années :

< 5%

≥ 10% en < 15%

≥ 5% en < 10%

≥ 15%

5. Personnel (moyenne pour l'année 2009, équivalents temps-plein) :

< 10

50 - 249

10 - 49

≥ 250

6. Considérez-vous votre entreprise comme une entreprise familiale ?

Oui

Non

7. Une partie du chiffre d'affaires est-elle consacrée aux dépenses pour l'innovation ?

Oui,% du CA

Non

B. INVESTISSEMENTS ET ACCÈS AU FINANCEMENT

8. Quels investissements avez-vous réalisés au cours des 12 derniers mois ?

Aucun

Démarrage d'activité

Achat / reprise d'une société

Formation

Dépenses en marketing

Recherche et développement

Autre :

Matériel/Equipement (investissement de remplacement)

Matériel/Equipement (investissement de croissance)

Bâtiments/Terrains (investissement de remplacement)

Bâtiments/Terrains (investissement de croissance)

Matériel roulant (investissement de remplacement)

Matériel roulant (investissement de croissance)

9. Vous a-t-il été possible de réaliser tous les investissements prévus durant les 12 derniers mois ?

Oui

Oui, mais certains n'ont pas été réalisés ou en partie seulement parce que je ne trouvais plus le moment opportun

Non, pour des raisons économiques

Non, en raison de problèmes financiers

10. Avez-vous en ce moment un crédit ouvert auprès d'une banque ? Si oui, auprès de combien de banques ?

1

4

2

≥ 5

3

Non





11. a. Durant ces 12 derniers mois, avez-vous introduit une demande de crédit bancaire pour financer vos investissements ? (Bâtiments/Terrains, matériel roulant, équipement, ...) et/ou pour financer votre exploitation? (Stocks, délai de paiement aux clients, ...)

- Oui, pour mes investissements
- Oui, pour mon exploitation
- Non

b. Au cas où vous n'avez pas introduit de demande de crédit, quelle en était la raison ?

- Je n'ai pas eu besoin de crédit Oui Non
- J'ai ajourné mes investissements Oui Non
- Le crédit n'aurait de toute manière pas été obtenu en raison de garanties trop élevées Oui Non
- Le crédit n'aurait de toute manière pas été obtenu en raison de conditions trop sévères Oui Non

12. Quel était le montant total demandé ?

- 0 - 10.000 €
- 10.001 – 25.000 €
- 25.001 – 50.000 €
- 50.001 – 100.000 €
- 100.001 – 200.000 €
- > 200.000 €

13. a. Une demande de crédit bancaire vous a-t-elle été refusée durant ces 12 derniers mois ?

- Oui Non

b. Dans le cas où le crédit a été refusé, quelles étaient selon la banque les raisons de ce refus? Plusieurs réponses possibles.

- Sûretés personnelles insuffisantes
- Capacité de remboursement insuffisante
- Sûretés réelles insuffisantes
- La banque n'a pas donné de raison
- Business plan jugé mauvais par la banque
- Conséquences de Bâle II
- Projet jugé irréaliste par la banque
- Ne sait pas
- Trop peu d'apport propre/de fonds propres
- Autre :

14. Dans quelle mesure pensez-vous avoir besoin d'un financement externe dans les 12 mois à venir?

- Aucun 0
- Très peu 1
- Peu 2
- Modéré 3
- Beaucoup 4
- Enormément 5

C. ÉVOLUTION DE L'OCTROI DE CRÉDIT ET DE LA PRESTATION DE SERVICES

15. Dans quelle mesure avez-vous constaté des problèmes dans l'obtention d'un financement bancaire ?

- Aucun 0
- Très peu 1
- Peu 2
- Modéré 3
- Beaucoup 4
- Enormément 5

16. Dans quelle mesure avez-vous constaté des problèmes concernant les points suivants :

	Aucun	Très peu	Peu	Modéré	Beaucoup	Enormément
La banque exigeait des sûretés réelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La banque exigeait des sûretés personnelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La banque exigeait plus d'informations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La personne de contact n'est pas toujours la même	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le délai de décision de la banque a été très long	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un coût très élevé pour un crédit à long terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un coût très élevé pour un crédit à court terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

17. a. Quelles garanties (sûretés) avez-vous après d'une banque dans le cadre d'un crédit bancaire (pour votre entreprise) ? Plusieurs réponses possibles.

- Gage sur fonds de commerce
- Caution de tiers
- Assurance-décès (solde restant dû)
- Gage sur actions de l'entreprise
- Argent/Titres
- Aucune
- Caution personnelle
- Hypothèque
- Autre :
- Mandat hypothécaire/procuration

b. Durant ces 12 derniers mois, quelles garanties avez-vous dû fournir dans le cadre d'un crédit bancaire ?

.....

18. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?

	Tout à fait d'accord	Pas du tout d'accord
Ma banque fournit suffisamment de conseils dans les situations difficiles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ma banque est digne de confiance dans les conseils qu'elle fournit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ma banque est très au courant de la vie de mon entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je trouve important d'informer ma banque quant aux activités de l'entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

19. Comment la qualité de conseil fourni par votre banque a-t-elle évolué les 12 derniers mois ?

- Fort détériorée 1
- Détériorée 2
- Inchangée 3
- Améliorée 4
- Fort améliorée 5



20. Connaissez-vous le service de médiation du crédit qui, au sein du CeFIP, traite les problèmes de crédit dans le cadre de l'aide aux entreprises ?

- Oui
- Non

D. RATING ET SCORING (ILS DÉTERMINENT VOS COÛTS AINSI QUE L'OCTROI OU NON DU CRÉDIT DEMANDÉ).

21. a. Avez-vous un rating/scoring auprès d'une banque ?

- Oui
- Non
- Aucune idée

b. Si oui, quel est ce rating/scoring ?

- Mon rating/scoring est.....
- Je ne sais pas

22. Connaissez-vous les critères sur base desquels la banque a effectué votre rating/scoring ?

- Oui
- Non

23. Votre banque s'est-elle déjà entretenue avec vous au sujet de votre rating ?

- Oui
- Non

Si oui, pourquoi votre banque s'est-elle entretenue avec-vous ?

.....

24. Pensez-vous que votre banque pourrait donner plus d'informations concernant votre rating ?

- Oui
- Non

E. MESURES PUBLIQUES

25. Le tableau ci-dessous contient trois questions sur l'utilisation des mesures publiques :

	a. Dans quelle mesure connaissez-vous la mesure suivante ?			b. Avez déjà eu recours à cette mesure ?		c. Comptez-vous avoir recours à cette mesure dans le futur ?	
	Bien	Moins bien	Mal	Oui	Non	Oui	Non
Prêt (subordonné) du Fonds de participation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesures anti-crise p.ex.: Initio - Casheo - Belgacap	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêt (subordonné) de la Sowalfin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déduction des intérêts notionnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réserve d'investissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres mesures publiques fiscales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Subsides (p.ex. primes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garantie publique (Sowalfin)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Capital à risque des invests	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Capital à risque de la SRIW	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

26. Pensez-vous qu'on pourrait encore faire davantage d'efforts dans l'aide au financement des PME ?

- Non
- Oui, lesquels et par qui ?

F. FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

27. a. Dans quelle mesure vos besoins en financement sont-ils financés par des moyens internes ?..... %

b. Veuillez donner à chaque méthode de financement une cote de 0 à 4 (0 étant = utilisation inexistante / 1= utilisation très limitée / 2= utilisation limitée / 3= utilisation fréquente / 4= utilisation très fréquente).

Crédit de caisse	Crédit d'investissement	Apport en capital-actionnaires existants	
Leasing	Avances associés	Apport en capital – nouveaux actionnaires	
Factoring	Prêts subordonnés	Financement via groupe ou holding	
Straight loan	Prêts d'amis et de la famille	Autre:	

28. Quelle est la part de vos fonds propres par rapport au total du bilan ? %
29. Prévoyez-vous une augmentation de vos fonds propres au cours des 12 prochains mois ?
- Non
 - Oui, par une augmentation de capital par les actionnaires existants
 - Oui, par une augmentation de capital par les nouveaux actionnaires
 - Oui, par une plus grande réserve des bénéfices
 - Oui, d'une autre manière :
30. Avez-vous l'intention de renforcer vos fonds propres suite à la déduction des intérêts notionnels ?
- Oui
 - Non
 - Aucune idée

Au nom du CeFiP, nous vous remercions pour votre indulgente collaboration.

Que pensez-vous du site web du CeFiP (voir www.cefip.be) ?

- Bien
- Moyen
- Pas bien
- Inconnu

Quelles informations manquent selon vous ?

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Évolution du nombre de débiteurs : total (chiffres absolus)	11
Figure 1 bis : Évolution du nombre de débiteurs : et par type d'entreprise (chiffres absolus)	12
Figure 2 : Répartition du nombre de débiteurs par type d'entreprise (2010 Q4, nombres absolus)	12
Figure 3 : Évolution du montant de crédit octroyé : total (millions d'euros)	13
Figure 3 bis : Évolution du montant de crédit octroyé : par type d'entreprise (millions d'euros)	13
Figure 4 : Répartition du montant de crédit octroyé par type d'entreprise (2010 Q4, millions d'euros)	14
Figure 5 : Évolution du montant de crédit prélevé : en total (millions d'euros)	14
Figure 5 bis : Évolution du montant de crédit prélevé : par type d'entreprise (millions d'euros)	14
Figure 6 : Répartition du montant de crédit prélevé par type d'entreprise (2010 Q4, millions d'euros)	15
Figure 7 et 7 bis : Évolution du degré d'utilisation par type d'entreprise (en pourcentage)	15
Figure 8 : Répartition des répondants selon le secteur (N=975)	24
Figure 9 : Répartition selon l'effectif de l'entreprise (N=992)	26
Figure 10 : Nombre d'entreprises familiales (selon la taille de l'entreprise)	27
Figure 11 : Nombre d'entreprises familiales (selon la Région)	28
Figure 12 : Réalisation des projets d'investissement (selon la taille de l'entreprise)	30
Figure 13 : Réalisation de projets d'investissement (selon la région)	31
Figure 14 : Vous a-t-il été possible de réaliser tous les investissements prévus au cours des 12 derniers mois ? (selon la taille de l'entreprise)	33
Figure 15 : Vous a-t-il été possible de réaliser tous les investissements prévus au cours des 12 derniers mois ? (selon la Région)	34
Figure 16 : Auprès de combien de banques avez-vous ouvert un crédit ? (selon la taille de l'entreprise)	35
Figure 17 : Auprès de combien de banques avez-vous ouvert un crédit ? (selon la Région)	35
Figure 18 : Demande de crédit au cours des 12 derniers mois pour le financement d'investissements (selon la taille de l'entreprise)	36
Figure 19 : Demande de crédit au cours des 12 derniers mois pour le financement d'investissements (selon la Région)	36
Figure 20 : Demande de crédit au cours des 12 derniers mois pour le financement de l'exploitation (selon la taille de l'entreprise)	37
Figure 21 : Demande de crédit au cours des 12 derniers mois pour le financement du cycle d'exploitation (selon la Région)	37
Figure 22 : Motifs de non-introduction d'une demande de crédit (selon la taille de l'entreprise)	38
Figure 23 : Motifs de non-introduction d'une demande de crédit (selon la Région)	39
Figure 24 : Montant de crédit demandé (selon la taille de l'entreprise)	39
Figure 25 : Montant de crédit demandé (selon la Région)	40
Figure 26 : Refus d'une demande de crédit bancaire (selon la taille de l'entreprise)	40
Figure 27 : Refus d'une demande de crédit bancaire (selon la Région)	41





Figure 28 : Refus d'une demande de crédit bancaire (selon le montant demandé)	41	Figure 55 : Évolution du rating	65
Figure 29 : Motifs de refus de crédit bancaire	42	Figure 56 : Si l'entrepreneur sait qu'il dispose d'un rating/scoring auprès d'une banque, connaît-il ledit rating/scoring ?	66
Figure 30 : Dans quelle mesure pensez-vous avoir besoin d'un financement externe dans les 12 prochains mois ? (selon la taille de l'entreprise)	43	Figure 57 : Nombre d'entreprises connaissant les critères de rating/scoring appliqués par leur banque	66
Figure 31 : Dans quelle mesure pensez-vous avoir besoin d'un financement externe dans les 12 prochains mois ? (selon la Région)	43	Figure 58 : La banque s'est-elle déjà entretenue avec l'entrepreneur au sujet de son rating/scoring ?	67
Figure 32 : Dans quelle mesure avez-vous constaté des problèmes pour obtenir un financement (selon la taille de l'entreprise)?	45	Figure 59 : La banque devrait-elle transmettre davantage d'informations aux entrepreneurs sur leur rating ? (N=848)	67
Figure 33 : Dans quelle mesure avez-vous constaté des problèmes pour obtenir un financement (selon la Région) ?	46	Figure 60 : Besoin en financement financé par le biais de fonds propres (N=608)	69
Figure 34 : Dans quelle mesure avez-vous rencontré des problèmes liés au fait que la banque exigeait des sûretés réelles ?	47	Figure 61 : Modes de financement externes	69
Figure 35 : Dans quelle mesure avez-vous rencontré des problèmes liés au fait que la banque exigeait des sûretés personnelles ?	47	Figure 62 : Part de fonds propres par rapport au total du bilan (N=645)	70
Figure 36 : Dans quelle mesure avez-vous constaté des problèmes liés au fait que la banque exigeait plus d'informations ?	48	Figure 63 : Prévoyez-vous d'augmenter vos fonds propres dans les 12 prochains mois (N=915)	70
Figure 37 : Dans quelle mesure avez-vous constaté des problèmes liés au fait que votre interlocuteur n'ait pas toujours été le même ?	49	Figure 64 : De quelle manière prévoyez-vous d'augmenter vos fonds propres au cours des 12 prochains mois ? (N=195)	71
Figure 38 : Dans quelle mesure avez-vous constaté des problèmes liés au long délai de décision pris par la banque ?	49	Figure 65 : Projets de renforcement des fonds propres par recours à la déduction des intérêts notionnels	71
Figure 39 : Dans quelle mesure avez-vous rencontré des problèmes liés au coût élevé d'un crédit à long terme ?	50		
Figure 40 : Dans quelle mesure avez-vous rencontré des problèmes liés au coût élevé d'un crédit à court terme ?	51		
Figure 41 : Évolution de la qualité des prestations de services	52		
Figure 42 : Ma banque m'a suffisamment conseillé dans les situations difficiles	53		
Figure 43 : Ma banque me fournit des conseils fiables	54		
Figure 44 : Ma banque est très au courant de la vie de mon entreprise	54		
Figure 45 : Je trouve important d'informer ma banque quant aux activités de l'entreprise	55		
Figure 46 : Connaissez-vous le service de médiation du crédit du Cefip?	56		
Figure 47 : Connaissance des mesures publiques en Région flamande	58		
Figure 48 : Connaissance des mesures publiques en Région wallonne	58		
Figure 49 : Connaissance des mesures publiques en Région bruxelloise	59		
Figure 50 : Recours actuel et futur en Région flamande	60		
Figure 51 : Recours actuel et futur en Région wallonne	61		
Figure 52 : Recours actuel et futur en Région bruxelloise	62		
Figure 53 : Efforts supplémentaires à titre de soutien pour le financement des PME (N=718)	63		
Figure 54 : Avez-vous un rating/scoring auprès d'une banque ?	65		

LISTE DES TABLEAUX

Tableau A : Évolution annuelle moyenne (2009 – 2010) :	18
Tableau B : Évolution annuelle (T4 2008/2009–T4 2010) et trimestrielle (T3 2010–T4 2010) :	19
Tableau 1 : Nombre d'enquêtes envoyées et taux de réponse	22
Tableau 2 : Répartition selon la Région	23
Tableau 3 : Répartition selon la forme juridique	23
Tableau 4 : Répartition selon l'âge de l'entreprise	24
Tableau 5 : Répartition selon le secteur et la Région	25
Tableau 6 : Répartition selon le chiffre d'affaires des entreprises (2009, en euros)	25
Tableau 7 : Répartition selon le chiffre d'affaires sur les 3 dernières années	26
Tableau 8 : Répartition entre micro-entreprises et PME	27
Tableau 9 : Part du chiffre d'affaires consacré à l'innovation	28
Tableau 10 : Dépenses d'innovation en pourcentages du chiffre d'affaires	29
Tableau 11 : Objectifs d'investissement (selon la taille de l'entreprise)	31
Tableau 12 : Objectifs d'investissement (selon la Région)	32
Tableau 13 : Garanties fournies dans le cadre d'un crédit bancaire	52

